

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

### 1. Questions au Gouvernement (p. 3).

#### PAUVRETÉ ET EXCLUSION (p. 3)

Mme Muguette Jacquaint, M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

#### FONCTION PUBLIQUE (p. 4)

MM. Louis Pierna, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

#### STATUT FISCAL DES JOURNALISTES (p. 4)

MM. Philippe Auberger, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

#### RMI (p. 5)

MM. Claude Girard, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

#### SÉCURITÉ SOCIALE (p. 6)

MM. Jean-Claude Lemoine, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

#### SÉCURITÉ ROUTIÈRE (p. 7)

MM. Alain Danilet, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

#### TRAVAUX PUBLICS (p. 7)

MM. Dominique Dupilet, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

#### SITE DE LONGWY (p. 7)

MM. Jean-Paul Durieux, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

#### PRIVATISATION DE THOMSON (p. 8)

MM. Pierre Ducout, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

#### PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ (p. 8)

MM. Guy Tessier, Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

#### TRANSFERT DE SIÈGES SOCIAUX (p. 9)

MM. Jean-Claude Decagny, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

#### TRANSPORT ROUTIER (p. 10)

M. Dominique Paillé, Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.

#### TGV-EST (p. 10)

MM. Jean-Pierre Chevènement, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

#### VIOLENCES SEXUELLES SUR LES ENFANTS (p. 11)

MM. Jean-Pierre Abelin, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

### 2. Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère (p. 12).

*Suspension et reprise de la séance (p. 12)*

### 3. Saisine du Conseil constitutionnel (p. 12).

### 4. Pacte de relance pour la ville. – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 12).

### 5. Fixation de l'ordre du jour (p. 12).

### 6. Loi de finances pour 1997. – Discussion d'un projet de loi (p. 13).

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porteparole du Gouvernement.

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.

## PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

M. le rapporteur général.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.

#### EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 25)

Exception d'irrecevabilité de M. Fabius : MM. Augustin Bonrepaux, le président de la commission, le ministre, Daniel Garrigue, Jean Proriol, Jean Tardito. – Rejet.

#### QUESTION PRÉALABLE (p. 33)

Question préalable de M. Bocquet : MM. Daniel Colliard, le ministre. – Rejet.

### 7. Décision du Conseil constitutionnel (p. 36).

### 8. Loi de finances pour 1997. – Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 36).

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 36)

MM. François Léotard,  
Alain Ferry,  
Daniel Garrigue,  
Louis Pierna,  
Julien Dray,  
Jean-Jacques Jegou.

MM. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, le président.

MM. Emile Zuccarelli,  
André Fanton,  
Jean-Pierre Brard,  
Jean-Pierre Balligand.

*Rappel au règlement (p. 54)*

M. Didier Migaud.

*Reprise de la discussion générale (p. 55)*

M. Gilbert Gantier.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

9. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 57).

10. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 57).

11. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 57).

12. **Ordre du jour** (p. 57).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe communiste.

### PAUVRETÉ ET EXCLUSION

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La pauvreté et l'exclusion atteignent l'insupportable. Les jeunes sont de plus en plus frappés. La malnutrition est une réalité pour un nombre croissant d'enfants. Ce n'est plus une exception de voir des jeunes diplômés au RMI. Serait-ce un malheur d'avoir vingt ans aujourd'hui ? (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La journée contre la misère du 17 octobre ne peut se limiter à quelques vaines paroles. Elle doit être un acte de conscience important pour que des mesures concrètes soient prises d'urgence.

Que fait le Gouvernement ? Il envisage de réduire le coût du RMI pour en faire supporter une partie par les familles. Alors que le patrimoine des 91 familles les plus riches de France représente 350 milliards – voilà ce qui devient insupportable ! –, on parle de réduire l'impôt sur la fortune qui, en 1988, correspondait aux dépenses du RMI et qui, aujourd'hui, n'en couvre que le tiers ! C'est un scandale ! (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ça vous fait mal d'entendre que 90 familles se partagent dans ce pays 350 milliards, alors que les autres vont aller agir contre la pauvreté. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Daniel Colliard.** C'est de leur faute !

**Mme Muguette Jacquaint.** Oui, il est possible de lutter contre la misère. Pour que la lutte contre l'exclusion ne soit pas un vain mot, le Gouvernement est-il prêt à stopper toutes les suppressions d'emplois ? Est-il prêt à

donner les moyens indispensables au logement social des familles ? Est-il prêt à revaloriser les salaires, les pensions, les prestations RMI et les indemnités de chômage les plus basses ?

Pour lutter contre l'exclusion, le Gouvernement est-il prêt à ramener la TVA au taux zéro sur les produits de première nécessité ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

A l'inverse, est-il prêt à quadrupler l'impôt sur les grandes fortunes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

**M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.** Madame Jacquaint, la lutte contre la misère nous concerne tous et mérite mieux que des joutes purement politiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Muguette Jacquaint.** Elle mérite des actes, monsieur le ministre !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** D'abord, madame Jacquaint, je vous répondrai par des chiffres !

Le budget social dont nous débattons dans quelques jours est en progression constante : de 5,7 p. 100 en 1996 et de 8,3 p. 100 en 1997.

Le secteur social et médico-social regroupe, à lui seul, 77 milliards de subventions publiques.

Cette année, il y aura 1 000 places supplémentaires de CHRS pour un budget qui maintenant atteint 2,4 milliards à ce titre.

En outre, avec 100 millions supplémentaires, les crédits pour l'accueil d'urgence des personnes sans abri atteignent près de 600 millions.

L'insertion des jeunes en difficulté fera l'objet d'un crédit de 200 millions supplémentaires l'année prochaine.

**M. Louis Pierna.** Une misère !

**Mme Muguette Jacquaint.** Combien de chômeurs en plus ?

**M. le président.** Madame Jacquaint !

**M. Christian Bataille.** Elle a raison !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Madame Jacquaint, j'ai écouté votre question. Je voudrais que tous ceux qui nous écoutent aujourd'hui et qui souffrent de la situation dans laquelle ils se trouvent puissent entendre autre chose de notre part.

**Mme Muguette Jacquaint.** Tout le monde ne souffre pas !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Conformément aux vœux du Président de la République, nous avons préparé un avant-projet de loi pour la cohé-

sion sociale, qui est en discussion devant le Conseil économique et social. Je suis convaincu que nous aurons là, les uns et les autres, une occasion unique de faire œuvre d'initiative généreuse.

Je vous rappelle : 300 000 contrats d'initiative locale, 100 000 logements pour les personnes en difficulté. C'est une perspective que nous aurons l'occasion d'examiner ensemble et d'enrichir car je suis sûr que le Parlement, plutôt que de limiter ce grand débat à des joutes politiques, aura à cœur d'apporter quelque chose à ceux qui attendent de tous les hommes politiques quels qu'ils soient qu'ils agissent. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est devant la représentation nationale que doit se faire le débat !

#### FONCTION PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Louis Pierna.

**M. Louis Pierna.** Monsieur le Premier ministre, ce n'est pas une joute que nous allons mener maintenant.

Le 17 octobre et les jours suivants s'annoncent comme de grandes journées de mobilisation des salariés du secteur public (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), des entreprises privées, des banques, des retraités, des médecins du secteur hospitalier comme du secteur libéral. La liste est longue, très longue.

Tous ensemble, ils rejettent votre politique. Ils refusent les plans de licenciement qui fleurissent aujourd'hui comme jamais. Ils rejettent les agressions contre le monde du travail dont ils sont victimes. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ils revendiquent d'autres choix budgétaires que ceux que vous voulez imposer aux salariés, aux chômeurs, aux retraités au nom de la monnaie unique, avec un salaire ou une pension revalorisés, le droit à une protection sociale de qualité pour tous. En revendiquant une augmentation du pouvoir d'achat, ils font le choix de la relance économique. En défendant leur emploi, c'est l'avenir de la France qu'ils défendent.

Ils refusent les sacrifices supplémentaires qu'on leur demande parce qu'ils savent, comme l'a dit Muguette Jacquaint, que les profits financiers s'envolent, que les riches s'enrichissent et que les pauvres s'appauvrissent. Toutes les enquêtes en témoignent : l'argent existe dans ce pays pour satisfaire les besoins de la population. Les entreprises ont gaspillé 750 milliards de francs dans la spéculation en 1995. (*« Et vous ? » sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Cet argent aurait pu être utilisé en grande partie pour l'emploi et les salaires.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous entendre les salariés ? Quelles réponses allez-vous apporter à leurs justes revendications ? Croyez-vous avoir raison contre tous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

**M. Dominique Perben,** ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, après vous avoir entendu, je m'interroge : vos

propositions économiques sont d'une telle simplicité qu'on peut se demander pourquoi on n'y a pas pensé plus tôt ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme Muguette Jacquaint.** Parce que vous avez fait d'autres choix !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Soyons sérieux et revenons-en à la journée du 17 octobre !

D'abord, monsieur le député, vous n'avez pas la monopole de l'écoute des Français. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme Martine David.** Elle est connue celle-là !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** A cet égard, à la demande du Premier ministre, depuis le mois de janvier 1996, j'ai, pour ce qui me concerne dans la fonction publique, puisque c'est de cela dont il s'agit principalement le 17 octobre, ouvert le dialogue et restauré la politique contractuelle.

En effet, depuis six mois, trois accords très importants ont été signés par la quasi-totalité des organisations syndicales sur la formation continue, l'emploi précaire et la préretraite, ce qui nous permettra de proposer en 1997, aux Françaises et aux Français, plus d'emplois nouveaux dans la fonction publique qu'en 1996.

Pour en venir à l'actualité, deux préoccupations s'expriment en ce moment dans la fonction publique.

La première concerne les effectifs. Vous le savez, monsieur le député, cette question a été traitée d'une manière extrêmement sérieuse dans le cadre de la préparation de la loi de finances pour 1997 par le Gouvernement, au regard non seulement des nécessaires économies, mais également, ministère par ministère, en examinant la capacité de l'administration à répondre aux besoins des Françaises et des Français. Dans le secteur de l'éducation nationale, en particulier, nous avons tenu compte des baisses d'effectifs dans le primaire, et il y aura des diminutions de postes d'instituteur, mais également de l'augmentation des effectifs dans l'enseignement supérieur – je pense que vous vous en réjouissez, monsieur le député –, et il y aura des créations de postes d'enseignant dans l'enseignement supérieur.

La deuxième préoccupation est d'ordre salarial. Pour 1997 et 1998, le Premier ministre a clairement indiqué qu'il n'y aurait pas de gel de l'indice en 1997 et il m'a donné instruction d'ouvrir les négociations au moment qui paraîtra le plus opportun, à la fois à mes interlocuteurs, organisations syndicales, et au Gouvernement. Nous envisageons l'ouverture de ces négociations dès le mois de décembre de cette année. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. Louis Pierna.** Dès maintenant les négociations !

**M. le président.** Nous passons au groupe du Rassemblement pour la République.

#### STATUT FISCAL DES JOURNALISTES

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le Premier ministre, la loi de finances pour 1997, que vous allez nous présenter tout à l'heure, introduit pour la première fois une réforme très significative de l'impôt sur le revenu. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour les riches !

**M. Philippe Auberger.** Cette réforme a été préparée dans un souci d'équité, de justice fiscale et de simplification. (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.) Elle prévoit notamment la suppression des mesures spécifiques concernant 116 professions dont celle des journalistes. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que ces déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels ne sont aujourd'hui plus justifiées.

Il faut également rappeler que les frais professionnels pourront toujours être déductibles grâce au système des frais réels pour ces professionnels comme pour tout autre contribuable.

Néanmoins, il semble que le passage aux frais réels pour certains journalistes, en particulier les journalistes célibataires à revenus modestes, risque, au terme de cette réforme, d'entraîner une augmentation de leurs impôts.

Naturellement, monsieur le Premier ministre, nous condamnons les pressions individuelles qui peuvent être faites ici ou là sur certains de nos collègues. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Néanmoins, monsieur le Premier ministre, ne serait-il pas envisageable de réviser le mécanisme des aides à la presse afin d'inciter les entreprises de ce secteur, qui, jusque-là, tenaient compte de l'abattement fiscal dans leur politique salariale, à tirer les conséquences de cette suppression ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis,** ministre de l'économie et des finances. Monsieur le rapporteur général, vous anticipez en quelque sorte sur le débat qui va s'ouvrir dans une heure sur le projet de loi de finances pour 1997 (« Question téléphonique ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

C'est vrai – et je vous remercie de le souligner – c'est un budget historique (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) et c'est une réforme fondamentale que celle qui va permettre d'alléger l'impôt sur le revenu des personnes physiques. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

C'est un allègement sans précédent : 25 milliards dès 1997, 75 milliards au terme de cinq années.

Nous procédons dans un souci de simplification, dans un souci d'équité et de justice. Nous mettons un terme à certains abattements historiquement datés dont profitaient 116 professions. Il est vrai que pour certaines personnes, notamment des journalistes célibataires dont le revenu mensuel est inférieur à 15 000 francs, il y aura un supplément d'impôt.

**Mme Frédérique Bredin.** Mariez-les ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Mais permettez-moi de prendre l'exemple d'un salarié qui perçoit 9 000 francs par mois : s'il est journaliste, il paie

aujourd'hui 4 200 francs d'impôt sur le revenu ; s'il n'est pas journaliste, il paie 10 100 francs. L'écart est donc de 5 900 francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Et Mme Bettencourt ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Au terme de cinq années, ces deux salariés, le journaliste et celui qui ne l'est pas, dont le salaire est identique – 9 000 francs par mois –, paieront l'un et l'autre 6 200 francs d'impôt. Autrement dit, le journaliste célibataire paiera un supplément de 2 000 francs d'impôt ; celui qui n'est pas journaliste verra son impôt baisser de 3 900 francs. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce débat doit être mené dans le respect des professions et des personnes, sans passion et dans un souci de justice. C'est vrai que c'est un métier très difficile que celui de journaliste. (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

A la demande de M. le Premier ministre, j'ai mis au point, à votre intention, des instruments qui permettraient de réduire cet écart...

**M. Jean-Pierre Brard.** Des instruments de dissection !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et d'éviter le saut d'imposition pour les seuls journalistes célibataires, mais le vote dépendra de votre perception ; c'est un devoir de conscience.

**M. Jean-Pierre Brard.** Tartuffe !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Pour les entreprises de presse, aucune modification n'est apportée aux assiettes actuelles des contributions sociales. Il ne peut donc être dit qu'il y aurait un préjudice pour les employeurs de journalistes. Cela étant nous aurons l'occasion d'en reparler dans quelques heures en engageant la discussion du projet de loi de finances pour 1997. Quant aux aides à la presse, nous en reparlerons aussi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

RMI

**M. le président.** La parole est à M. Claude Girard.

**M. Claude Girard.** Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, en huit ans le nombre des RMIstes a doublé, passant de 450 000 à 1 000 000 de personnes.

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est vrai !

**M. Claude Girard.** Si l'action vigoureuse menée par le Gouvernement en faveur de l'emploi et de l'insertion...

**M. Jean Glavany.** Historique !

**M. Claude Girard.** ... a permis cette année de ralentir la progression des demandes de RMI il faut aujourd'hui engager une véritable réflexion sur ce dispositif.

A l'origine, le dispositif RMI a été créé pour répondre à la grande pauvreté mais cette prestation sociale est aujourd'hui de plus en plus souvent versée à des jeunes diplômés à la recherche de leur premier emploi. A titre d'exemple, 15 % des RMIstes sont aujourd'hui titulaires d'un baccalauréat.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer si vous entendez améliorer les conditions d'accueil et d'orientation de ces jeunes RMIstes par les missions locales, mais aussi par une grande mobilisation des fonds d'aide aux jeunes et quelles mesures vous envisagez pour réformer le volet « insertion professionnelle », afin de faire de cette prestation sociale une véritable prestation emploi qui offrirait une vraie chance et un nouvel horizon à certains de nos jeunes ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

**M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.** Monsieur Girard, il est vrai que le nombre de titulaires du RMI a augmenté, mais cette progression connaît désormais un rythme plus raisonnable, heureusement (*Exclamations sur le bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est digne du grand séminaire !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** ... ce qui prouve bien que certaines mesures telles que le contrat initiative-emploi ont produit leurs effets. Cela étant, il reste parmi les RMIstes des jeunes – le pourcentage n'est plus ce qu'il était il y a quelques années : entre 25 % et 30 % – qui méritent que nous leur portions la plus grande attention et que nous en fassions les premiers prioritaires du dispositif visant à renforcer la cohésion sociale.

C'est pourquoi, forts des expériences menées par les missions locales et les PAIO, que vous connaissez bien vous-même, nous allons proposer dans le projet de loi sur la cohésion sociale 50 000 itinéraires personnalisés destinés aux jeunes en plus grande difficulté, dont 10 000 pour 1997. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ces jeunes auront le statut de la formation professionnelle. Nous aurons la possibilité d'enchaîner – comme vous l'avez dit – la formation professionnelle et l'accompagnement social, permettant ainsi à l'organisme qui les suivra de les conduire jusqu'aux marches de l'insertion dans le secteur marchand, grâce aux différentes possibilités qui leur sont offertes.

Monsieur Girard, nous mènerons cette action avec tous ceux qui militent depuis des années sur le terrain. Et l'examen du projet de loi sur la cohésion sociale ainsi que la création des contrats d'initiative locale nous donneront la possibilité de transformer des revenus d'assistance en véritables contrats de travail. Ce sera le premier signal fort d'une activation des dépenses d'assistance. Nous ouvrirons là un chantier passionnant. Je vous remercie, ainsi que tous les parlementaires très nombreux qui voudront bien y prendre leur part.

Voilà ce que je tenais à répondre à la veille de la journée sur la misère, car nous faisons bien de l'insertion des jeunes la priorité des priorités. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### SÉCURITÉ SOCIALE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

**M. Jean-Claude Lemoine.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

La Caisse nationale d'assurance maladie a annoncé, ces dernières semaines, un certain nombre de mesures d'économies décidées, semble-t-il, sans aucune concertation.

**M. Rémy Auchédé.** C'est vrai !

**M. Jean-Claude Lemoine.** Nous sommes tous conscients de l'urgence du redressement de nos comptes sociaux. Mais certaines de ces annonces ont suscité de réelles inquiétudes parmi les professionnels de santé. Je pense notamment aux craintes des ambulanciers ou des médecins en ce qui concerne le tarif des visites de nuit, et les modalités d'amortissement ou de plafonnement du remboursement de certains matériels médicaux, problèmes qui, de l'avis de tous, devraient être traités lors de la négociation de la prochaine convention.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quel est exactement l'état d'avancement de ces négociations ? Et quelle est votre position sur ces dossiers ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

**M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.** Monsieur le député, le 10 septembre dernier, la caisse nationale d'assurance maladie a présenté des propositions – et non pas des décisions qui portent sur différents sujets. Certaines ont été adoptées, dont celle qui concerne le médicament générique. Jacques Barrot et moi-même en avons saisi les différents acteurs de la chaîne du médicament et, à la fin du mois, les décisions qui devront être prises, le seront.

S'agissant des tarifs de remboursement – « TIPS » dans le jargon professionnel – il y a des choses à revoir. Des remboursements sur factures non contrôlés exigeaient une remise en ordre et, à l'inverse, des instruments qui n'étaient pas remboursés le seront désormais, comme les coussins anti-escarres pour les personnes âgées ou les personnes handicapées. Sur ces points, il faut sans cesse travailler et procéder à des adaptations.

Un troisième sujet couvre les différents actes de nomenclature ou les relations avec certaines professions de santé. Vous avez cité les ambulanciers. Je constate qu'après une discussion et une concertation approfondies, le 10 octobre dernier, un accord a été dégagé sur le plan national entre toutes les associations d'ambulanciers et l'assurance maladie. Obéissant à la logique contractuelle cet accord va dans le bon sens, celui de la qualité du service rendu tout en permettant des économies pour la sécurité sociale.

**Mme Frédérique Bredin.** Vous avez cédé !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.** Pour ce qui est des questions touchant à la nomenclature, notamment de certaines spécialités, les négociations sont en cours entre les organisations professionnelles et syndicats de médecins, d'une part, et l'assurance maladie, d'autre part. Les discussions se poursuivent. Et les décisions seront prises dans l'intérêt du malade et de la sécurité sociale...

**Mme Frédérique Bredin.** Quelle hypocrisie !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.** ... et dans l'objectif d'assurer le juste soin.

Monsieur le député, rien n'est « ficelé » d'avance : on discute et on travaille pour faire avancer la réforme de la sécurité sociale à laquelle nous tenons tant. (*Applaudisse-*

*ments sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**Mme Martine David.** Tout va bien alors ?

#### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**M. le président.** La parole est à M. Alain Danilet.

**M. Alain Danilet.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

Le Mondial de l'automobile, qui vient de fermer ses portes, fut un succès et a montré tout l'intérêt que portent les Français aux voitures et à leurs équipements.

A la fin de la semaine dernière, la sécurité routière a publié les chiffres du mois d'août. Les très bons résultats constatés sont à mettre à votre crédit, monsieur le ministre, et confirment, mois après mois, la diminution du nombre des accidents. La baisse du taux d'alcoolémie autorisé à 0,5 gramme par litre, qui est une des mesures que vous avez prises, constitue certainement un des facteurs de cette diminution. Cependant, le défaut du port de la ceinture de sécurité et la vitesse excessive sont encore à l'origine de nombreux décès.

Aussi, monsieur le ministre, quelles actions envisagez-vous dans les prochains mois pour améliorer encore ces résultats ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.** Effectivement, monsieur le député, depuis un an, les statistiques des accidents de la route montrent une amélioration : il y a moins de blessés et moins de tués. Mais c'est un résultat précaire. Et les accidents de la route représentent un véritable drame. L'effort collectif doit donc être maintenu et poursuivi. Aussi, allons-nous lancer, avant les départs de la Toussaint, qui sont souvent à l'origine de très nombreux accidents, une grande campagne sur le port de la ceinture de sécurité afin de montrer qu'il est un élément essentiel de sécurité sur la route.

L'arbitrage rendu par le Premier ministre sur les crédits autoroutiers – 21,9 milliards de francs dans le cadre du FDES, en augmentation de 10 % par rapport à l'année dernière – va nous permettre de lancer la construction de 400 kilomètres d'autoroutes supplémentaires en 1997. Quand on sait que les autoroutes sont des infrastructures quatre fois moins dangereuses que les routes, on voit que nous travaillons, là aussi, pour la sécurité routière.

Des crédits sont dégagés également pour effacer les points noirs qui représentent, sur les infrastructures classiques, autant d'éléments d'insécurité. Il s'agit d'un effort permanent mais qui ne portera ses fruits que si tous ceux qui prennent le volant sont bien conscients de leur propre responsabilité. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Nous passons au groupe socialiste.

#### TRAVAUX PUBLICS

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Dupilet.

**M. Dominique Dupilet.** Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, les responsables des entreprises de travaux publics annoncent 25 000 licenciements d'ici à la fin de l'année, dont 3 000 dans la région Nord – Pas-de-Calais. Or, les mesures annoncées la semaine dernière ne concernent que les trésoreries de société et non la relance de ce secteur d'activité, vital pour l'emploi.

Les carnets de commandes pour 1997 sont en chute libre et même si, chacun le sait, les collectivités territoriales mobilisent des crédits, les retards dans la mobilisation des financements de l'Etat dans le cadre des contrats de plan ne permettent pas le démarrage des travaux.

Pire, alors que les crédits européens sur les grands travaux pouvaient contribuer à la relance, on annonce aujourd'hui leur gel.

La question est simple : l'Etat va-t-il mobiliser enfin les financements prévus afin de relancer l'activité dans ce secteur et assumer sa responsabilité d'aménagement du territoire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, vous avez tout à fait raison, ce secteur est en crise et ce depuis cinq ans. Et la situation ne s'améliore pas, ce qui pose de gros problèmes à beaucoup d'entreprises, et surtout à des petites et des moyennes.

Il y a quelques jours, à la maison de la chimie, le Premier ministre, s'exprimant devant les assises de la fédération nationale des travaux publics, a rappelé les mesures prises dans le cadre du budget – au total, les moyens budgétaires et non budgétaires disponibles en 1997 dépasseront 35 milliards de francs, soit une augmentation de 5 % – et déclaré qu'il avait décidé la reconduction des mesures CODEVI en faveur des collectivités locales. Celles-ci pourront de ce fait bénéficier de 20 milliards de francs de prêts à des conditions favorables pour financer certains investissements publics.

Ces mesures, très importantes, ont été bien appréciées par la Fédération nationale des travaux publics. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### SITE DE LONGWY

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

**M. Jean-Paul Durieux.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

La société JVC, filiale du groupe Matsushita, vient d'annoncer la fermeture à la fin du mois de janvier 1997 de son unité de Villers-la-Montagne. La production de matériel hi-fi haut de gamme sera transférée, avec des aides européennes, dans son usine écossaise, hi-fi ce qui entraînera le licenciement des 243 salariés de l'entreprise.

JVC a obtenu, lors de son installation en 1988, des aides importantes de l'Etat et de la Communauté européenne : 30 millions de francs sur un investissement total de 80 millions.

Monsieur le ministre, quelle démarche envisagez-vous d'entreprendre auprès de JVC pour contrôler l'utilisation des crédits apportés et préserver les emplois menacés ? Quelle dynamique entendez-vous impulser pour que soit

atteint l'objectif des 5 500 emplois sur le pôle européen de développement de Longwy, sachant que 2 500 emplois seulement ont été créés en dix ans ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

**M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** Monsieur Durieux, effectivement, quand l'entreprise japonaise JVC s'est installée, il y a presque dix ans, à Villers-la-Montagne, à côté de Longwy, elle a bénéficié de la prime à l'aménagement du territoire et de l'intervention financière des collectivités locales. Mais elle a pleinement satisfait aux conditions d'emplois, puisqu'elle en a créé plus qu'il n'était prévu.

Il n'existe donc pas de moyens réglementaires de réclamer le remboursement des aides versées à JVC, maintenant qu'elle annonce son intention de quitter la Lorraine.

**M. Henri Emmanuelli.** Quelle résignation !

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** J'ai fait savoir à l'entreprise qu'elle avait une obligation morale quant à l'avenir du site et ses dirigeants m'ont semblé assez réceptifs. (*Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai mobilisé le réseau extérieur de la DATAR et, avec l'aide du conseil général et du conseil régional, nous pouvons espérer attirer une autre entreprise sur ce site. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** Il serait bon, pour l'heure, de respecter une certaine confidentialité.

Pour ce qui concerne le pôle de Longwy, monsieur Durieux, nous avons assisté ensemble, il y a quelques mois, à l'inauguration de l'entreprise Daewoo qui crée plusieurs centaines d'emplois. Je vous l'ai dit ce jour-là, et je vous le confirme, toutes les primes à l'aménagement du territoire seront maintenues dans ce bassin. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### PRIVATISATION DE THOMSON

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Ducout.

**M. Pierre Ducout.** Monsieur le Premier ministre, on nous dit que c'est à Alcatel que vous donneriez Thomson.

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Ah bon ?

**M. Pierre Ducout.** Ce choix a été arrêté en secret par l'Elysée.

**M. le Premier ministre.** C'est intéressant !

**Un député du groupe communiste.** Les copains et les coquins !

**M. Pierre Ducout.** Il n'a fait l'objet d'aucun débat, ici moins qu'ailleurs. Il a été fait selon des critères obscurs où n'interviennent ni la sauvegarde de technologies essentielles pour l'avenir de notre pays, ni la prise en compte des intérêts légitimes de 96 000 salariés qui craignent pour leur emploi, dans des régions déjà durement frappées par le chômage.

Enfin, la privatisation d'une entreprise au chiffre d'affaires de 70 milliards de francs a été décidée sans consultation préalable de la commission de privatisation. Tout cela est non seulement inadmissible, mais aussi illégal !

**M. Didier Boulaud.** Absolument !

**M. Pierre Ducout.** Dans ce bradage de nos fleurons industriels, y a-t-il autre chose à voir que le poids d'une idéologie, un nouvel artifice budgétaire, la dilapidation du patrimoine national et la soumission à des intérêts privés proches de votre majorité ? Pensez-vous que le recours tardif à la commission de privatisation sera un alibi suffisant pour faire diversion ?

Monsieur le Premier ministre, combien de temps encore allez-vous bafouer les principes de la démocratie (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et négliger les intérêts de l'Etat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, vous rendriez un grand service à la démocratie en évitant de livrer à la représentation nationale un scénario qui ne correspond en aucune façon à la réalité ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Si la situation du groupe Thomson est difficile, c'est parce que, depuis sa nationalisation, l'Etat actionnaire s'est toujours abstenu de le recapitaliser. (« *C'est vrai !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) La procédure de privatisation est engagée selon les voies légales...

**M. Henri Emmanuelli.** On veut la transparence !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... sur des critères qui seront, naturellement, industriels : c'est l'avenir de ce groupe, essentiel pour la France, qui est en jeu.

**M. Christian Bataille.** Ce n'est pas clair !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Le Gouvernement prendra sa décision dans les prochains jours. Son choix préférentiel sera soumis à la commission de privatisation, et c'est à ce moment-là seulement que nous pourrions procéder à la privatisation du groupe Thomson.

Voilà où nous en sommes. Vous comprendrez que je ne puisse faire d'autres commentaires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous passons au groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Guy Teissier.

**M. Guy Teissier.** Ma question s'adresse à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

Après la guerre de 1914-1918, les cadres d'active dits « invalides de guerre » ont perçu une pension d'invalidité au taux du soldat, qu'ils soient en activité ou en retraite. De leur côté, les cadres de réserve titulaires d'une pension militaire d'invalidité la percevaient au taux de leur grade.

Cette différence de traitement, ressentie comme manifestement injuste, persista sous deux républiques. En 1962, le général de Gaulle décida que la pension d'invalidité au taux du grade serait versée au bénéfice des cadres d'active accédant à la retraite.

Aujourd'hui, trente-cinq ans après, une mesure contenue dans le projet de loi de finances pour 1997 vise à plafonner à 150 % du taux du soldat les pensions militaires d'invalidité ! En clair, cela signifie une diminution de 10 à 40 % des pensions d'invalidité ! Il semblerait que 12 000 officiers et 2 200 veuves soient concernés par cette mesure.

Inutile de vous préciser, monsieur le ministre, les inquiétudes et les vives réactions d'indignation et d'incompréhension que suscite l'annonce d'une disposition considérée comme une mesquinerie dans le monde des anciens combattants. L'incompréhension est d'autant plus grande que le Président de la République lui-même avait affirmé que rien ne viendrait remettre en cause les acquis des pensionnés militaires.

Monsieur le ministre, pensez-vous pouvoir faire retirer du projet de loi de finances cette mesure qui pénalise injustement des hommes et des femmes qui, par le passé, n'ont pas marchandé leur engagement pour la défense des intérêts de la France ? D'avance, merci pour eux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

**M. Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.** Monsieur le député, il est possible que votre question soit prématurée (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) car je me réservais d'étudier avec vous et avec l'ensemble de la représentation nationale la portée de cette disposition à l'occasion du débat budgétaire.

Depuis que le projet de loi de finances a été déposé, le Gouvernement a eu effectivement connaissance des inconvénients que pouvait présenter cette mesure et des arguments mis en avant, dont certains – que vous avez rappelés – ne manquent pas de valeur.

C'est la raison pour laquelle, en vue du débat que nous aurons sur le budget des anciens combattants, mes services étudient, avec ceux de la défense et du budget, les mesures susceptibles de concilier les exigences budgétaires et les intérêts des anciens combattants.

Le Gouvernement ne méconnaît en aucune mesure les sacrifices consentis et les engagements pris par certains dans le service de la France.

En tout état de cause, au moment du budget, nous réaliserons peut-être la mesure conciliatrice des intérêts qui pourraient sembler s'opposer. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### TRANSFERT DE SIÈGES SOCIAUX

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Decagny.

**M. Jean-Claude Decagny.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

Monsieur le ministre, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre une politique innovante et ambitieuse en matière d'aménagement du territoire. Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place, favorisant un maillage équilibré du territoire en termes d'équipements et de services publics. Tous peuvent s'en féliciter.

Cependant, certaines entreprises d'envergure nationale et internationale mettent en place une politique visant au regroupement des sièges sociaux de leurs filiales provinciales vers la région parisienne.

Ces transferts de sièges sociaux s'accompagnent souvent de réductions importantes d'emplois, voire de licenciements, dus à l'impossibilité pour les personnels concernés de quitter leur région pour Paris.

Ne pensez-vous pas que cette volonté vient à l'encontre de votre politique d'aménagement du territoire et que cela peut être assimilée à un déménagement du territoire, facteur de destructuration tant économique que sociale de régions déjà durement touchées ?

Ainsi, dans le bassin de la Sambre, qui souffre d'un taux de chômage de 24 %, la société Spie-Ferrières-Tuyauterie annonce son intention de transférer son siège social à Cergy-Pontoise.

Ce transfert de siège social s'accompagne d'une mutation de soixante emplois sur un effectif de 200. Parmi ces soixante personnes, certaines ne peuvent accepter de déménager en région parisienne et seront alors contraintes d'être licenciées.

De tels transferts peuvent parfois permettre d'être plus compétitifs et de rechercher de nouveaux marchés à l'exportation, mais cela n'est pas toujours le cas et, souvent, ils viennent désagréger un tissu économique local fragile et battent en brèche les efforts locaux et la volonté d'aménagement du territoire.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour que l'opportunité réelle de ce transfert soit vérifiée et pour que, le cas échéant, celui-ci soit refusé ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

**M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** Effectivement, monsieur le député, le projet de délocalisation du siège de la société SPIE-Ferrières-Tuyauterie va tout à fait à l'encontre de l'aménagement du territoire mais, comme vous le soulignez également, la décision de transférer un siège social appartient à l'entreprise, qui peut avoir des raisons de le faire, même si nous en regrettons les conséquences.

L'Etat ne peut en effet s'immiscer dans la gestion des entreprises. Ce n'est pas son rôle. Chaque fois qu'il a tenté de le faire, l'échec a été patent. En revanche, il peut inciter et orienter, et je puis vous assurer que je m'y emploie, pour limiter un certain nombre de transferts.

Il faut avoir aussi l'honnêteté intellectuelle de dire que cela ne se fait pas que dans un sens. Promodès va installer son siège à Caen, la division « missiles » de l'Aérospatiale doit s'installer à Bourges, et La Poste doit transférer près d'un millier d'emplois en province.

La prime d'aménagement du territoire pour les projets tertiaires couvre la totalité de notre pays, à l'exception de la région parisienne.

**M. Robert Pandraud.** Pourquoi ?

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** Parce qu'il y en avait trop et qu'il faut un équilibre.

Le Gouvernement poursuit par ailleurs sa politique de déconcentration des administrations et de délocalisation des organismes publics. A ce titre, je suis récemment intervenu auprès du gouverneur de la Banque de France pour qu'il revoie le plan de restructuration de son réseau, plan qui aurait entraîné la suppression de nombreuses succursales dans des villes moyennes et petites.

**M. René Couanau.** Très bonne intention !

**M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.** J'examinerai avec vous, monsieur Decagny, comment mobiliser les divers moyens d'influence, financiers, réglementaires, que nous pouvons avoir sur la société SPIE-Ferrières-Tuyauterie. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### TRANSPORT ROUTIER

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Paillé.

**M. Dominique Paillé.** Ma question s'adresse à Mme Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.

Le transport routier connaît actuellement dans notre pays une très grave crise. Le mécontentement gagne l'ensemble des entrepreneurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous avons tous, en mémoire, madame le secrétaire d'Etat, l'expression paroxystique qu'il a pu prendre il y a quelques années et les conséquences négatives pour l'économie de notre pays.

**Mme Véronique Neiertz.** C'est la chienlit !

**M. Dominique Paillé.** Parmi les raisons prioritaires retenues par la profession pour expliquer cette crise, il y a l'augmentation intempestive du prix des carburants, qui a augmenté de 0,58 franc en l'espace de neuf mois.

**M. Daniel Picotin.** Tout à fait !

**M. Dominique Paillé.** La goutte d'eau qui risque de faire déborder le vase, c'est l'augmentation de la TIPP qui est prévue au projet de budget 1997. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous avons tous ici intérêt à faire en sorte que notre économie tourne, et tourne avec les transporteurs. Je suis certain que vous êtes consciente du problème qui se pose aujourd'hui à eux. Que comptez-vous faire pour désamorcer ce conflit ?

**M. Jean Glavany.** Rien !

**M. Dominique Paillé.** Quel « geste » êtes-vous en mesure d'accomplir ? Nous faisons beaucoup par ailleurs pour le transport ferroviaire. Je crois qu'il est urgent de répondre aux demandes des transporteurs routiers. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La chienlit !

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

**Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.** Monsieur le député, le Gouvernement est, bien entendu, très conscient, comme vous-même, de l'importance du transport routier dans l'activité économique de notre pays, et nous suivons avec énormément d'attention les difficultés de ce secteur, qui sont réelles. C'est ainsi que Bernard Pons a tenu à se rendre lui-même au récent congrès de la Fédération nationale des transports routiers ainsi que de la chambre des loueurs. Il s'était également rendu au congrès de l'UNOSTRA, en juin dernier. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les difficultés qui se présentent sont de diverses natures : problèmes réglementaires, respect de la concurrence, etc. Nous les abordons dans la plus grande concertation avec les professionnels et dans un souci de pragmatisme et d'efficacité, qu'il s'agisse des dispositions françaises ou communautaires.

Sur le gazole, je voudrais vous dire trois choses.

Son prix ayant augmenté de 5 % au mois de septembre, nous avons demandé à M. Borotra de diligenter une enquête sur les raisons de cette augmentation, ce qu'il fait actuellement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce qui concerne la taxe à laquelle vous faites allusion, nous avons effectivement inscrit dans le projet de loi de finances l'augmentation que vous savez. Elle est de six centimes, exactement limitée au montant de l'inflation. C'est l'engagement que nous avons pris devant les professionnels. Ce niveau constitue un point d'équilibre entre les différentes parties prenantes, les usagers et les transporteurs, mais également le budget de l'Etat.

Enfin, les professionnels sont très préoccupés par ce qu'ils appellent le gazole utilitaire. C'est une question sur laquelle nous continuons à réfléchir, au niveau national mais surtout au niveau européen, puisqu'il semble qu'il faille une décision de l'ensemble des acteurs de l'Europe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous passons au groupe République et Liberté.

#### TGV-EST

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement.

En donnant un coup de frein au programme TGV, le Gouvernement risque de gâcher un atout majeur pour la France. Le rapport Rouvillois a sans doute raison de proposer le phasage des projets, mais la publicité faite à la technique du train pendulaire, sorte de « sous-sous-TGV », qui ne permet que d'économiser quelques minutes, est le rideau de fumée destiné à masquer la retraite.

Le rapport Rouvillois renvoie à un horizon indéterminé la réalisation des différents projets de lignes nouvelles. M. Arthuis a refusé à Dublin le financement du TGV-Est par l'Union européenne. Les commandes de la SNCF à l'industrie ferroviaire viennent d'être réduites de 3 milliards de francs. Dans le même temps, l'Allemagne pro-

gramme 3 200 kilomètres de lignes à grande vitesse sur son territoire, financées par des prêts à quarante ans sans intérêt.

Monsieur le ministre, l'Etat est-il prêt à dégager, au profit d'entreprises de réseaux ferrés nationales, les crédits nécessaires à la fois pour la modernisation du réseau actuel et pour la réalisation de lignes TGV nouvelles, éventuellement phasées ?

Pour le Grand Est, il existe deux projets de TGV : le TGV-Est vers Strasbourg et la première phase du TGV Rhin-Rhône, de Mulhouse à Dijon. L'Etat est-il prêt à organiser un débat sur l'intérêt comparé des trois grands projets d'infrastructure intéressant le Grand Est : les deux projets de TGV et le grand canal Rhin-Rhône ? Je suis persuadé que M. Barre, réputé le meilleur économiste de France, s'associera à moi pour réclamer ce débat.

Ma dernière question porte sur le niveau de commandes à l'industrie ferroviaire française. Celle-ci a besoin au minimum d'exporter un TGV à deux motrices et deux locomotives par mois. Est-il normal que la COFACE réalise un bénéfice de 10 milliards de francs et que les crédits sur protocole aient été divisés par trois ? Comptez-vous relever le niveau des commandes de la SNCF, encourager la recherche sur le TGV de troisième génération et, enfin, aligner le système français d'aide à l'exportation sur le système allemand, qui, comme par miracle, échappe à la règle du consensus ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, je crois que vous exagérez en disant que le Gouvernement donne un coup de frein au TGV. Le Gouvernement veut faire une opération vérité.

Nous avons actuellement 1 300 kilomètres de TGV et il a fallu plus de vingt ans pour réaliser l'ensemble de ces infrastructures. Nous en avons 2 300 kilomètres en portefeuille, ce qui représente un investissement qui dépasse les 200 milliards. Vous savez comme moi que nous ne réaliserons pas toutes ces infrastructures en quelques années, même en dix ou quinze ans. Le programme ambitieux du schéma directeur doit se développer sur une génération.

Le rapport Rouvillois, c'est une opération vérité. C'est un rapport extrêmement intéressant parce qu'il fait le point sur l'ensemble de ce grand programme et qu'il sera un élément de travail pour vous et pour le Gouvernement. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en débattre dans quelques jours, lorsque je recevrai l'ensemble des élus et des représentants des collectivités territoriales qui s'intéressent plus particulièrement au TGV-Est.

Il est faux de dire que M. Arthuis a refusé de financer le TGV-Est. Il a refusé de donner une rallonge au niveau de l'Union européenne, car les crédits prévus pour le financement des quatorze grands programmes européens sont inscrits dans le budget général de l'Union. M. Arthuis ne voyait pas pourquoi il fallait qu'il consente une avance alors que, pour le moment, aucun crédit n'a été octroyé.

Les commandes de la SNCF à l'industrie ferroviaire se poursuivent. Nous avons incité la SNCF à les étaler d'une manière régulière, de façon que le plan de charge de l'industrie ferroviaire soit maintenu.

Je ne peux pas vous laisser dire que le TGV pendulaire est un « sous-TGV ». Il y a une confusion. Un certain nombre de pays étrangers ont mis au point le train pen-

dulaire, que la SNCF n'avait pas voulu utiliser en France. On vient de le mettre en service sur la ligne Lyon-Turin. L'industrie ferroviaire française, à la demande de Mme Idrac et à ma demande, vient de mettre en étude un prototype de TGV pendulaire, qui sera un « TGV plus ». Alors je crois que vous pouvez avoir confiance. Quant à la comparaison entre le TGV-Est, le TGV Rhin-Rhône et le canal Rhin-Rhône, on ne peut pas ouvrir un débat sur des projets qui ne sont pas comparables. Le TGV-Est a déjà été déclaré d'utilité publique, le TGV Rhin-Rhône non. Quant au canal Rhin-Rhône, il est inscrit dans la loi et son financement est prévu. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous revenons au groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### VIOLENCES SEXUELLES SUR LES ENFANTS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

**M. Jean-Pierre Abelin.** Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Monsieur le garde des sceaux, l'actualité française et belge nous rappelle tous les jours l'horreur et malheureusement la fréquence des violences sexuelles perpétrées contre des enfants, qu'elles soient le fait de proches et de membres de la famille ou celui de réseaux organisés.

Je voudrais attirer votre attention sur l'insuffisance de structures carcérales adaptées comme de soins prodigués en prison à ces criminels, comme l'a souligné le rapport de notre collègue Odile Moirin.

Je voudrais surtout déplorer le cruel manque de suivi médical de ces violents sexuels une fois qu'ils sont sortis de prison, et le risque de récurrence qui en découle.

Quels sont vos projets en ce domaine particulièrement sensible ? Dans quel délai le Parlement sera-t-il amené à discuter un futur projet de loi ? Plus largement, quelles sont les mesures de prévention et de répression susceptibles d'être rapidement mises en œuvre tant pour prévenir la banalisation de ces actes et réduire le taux de récurrence que pour en punir leurs auteurs ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, je vous remercie de me poser cette question qui non seulement est au cœur de l'actualité mais qui aussi, tout simplement, tient à cœur à tous ceux pour qui la plus irremplaçable, la plus éminente de toutes les valeurs, celle que nous défendons lorsque nous faisons de la politique, c'est la dignité des hommes, et en particulier celle des enfants.

A votre question, je réponds positivement. D'ici à quelques semaines, nous aurons établi, comme le Premier ministre me l'a demandé, un projet de loi tendant à mieux réprimer les atteintes et les agressions sexuelles. Il permettra en particulier de sanctionner la détention de matériels ou d'images pornographiques mettant en scène des enfants et des adolescents.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Très bien !

**M. le garde des sceaux.** Surtout, pour lutter contre les récidives que nous constatons malheureusement mois après mois, et qui font s'insurger, à juste titre, l'opinion publique, nous introduirons dans notre code pénal et dans notre code de procédure pénale une nouvelle peine pour ces criminels. Au moment où elle prendra sa décision, la cour d'assises leur imposera de se soumettre à un suivi médical lorsqu'ils auront été libérés à la fin de leur peine.

J'ajoute, et c'est au moins aussi important, que ce suivi médical obligatoire se conjuguera avec une intensification de la prise en charge de ces mêmes condamnés pendant leur détention, notamment par le développement de services médicaux psychologiques régionaux dans vingt-quatre établissements.

Le projet sera vraisemblablement discuté au Parlement au début de l'année prochaine.

**Mme Louise Moreau.** Très bien !

**M. le garde des sceaux.** Ce projet de loi dont j'ai la charge fait partie de l'ensemble d'une politique qui a été définie par le Premier ministre après le congrès de Stockholm, où Xavier Emmanuelli a représenté le Gouvernement français. Il a été chargé par le Premier ministre de coordonner un ensemble d'actions d'information, de prévention, au niveau interministériel, notamment avec un ministère naturellement intéressé au premier chef, celui de l'éducation nationale.

Le 20 novembre prochain, jour de l'enfance, le Premier ministre annoncera l'ensemble de ce plan qui comportera cette mesure de suivi médical obligatoire. Je pense que l'ensemble de la représentation nationale s'associera aux efforts que nous devons tous faire pour que la dignité humaine reste, quelle que soit l'évolution des techniques...

**M. Alain Griotteray.** Pas pour les assassins !

**M. le garde des sceaux.** ... quelle que soit l'évolution des mœurs, quelles que soient les libertés que nous prenons aujourd'hui, l'alpha et l'oméga de toute action publique et de toute action politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

### SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

**M. le président.** Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation parlementaire, conduite par M. Giovanni Lamboglia Mazzili, président de la Chambre des représentants de la République de Colombie. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.  
(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

3

### SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre m'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante députés ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi relative à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire ainsi qu'au développement de la négociation collective.

4

### PACTE DE RELANCE POUR LA VILLE

#### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 10 octobre 1996

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

5

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 31 octobre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi,

Mercredi 16 octobre, à neuf heures et à quinze heures, après les questions au Gouvernement,

Jeudi 17 octobre, à neuf heures et à quinze heures,

Vendredi 18 octobre, à neuf heures et à quinze heures,

Samedi 19 octobre, à neuf heures et à quinze heures et, éventuellement, lundi 21 octobre, à dix heures et à quinze heures :

Discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1997.

Mardi 22 octobre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances ;

Début de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances :

Légion d'honneur et ordre de la Libération,

Justice.

Mercredi 23 octobre, à neuf heures et à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Justice (*suite*),

Fonction publique et réforme de l'Etat,

Industrie,

Poste et télécommunications.

Jeudi 24 octobre, à neuf heures et à quinze heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Agriculture, pêche et alimentation ; BAPSA.

Vendredi 25 octobre, à neuf heures et à quinze heures :

Services du Premier ministre ;

Outre-mer.

Lundi 28 octobre, à dix heures et à quinze heures :

Affaires sociales et santé.

Mardi 29 octobre, à dix heures et à quinze heures, après les questions au Gouvernement,

Mercredi 30 octobre, à neuf heures et à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et jeudi 31 octobre, à neuf heures et à quinze heures :

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1997.

J'indique à l'Assemblée que la discussion des crédits du travail et de l'emploi a été reportée au vendredi 8 novembre, après les crédits du logement.

Le calendrier ainsi rectifié sera annexé au compte rendu de la présente séance.

6

## LOI DE FINANCES POUR 1997

### Discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1997 (n<sup>os</sup> 2993, 3030).

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en ouvrant le débat budgétaire, je voudrais insister sur le caractère historique du projet de loi de finances qui vous est présenté.

Ce budget est le premier, sous la V<sup>e</sup> République, à afficher simultanément une stabilisation des dépenses en francs courants, un allègement de l'impôt...

**M. Augustin Bonrepaux.** Pour qui ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et une réduction du déficit. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est le pire budget depuis la Libération, oui !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Depuis que je suis arrivé au ministère de l'économie et des finances, j'ai fait de la maîtrise et de la transparence des comptes publics des objectifs prioritaires.

**M. Augustin Bonrepaux.** On va en parler !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Mais l'assainissement des finances publiques n'est pas une fin en soi, c'est un moyen au service d'un projet politique. Ce projet vise à donner à chacun un emploi tout en favorisant la création de richesses.

La remise à flot des comptes publics est une étape.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et la remise à flot des chômeurs ?

**M. le président.** Monsieur Brard !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... sur la voie du retour au plein emploi. Cette priorité a été rappelée avec force devant vous, à la tribune, par M. le Premier ministre, il y a deux semaines.

Nous avons estimé, par ailleurs, que nous ne pourrions pas réussir de manière durable cette remise en ordre sans une amélioration de nos méthodes. Il s'agit de conforter le rôle du Parlement comme acteur central de la loi de finances, parce que les choix à faire sont éminemment politiques.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est le mythe de Sisyphe !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est la raison pour laquelle nous avons réformé la procédure budgétaire. Ainsi pourrez-vous, mesdames, messieurs ces députés, examiner les dépenses beaucoup plus tôt et peser encore davantage sur la décision finale.

**M. Paul Mercieca.** Pour 0,01 % !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Grâce à cela, nous avons pu organiser dès le printemps, et pour la première fois, un débat d'orientation budgétaire, qui, croyez le bien, nous a été utile pour préparer le projet que je vous présente aujourd'hui. Alain Lamassouse peut en témoigner.

Je veux d'ailleurs, dès à présent, adresser mes remerciements à la commission des finances et à son président, Pierre Méhaignerie, pour l'excellent travail accompli ces dernières semaines...

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est original ! Cela change des autres années !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... comme à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Je ne doute pas que cela contribuera à la qualité de nos discussions.

J'adresse aussi des remerciements tout particuliers à Philippe Auberger pour la rigueur de son analyse. J'ai notamment apprécié qu'il souligne la maîtrise sans précédent des dépenses et qu'il rappelle que ce résultat a été acquis à méthode budgétaire constante. Il a su mettre en perspective notre projet de loi de finances. Je tiens à l'en remercier.

Un budget, vous le savez, s'exprime par quelques chiffres. En 1997, les dépenses de l'Etat seront de 1 552,9 milliards de francs, soit un niveau strictement équivalent aux dépenses de 1996. Les recettes s'élèveront quant à elles à 1 269,2 milliards, ce qui permettra de ramener notre déficit à 283,7 milliards, en léger recul par rapport à 1996.

Pour parvenir à ce résultat, nous avons dû lutter contre nos vieux démons. J'entends par là lutter contre la pente naturelle des dépenses, qui est celle de la reconduction et de l'augmentation, lutter contre la tentation de l'accroissement continu des prélèvements, lutter enfin contre notre propre culture d'extension de la sphère publique au détriment de l'initiative et de la responsabilité privées.

Tout budget repose sur des hypothèses économiques. Celles que nous avons retenues sont réalistes, avec un taux de croissance de 2,3 %. J'ai eu la confirmation, en présidant récemment la commission des comptes de la nation, du bien-fondé de cette hypothèse de croissance : les prévisions des instituts de conjoncture sont toutes comprises entre 2 % et 2,5 %. J'ajoute que le Fonds monétaire international retient pour la France une croissance de 2,4 % pour 1997.

J'étais d'ailleurs au début du mois à Washington, pour la réunion semestrielle du G7...

**M. Jean-Pierre Brard.** Là, ce ne sont pas les ordres de Moscou, ce sont les ordres de Washington !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et pour les assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. J'en suis revenu avec un message réconfortant : la croissance repart vigoureusement partout dans le monde.

**M. Julien Dray.** Sauf en France !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Elle sera globalement de 4,2 %, avec des taux de l'ordre de 5 % en Afrique et de 7 % en Asie. L'économie française, qui est l'une des plus ouvertes de la planète, profitera de ce mouvement de fond.

**M. Julien Dray.** Elle est plus affaiblie !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas le Père Noël, c'est le Père Arthuis !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ne soyons pas les derniers à croire en nous-mêmes !

**M. Julien Dray.** C'est en vous que nous ne croyons pas !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Mais, si nous pouvons monter dans le train de la reprise, c'est parce que les bases de notre économie sont chaque jour plus solides.

Nous avons remis notre économie en ordre de marche,...

**M. Augustin Bonrepaux.** Ce sont des mots !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et elle présente tous les signes de la compétitivité, qu'il s'agisse de l'inflation, aujourd'hui éradiquée, de notre excédent commercial, maintenu à des niveaux élevés, ou des taux d'intérêt, historiquement bas.

Tous les chefs d'entreprise que je rencontre me le confirment : les carnets de commandes se regarnissent et les opérations de déstockage sont maintenant achevées. Les professionnels de l'immobilier soulignent par ailleurs que les demandes de prêts augmentent à nouveau.

Permettez-moi de vous rappeler que les taux à court terme ont baissé de plus de moitié depuis mai 1995, pour passer de 7,5 % à moins de 3,5 % aujourd'hui.

**M. Julien Dray.** Le différentiel est toujours le même !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est leur niveau le plus bas depuis 1971.

**M. Julien Dray.** Nous sommes en déflation !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Quant aux taux à long terme, les plus significatifs pour les familles qui souhaitent emprunter afin d'accéder à la propriété de leur logement ou pour les chefs d'entreprise, en particulier de PME, ils sont maintenant inférieurs à 6 %, au même niveau que les taux allemands.

Je veux vous appeler, mesdames, messieurs les députés, à une prise de conscience collective. Les taux d'intérêt sont revenus en France à un niveau compatible avec le développement de notre économie.

Les entreprises peuvent financer leurs investissements, les ménages à nouveau emprunter sans craindre des charges prohibitives et – ceux d'entre vous qui sont élus locaux le voient bien – les collectivités ont à nouveau accès à des ressources bon marché.

**M. Jean-Pierre Brard.** N'importe quoi ! Elles ne peuvent plus se permettre d'emprunter !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est une bonne nouvelle pour l'économie française. Après des années où le coût du crédit avait atteint des niveaux un peu fous, le temps de l'argent cher est révolu.

N'en doutons pas, l'environnement économique est favorable. Mais il ne suffit pas d'attendre l'amélioration, il faut la susciter, l'accompagner et l'enrichir. C'est ce que fait le Gouvernement avec ténacité depuis mai 1995.

Je voudrais en quelques mots vous redire quelle est la politique économique que le Gouvernement conduit depuis l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République.

Deux chemins parallèles sont tracés et suivis avec constance : une politique de réformes, en premier lieu, pour donner à la France les moyens d'une prospérité saine et durable ; un ensemble de mesures, en second lieu, pour favoriser l'activité et endiguer le chômage qui nous mine.

La première des réformes que nous avons engagées est celle de nos services publics. Il faut recentrer l'Etat sur ses vraies missions. Notre politique déterminée de privatisations vise d'abord cela.

Réformer l'Etat, c'est aussi faire évoluer les mentalités et les méthodes de gestion. Nous avons déjà beaucoup fait dans ce domaine : le patrimoine de l'Etat, qui est de loin le premier de France, sera maintenant systématiquement recensé et activement géré, afin de ne plus bloquer inutilement des ressources financières souvent importantes. Les structures de l'Etat seront par ailleurs simplifiées, à Paris comme dans les régions.

Je n'ai pas besoin, enfin, de vous rappeler ce que nous avons déjà fait pour préparer au XXI<sup>e</sup> siècle nos établissements publics, qu'il s'agisse de la SNCF, de France Télécom ou des industries d'armement, et nos institutions en particulier la sécurité sociale et les armées.

Le deuxième axe de notre politique de réformes, à côté de l'adaptation de la sphère publique, est la libération des énergies productives du pays. Cette ambition, sans laquelle tout le reste est vain, a été nourrie depuis un an et demi par plusieurs chantiers d'envergure.

Je vous rappellerai seulement les trois principaux.

En premier lieu, notre engagement en faveur des petites et moyennes entreprises, avec, notamment, l'abaissement de l'impôt sur les sociétés et des droits de transmission, ainsi que l'encouragement au petit commerce.

En second lieu, la grande réforme fiscale que nous avons engagée en faveur des familles, de ceux qui travaillent, qui créent des emplois, qui créent des richesses.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quel abus de langage !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Enfin, l'institution prochaine des fonds d'épargne retraite, qui offrira, sans remettre en cause les retraites par répartition, un supplément de retraite à ceux qui en feront le choix et canaliserà ainsi davantage nos ressources financières vers les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites. L'épargne doit cesser de financer les déficits publics et s'orienter vers l'économie productive.

Ces réformes s'inscrivent dans la durée. Leurs effets se concrétiseront dans le temps. Elles ont donc été accompagnées d'une politique adaptée à la conjoncture. Je vais vous en rappeler rapidement le cheminement, le projet de budget pour 1997 en étant le prolongement naturel.

Les commentateurs le soulignent souvent, les prélèvements fiscaux ont été accrus en 1995. Beaucoup de chiffres ont d'ailleurs circulé à ce sujet, et je sais gré à votre rapporteur général d'avoir analysé avec rigueur le bilan des hausses et des baisses. Il a notamment mis en évidence que les allègements de charges sociales financés par l'Etat atteignent 53,3 milliards de francs en 1997, à comparer à des prélèvements fiscaux supplémentaires de 50,7 milliards.

**M. Didier Migaud.** Les allègements ne profitent pas aux mêmes !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Comme vous l'imaginez bien, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'un gouvernement et une majorité décident d'augmenter les impôts. En 1995, cette décision était indispensable pour trois raisons.

**M. Augustin Bonrepaux.** Et en 1994 ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** D'abord, pour mettre en œuvre notre programme d'allègement des charges sociales afin de favoriser l'emploi.

Ensuite, pour remettre à niveau les comptes sociaux et ne pas en faire supporter la charge à nos enfants ni à nos petits-enfants.

Enfin, pour réduire le déficit de l'Etat, seul moyen d'engager la baisse des taux d'intérêt que nous venons d'évoquer.

Les mesures d'urgence décidées en 1995 ont permis de répondre à ces besoins immédiats. Pour les comptes publics, jugez-en vous-mêmes : le déficit a été ramené de 5,6 % du PIB en 1994 à 3 % en 1997. C'est l'équivalent de 200 milliards d'amélioration, soit trois fois plus que la hausse des prélèvements.

**M. Didier Migaud.** Beaucoup d'artifices !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il nous a ensuite été possible, dès le début de l'année 1996, d'amorcer la décade fiscale, sur laquelle je reviendrai, et d'engager un nouveau programme d'encouragement de l'activité.

Pour 1997, nous avons, dans le même esprit, prévu une mesure forte. Les primes des plans d'épargne populaire ouverts en 1990 seront versés d'un coup dès 1997. Cette mesure permettra de débloquer une quinzaine de milliards de francs au profit de quelque 1,7 million de ménages non imposables – il s'agit donc de familles modestes –, le tout sans charge supplémentaire pour le budget puisque les sommes correspondantes ont été provisionnées depuis plusieurs années dans ce but.

Il n'y aura donc pas, je le répète, d'altération du déficit d'exécution pour 1997 du fait du déblocage de 15 milliards de francs de primes au profit des titulaires de PEP qui ne sont pas imposables.

Ces actions portent leurs premiers fruits aujourd'hui : l'INSEE vient d'annoncer une progression de 2,5 % de la consommation en 1996 et une croissance tendancielle de l'économie de 2 % au second semestre. Par ailleurs, les chefs d'entreprise que je rencontre me font part, comme à vous sans doute, de leur optimisme devant les perspectives de la demande française et étrangère.

**M. Jean-Pierre Brard.** On ne doit pas rencontrer les mêmes ! Vous vous croyez dans un jeu de rôle !

**M. Louis Pierna.** Tout va très bien, madame la marquise !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ayant réengagé la France sur le chemin de la croissance, nous pouvons aujourd'hui faire un nouveau pas en avant. Le projet du budget pour 1997 nous en donne les moyens.

Je l'ai dit tout à l'heure : résorber les déficits, abaisser les impôts et réduire les dépenses sont les points d'ancrage de notre politique.

Le budget budgétaire s'élèvera l'an prochain à 283,7 milliards de francs. Cette réduction du déficit par rapport à 1996 est obtenue, je tiens à le souligner, sans artifice.

**M. Jean-Pierre Brard.** Non ?

**M. Julien Dray.** Il n'y a au contraire que des artifices ! C'est un véritable feu d'artifices ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Et l'argent que vous soutirez à France Télécom ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Elle intègre de substantiels allègements d'impôts sans lesquels le déficit aurait pu être ramené à environ 245 milliards de francs. Elle repose enfin sur un niveau de recettes fiscales que nous avons évalué, comme l'an dernier, avec le plus grand réalisme possible.

Contrairement à certaines prédictions et craintes habituelles, nous avons résisté à la tentation d'augmenter ce que l'on appelle les recettes de poche : c'est ainsi que la redevance télévision n'est pas réévaluée et que le prix du litre de carburant n'augmentera que de 6 centimes par litre, ce qui représente une hausse du prix du super à la pompe de 1,2 %

On a beaucoup parlé ces derniers jours du relèvement du prix de l'essence. Je voudrais m'arrêter un instant sur ce point parce qu'il me paraît important. Six centimes par litre, c'est l'indexation normale sur la hausse des prix de la part de la TIPP, rien de plus, et c'est extrêmement peu par rapport aux années passées.

Dois-je vous rappeler qu'en 1985 l'augmentation avait été de plus de 45 centimes par litre, et que, depuis cette date, les relèvements annuels ont presque toujours été supérieurs à celui de cette année ? J'ajoute, parce qu'on le perd souvent de vue, qu'en francs constants le litre de super est au même niveau aujourd'hui qu'en 1975.

Avec ce niveau de déficit, notre situation est conforme à l'objectif fixé pour pouvoir passer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999, à la monnaie unique, qui est un gage de stabilité monétaire.

**M. Jean-Pierre Brard.** L'ayatollah de Maastricht !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Les entreprises françaises réalisant les deux tiers de leur commerce extérieur avec des pays membres de l'Union européenne, la monnaie unique signifie une stabilité monétaire pour cette fraction de notre commerce extérieur. C'est un facteur de sécurité, de confiance, d'investissement, et donc d'emploi.

**M. Paul Mercieca.** C'est la méthode Coué !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** La prise en compte des règles comptables communautaires relatives au calcul du besoin de financement de l'Etat fait en effet apparaître un solde de moins de 3 % du PIB.

Comme vous le savez, ce résultat intègre notamment la soule que France Télécom versera à l'Etat en 1997 et dont on a beaucoup parlé ces dernières semaines. Il est clair que cette soule sera gérée dans la plus parfaite transparence.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce serait nouveau !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Elle n'est d'ailleurs pas inscrite au budget mais dans un fonds spécial créé à cet effet,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Ben voyons !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... afin que ces sommes soient mises en réserve et ne viennent abonder le budget de l'Etat que de façon très étalée, au fur et à mesure de la prise en charge par l'Etat des retraites des anciens agents publics de France Télécom.

En tout état de cause, notre projection quinquennale de remise à flot des comptes publics ne tient pas compte de cet apport destiné à une affectation bien particulière.

Il me paraît donc important de raisonner ici en tendance et de regarder quelle est notre situation sur la moyenne période. Notre plan de réduction de la dépense publique, engagé sur plusieurs années, nous permet de nous placer durablement sous la barre des 3 % de déficit.

Oserai-je dire que la gestion publique n'a pas pour vocation de constater chaque année un déficit, et qu'il faudra bien tendre vers l'équilibre ?

**M. Jean-Yves Chamard.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce rétablissement sera, bien sûr, facilité par le retour à un niveau de recettes plus conforme au potentiel de notre économie. Mais nous nous donnons ainsi les moyens de retrouver le cercle vertueux de la croissance, la résorption des déficits libérant des ressources au profit de l'économie productive.

Ce qui est nouveau aujourd'hui, et je voudrais vous en convaincre, c'est que nous voulons lutter contre les déficits tout en engageant une politique durable et systématique d'abaissement des impôts.

On me parle du scepticisme de nos concitoyens devant cette baisse et on me demande souvent : « Arriverez-vous à faire baisser l'impôt ? »

Je vois là le résultat d'une polémique savamment agencée, mais aussi, et notre responsabilité sur ce point est collective, d'une certaine incrédulité de l'opinion publique après des années de hausse ininterrompue des prélèvements. Aujourd'hui, soyez-en bien convaincus, notre détermination est sans faille.

D'ici à cinq ans, l'allègement de l'impôt sur le revenu sera de 75 milliards de francs, et, vous le savez, dès 1997, les contribuables bénéficieront d'un allègement global de 25 milliards.

Prenons l'exemple d'un salarié célibataire gagnant aujourd'hui 11 000 francs nets par mois, c'est-à-dire à peu près le salaire moyen. Son économie d'impôt sera dès 1997 de 1 300 francs, et, dans cinq ans, elle atteindra plus de 5 000 francs. Alors, cessons de polémiquer ! Ces chiffres sont incontestables et, d'ici à quelques semaines, chacun pourra le constater sur sa propre feuille d'impôt, dès les premiers versements mensualisés, ou dès le premier tiers prévisionnel.

D'ici à cinq ans, je le répète, l'allègement représentera 75 milliards de francs.

**M. Jean-Pierre Brard.** Dieu merci, vous ne serez plus là !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Pourquoi avons-nous choisi l'impôt sur le revenu ?

Parce que cet impôt est sans doute le plus emblématique, celui qui occupe la première place dans notre imaginaire collectif. C'est aussi le seul à n'avoir pas fait l'objet d'un programme durable d'allègement et de modernisation au cours de la période récente.

En outre, l'impôt sur le revenu permet, plus que la TVA par exemple, d'engager une action concentrée et clairement perceptible en faveur des ménages, ce qui est notre objectif aujourd'hui.

Cette réforme de l'impôt sur le revenu a au moins trois qualités. Elle est socialement juste, économiquement efficace, et elle permet d'engager une véritable modernisation de l'impôt.

**M. Arthur Dehaine et M. Michel Meylan.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Cette politique a un fort contenu social. Tous ceux qui paient un impôt progressif sur le revenu bénéficieront d'un allègement significatif,...

**M. Augustin Bonrepaux.** Les plus riches !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... en particulier les familles, toutes les familles, et les contribuables modestes.

Vous aurez noté l'ampleur de notre effort en faveur des familles. Nous avons sur ce point suivi les propositions du groupe présidé par M. Dominique de la Martinière et réalisé l'aménagement de barème qu'il proposait en faveur des familles et évaluait à 22 milliards. Nous avons fait ce choix par conviction,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour Mme Bettencourt !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... mais aussi parce qu'en favorisant ceux qui ont le plus de besoins on encourage la consommation, ce qui est notre préoccupation.

Deuxième qualité de cette réforme : sa cohérence économique forte. Notre souci a été de rééquilibrer notre fiscalité en faveur du travail et de l'activité. Le système actuel engendre un niveau de taxation du travail très

élevé si l'on prend en compte les différents impôts et cotisations sociales perçus. Notre réforme permettra de corriger cette hérésie économique.

En 1981, les charges sociales retenues sur les bulletins de paye représentaient à peine 12 % du montant du salaire brut ; elles en représentaient 19 % en 1993 ; on avait donc taxé le travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il faut sortir de cette logique, encourager ceux qui travaillent, qui investissent et créent des emplois.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous encouragez ceux qui spéculent !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Enfin, nous nous donnons, par cette réforme, les moyens de moderniser l'impôt sur le revenu.

Notre souci a été de réexaminer, avec pragmatisme, certaines de ses dispositions qui ne sont plus justifiées dans un contexte de forte baisse de l'impôt. Puis-je ajouter qu'à l'heure de la mondialisation de l'économie et du vagabondage fiscal qui en résulte nous luttons ainsi contre les risques de délocalisation de la matière imposable et de l'impôt lui-même. Notre système fiscal ne doit pas s'apparenter à une centrifugeuse qui, à terme, ne manquerait pas de nous ruiner.

Un mot d'ordre donc : que l'impôt recule et qu'il soit juste. Notre action en ce sens, vous l'aurez compris, est déterminée et irréversible. Mais je ne connais pas d'autres moyens pour réduire à la fois les impôts et les déficits que de réduire aussi les dépenses publiques.

Plus d'un franc sur deux dépensé aujourd'hui sur le territoire national transite par un organisme public. C'est évidemment beaucoup trop car, à ce niveau, la dépense publique étouffe la dépense privée créatrice de richesses et d'emplois – la dépense publique étouffe l'économie.

Vous pensez bien que si la réduction de la dépense publique avait été facile à réaliser, elle aurait été faite depuis longtemps. Le Gouvernement s'est aujourd'hui donné les moyens d'y parvenir, notamment en modifiant la procédure budgétaire. Cette approche nouvelle porte ses fruits.

Jugez-en vous-mêmes : les dépenses de l'Etat s'élèveront l'an prochain à 1 552,9 milliards, soit un montant strictement équivalent à celui de 1996. Compte tenu de l'inflation, la dépense publique reculera l'année prochaine de 1,5 %. Par rapport à la pente naturelle de nos dépenses, cela représente un effort de près de 60 milliards. Vous ne trouverez pas d'exemple analogue dans l'histoire de France récente.

Nous ne sommes donc plus condamnés à la progression inexorable des dépenses de l'Etat. Voilà encore une bonne nouvelle pour les Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Alain Lamassoure développera tout à l'heure devant vous les mesures que nous avons prises pour parvenir à ce résultat. Je voudrais simplement vous dire qu'il nous a fallu faire preuve, pour y parvenir, d'un grand volontarisme politique. Mais nous avons aussi voulu travailler dans la clairvoyance et bâtir un projet qui soit guidé par les objectifs du développement économique et de la cohésion sociale.

Notre politique s'organise autour de deux axes.

En premier lieu, aucun secteur n'a été écarté *a priori* de l'exercice de révision des services votés, ce qui nous a conduits à effectuer de nombreux redéploiements.

Prenons pour exemple l'emploi, qui est une de nos premières priorités avec une progression des crédits de 8 %. Mais nous avons recentré nos actions sur l'allègement des charges sociales, dont les crédits progresseront à eux seuls l'an prochain de 15 %. Il est bien clair que nous ne pouvons en rester là. Dès que notre politique tenace et cohérente en faveur de la croissance nous aura redonné des marges de manœuvres suffisantes, nous nous engagerons résolument dans la voie de nouvelles réductions des charges parce que ce sont elles qui pèsent sur notre compétitivité et nos emplois.

On pourrait multiplier les exemples de redéploiements. Vous le voyez bien, nos priorités sont préservées. C'est d'ailleurs tout le sens d'une gestion intelligente des finances publiques : ...

**M. Laurent Cathala.** Une gestion modeste !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... traquer les dépenses inutiles pour dégager des marges de manœuvre nouvelles permettant de financer les priorités affichées.

En second lieu, nous avons voulu réaliser des économies structurelles qui produiront leurs effets sur le long terme – je pense naturellement à la baisse du nombre des fonctionnaires.

Le nombre des agents civils de l'Etat sera réduit l'an prochain de 5 600, tous les départs d'agents de l'Etat à la retraite n'étant pas compensés. En ce qui concerne la défense, le plan de professionnalisation des armées nous conduit à des créations de postes en contrepartie de la réduction du nombre des appelés.

J'attends dire que nous n'avons pas fait assez. Mais souvenez-vous que c'est la première fois depuis dix ans qu'un gouvernement procède à des réductions d'effectifs dans la fonction publique.

Quoi qu'il en soit, il faut se garder de tout manichéisme. Notre objectif est de conduire un effort de restructuration sur plusieurs années plutôt que de procéder immédiatement à des suppressions massives de postes, ce qui nous obligerait probablement à recréer des emplois dans les prochaines années.

Comme dernière illustration de notre souci d'économies, je donnerai l'exemple des dépenses de fonctionnement de services, ce que l'on appelle souvent le « train de vie de l'Etat ». Pour 1997 comme pour 1996, tous les ministères sans exception ont été mis à contribution.

Nous ferons encore reculer ces dépenses de 6,5 % l'an prochain et les ramènerons ainsi, en francs constants, à leur niveau de 1988, alors même, et vous le savez bien, que la dépense publique globale a fortement augmenté au cours de la période.

Dans un souci de transparence, j'ai souhaité que l'on présente dorénavant le budget de l'Etat en distinguant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Notre action de remise en ordre des finances publiques n'aura abouti que lorsque le déficit de fonctionnement aura disparu et que les recettes courantes auront généré suffisamment de ressources pour rembourser les emprunts contractés antérieurement et venus à échéance.

Nous avons distribué à votre intention, mesdames, messieurs, un rapport complémentaire. Sa lecture vous montrera que nous ne devons pas sous-estimer la rugosité du chemin qui nous reste à parcourir avec détermination.

**M. Maxime Gremetz.** Ce sera un chemin de Damas !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Notre action va clairement dans cette direction et c'est, je crois, le meilleur service que nous puissions rendre aux Français.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui sur ce projet de budget pour 1997. Je l'ai qualifié de « tournant », et ce n'est pas un exercice de style. On pourra toujours nous dire que l'on pouvait faire mieux.

**M. Jean-Pierre Brard et M. Jean Tardito.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est l'objet de notre débat.

Je pense que nous sommes allés aussi loin qu'il était possible d'aller sans perdre de vue le développement économique et la cohésion sociale.

Certains laissent entendre que ce budget serait récessif. Je leur réponds qu'il ne l'est en aucune façon : il dégage des marges nouvelles en faveur de la consommation avec la baisse des impôts et la liquidation des primes sur les plans d'épargne populaire.

On me dit aussi qu'il affaiblirait notre cohésion sociale ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste et du groupe communiste.** Oh ! (*Sourires.*)

**M. Paul Mercieca.** Vous le verrez jeudi, avec la grève !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Non, notre budget privilégie l'emploi par un effort encore accru de réduction des charges sociales et par un renforcement de la lutte contre l'exclusion.

On me dit enfin qu'il serait timoré.

**M. Laurent Cathala.** Mais non... (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Non et encore non ! Personne jusqu'alors n'avait mené de front la réduction des dépenses publiques et la réduction des impôts !

Ce budget vient à l'appui d'un projet : nous voulons remettre l'économie française sur les bons rails. Pour cela, il n'est pas d'autres moyens que celui qui consiste à ramener nos déficits à de plus justes proportions et à organiser pour nos concitoyens la décrue fiscale qu'ils attendent avec tant d'impatience.

Ainsi, nous créons les conditions d'une confiance véritable et nous nous mettons en bonne position pour la monnaie unique, qui est une chance immense pour notre économie car elle écartera les risques de fluctuations monétaires que nous subissons aujourd'hui.

Le cap, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, est fixé et nous ferons tout pour le tenir : c'est le cap de la confiance, de la croissance et de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Tardito.** C'est plutôt le cap des tempêtes !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Alain Lamassouze, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le ministre de l'économie et des finances vient de présenter le cadre macro-économique général et les choix politiques qui sous-tendent le projet de loi de finances pour 1997.

Je voudrais, à sa suite, détailler les choix qui ont été faits pour maîtriser la dépense publique. Dépenser moins, dépenser mieux, tel est en effet le premier objectif du

projet de budget, qui poursuit ainsi, en l'amplifiant, l'œuvre de redressement accomplie depuis 1993. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Gilbert Biessy.** Qu'est-ce que vous avez redressé ?

**M. Julien Dray.** Il y a de la réhabilitation dans l'air !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**M. le ministre délégué au budget.** Il s'agit, d'abord, de dépenser moins.

Pour la première fois au printemps dernier, il s'est tenu ici même un débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir. Nous avons alors tous ensemble identifié les gisements d'économies potentielles afin de maintenir en francs courants les dépenses budgétaires en 1997. Compte tenu du dynamisme propre de certaines dépenses, il fallait, ainsi que l'a rappelé Jean Arthuis, dégager ailleurs 60 milliards d'économies.

Nous avons prospecté tous ces grands gisements.

Je parlerai d'abord de la dette.

Grâce à la réduction des taux d'intérêt et à une gestion plus dynamique de la dette, que souhaitait votre commission des finances, nous pourrions économiser 12 milliards par rapport à nos prévisions du printemps : les charges de la dette seront de 232 milliards l'an prochain.

Quant à notre contribution au budget européen, grâce au bon contrôle de l'exécution du budget de 1996 comme aux choix politiques que la France a proposé à ses partenaires et a fait accepter par eux, nous aurons l'année prochaine ce que l'on appelle un budget « zéro » : la simple reconduction en écus courants du budget de 1996 nous permettra, par rapport aux prévisions du printemps, d'économiser 9 milliards de francs.

J'en viens au troisième gisement d'emplois... (*Sourires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je veux bien sûr parler du troisième gisement d'économies. Nous parlerons tout à l'heure des gisements d'emplois mais les deux sont naturellement liés.

Troisième gisement d'économies donc : la défense.

La réforme nécessaire de notre système de défense permettra de réaliser des économies de l'ordre de 20 milliards de francs par rapport aux années précédentes. Cela sera fait, et je le dis en me tournant vers l'ancien ministre de la défense qu'est le président de l'UDF, sans que la France baisse la garde. En effet, si nous comparons l'évolution qu'a connue notre budget militaire depuis dix ans à celle des budgets militaires de nos partenaires, nous constatons que la part de notre effort par rapport à notre produit intérieur brut a sensiblement moins diminué depuis la fin de la guerre froide que la part de nos partenaires : en 1987, nous étions à 3,9 % du produit intérieur brut et nous en serons en 1997, à 3 %. Dans le même temps, nos amis britanniques sont passés de 4,5 à 3 %, nos amis allemands de 3 à 1,7 % et les Etats-Unis de 6,5 à 3,7 % – je cite là les chiffres de l'OTAN.

Cela signifie, et cela peut sembler paradoxal, que, depuis la fin de la guerre froide, la France consacre, par rapport à ses alliés, une part relativement plus importante à sa défense et à la défense commune.

Il est un autre gisement d'économies sur lequel vous avez beaucoup insisté – je pense en particulier à la commission animée par Michel Péricard et Hervé Novelli – : les aides à l'emploi. En cohérence avec la tendance spontanée du budget, sur laquelle je reviendrai, nous sommes parvenus à des économies de 15 milliards

de francs en suivant les recommandations de votre commission et celles, quasi unanimes, de tous les partenaires sociaux, du CNPF à la CGT. Ces économies portent notamment sur l'aide au premier emploi des jeunes, sur l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises et sur les contrats emploi-solidarité.

Dernier gisement d'économies possible : les dépenses d'administration générale. Jean Arthuis a rappelé que ce que l'on appelle familièrement les « frais généraux » ou le « train de vie » de l'Etat a été réduit autant que possible, dans la droite ligne d'un effort engagé depuis trois ans. L'année prochaine, la réduction sera de 6,5 %.

Cela dit, le « train de vie » de l'Etat, c'est-à-dire ses dépenses de fonctionnement, représente moins de 40 milliards sur un budget de plus de 1 550 milliards.

En fait, si nous voulons maîtriser les dépenses d'administration générale, nous devons maîtriser les dépenses liées à la fonction publique qui, quant à elles, représentent plus de 600 milliards de francs, soit 40 % du budget. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement propose un effort étendu sur plusieurs années en faveur d'une amélioration de la productivité de l'administration par une réduction des effectifs là où une telle réduction est possible. Ainsi, 5 600 suppressions d'emplois civils sont prévues en 1997.

A ce sujet, j'apporterai quelques précisions complémentaires.

Tout d'abord, le ministre de la fonction publique a parallèlement négocié avec les syndicats de fonctionnaires un accord qui permettra des embauches en contrepartie d'un départ anticipé à la retraite de certains fonctionnaires. Ce seront 15 000 emplois qui seront concernés. Dans ces conditions, le nombre des recrutements de jeunes pourra, en 1997, être au moins égal à celui de 1996, en dépit de la réduction des effectifs.

Dans une France qui compte aujourd'hui plus de trois millions de chômeurs, où plus de quinze millions de personnes sont au travail mais sans avoir de garantie d'activité, est-il anormal de demander un effort à ceux qui sont peut-être moins exposés ? La réponse est naturellement négative. C'est dans le cadre de cet effort de productivité que nous proposons aux agents publics un contrat de productivité en contrepartie d'une amélioration de la productivité des administrations. Naturellement, ils pourront être financièrement intéressés aux progrès réalisés.

Tels sont les principaux gisements d'économies qui nous permettent de moins dépenser. Mais il faut aussi que nous apprenions à dépenser mieux. A cet égard, je voudrais rapidement passer en revue avec vous les principales têtes de chapitre de ce budget, qui montrent l'effort qui a été consenti par tous les ministres pour essayer de mieux utiliser des moyens en réduction.

La priorité va à la cohésion sociale, à la solidarité nationale et à la création d'emplois. Ce seront 150 milliards de francs, soit une augmentation de 8 %, qui y seront consacrés.

Depuis 1993, on a assisté à une très grande innovation : la montée en puissance de la prise par l'Etat d'une partie des charges patronales liées aux bas salaires. Je pense en particulier à ce qu'on appelle la « ristourne dégressive » qui, depuis le 1<sup>er</sup> octobre, s'applique au niveau du SMIC à hauteur de 1 160 francs par salaire et aux autres mesures comparables concernant notamment le secteur du textile-habillement, ou encore à celles qui prendront effet l'année prochaine dans les zones franches. On arrive à un total de 47 milliards de francs sur une ligne où il y avait zéro franc, zéro centime en 1992.

Nous devons prendre conscience de l'effort qui est réalisé pour alléger le coût des bas salaires et qui est équivalent au budget de l'enseignement supérieur. Nous avons, en quatre ans, bâti un budget équivalent à l'enseignement supérieur pour soutenir l'embauche dans les emplois peu qualifiés et dont le coût du travail était trop élevé.

**M. Augustin Bonrepaux.** Avec quels résultats ?

**M. le ministre délégué au budget.** Les résultats ? Le centre supérieur d'évaluation de l'emploi, des revenus et des coûts évalue à quelque 200 000 emplois les effets positifs de cette politique. Mais ce ne sont là que les premiers effets. Nous continuerons et nous amplifierons cette politique.

**M. Jean-Pierre Brard.** Qu'en pense la Cour des comptes ?

**M. le ministre délégué au budget.** Toujours dans la rubrique du traitement économique et non plus statistique du chômage, je me dois de rappeler l'encouragement du travail à temps partiel, grâce à la loi de Robien, ainsi que les efforts consentis pour améliorer les moyens de la formation professionnelle : 12,5 milliards seront inscrits en 1997, dont 9,5 milliards pour les contrats d'apprentissage, soit une augmentation de moitié par rapport à l'année en cours.

Quant aux aides lourdes, il est proposé de les concentrer sur les publics qui ne peuvent s'en passer pour avoir accès à l'emploi. Ainsi, les contrats initiative-emploi seront mieux ciblés et les contrats emploi-solidarité seront revus à la baisse de manière à mieux assurer la priorité donnée aux emplois marchands. En 1997, on comptera 500 000 contrats emploi-solidarité, auxquels s'ajouteront 20 000 emplois consolidés.

A côté de la politique de l'emploi, il y a tous les crédits de la politique de solidarité, qu'il est également possible d'augmenter grâce aux économies faites ailleurs. Le budget de la solidarité atteindra 61 milliards de francs, en augmentation de 4%. Je me bornerai aux principales rubriques : les crédits pour l'allocation aux revenus minimum d'insertion augmenteront de 5 % et atteindront 24 milliards de francs ; l'aide sociale proprement dite dépassera les 10 milliards de francs, en progression de 5,5 % ; les crédits pour l'allocation aux adultes handicapés seront de 22 milliards – plus 7 % – et l'aide médicale aux plus démunis augmenteront de 17 %.

Voilà des exemples qui montrent qu'on peut à la fois faire des économies et concentrer l'effort sur les catégories qui en ont le plus besoin.

Dans le même esprit, je citerai la politique de la ville dont les moyens financiers augmenteront l'an prochain de 30 % pour atteindre le total de 13,3 milliards de francs. A ces moyens financiers, viendront s'ajouter les emplois de ville : 100 000 sur quatre ans ; 25 000 ont été créés dès cette année, 25 000 s'ajouteront en 1997.

Voilà pour la priorité à l'emploi et à la politique sociale.

Deuxième priorité : le soutien de l'activité économique. Elle sera réalisée d'abord en matière de logement et de travaux publics. Sous l'impulsion de Pierre-André Périssol, nous poursuivons une réforme complète du financement du logement...

**M. Didier Migaud.** Un recul, oui !

**M. le ministre délégué au budget.** ... tant en ce qui concerne la construction proprement dite que les aides personnelles. Les crédits permettront le maintien du rythme de construction...

**M. Didier Migaud.** Ce n'est pas vrai, malheureusement !

**M. le ministre délégué au budget.** C'est vrai !

... en ce qui concerne l'accèsion à la propriété. Je rappelle que, en un an, nous en sommes à 120 000 prêts à taux zéro. Ce chiffre se compare avantageusement à celui des anciens prêts à l'accèsion à la propriété qui n'étaient que de 50 000 en 1995. Ce même chiffre de 120 000 est également prévu pour l'an prochain.

De la même manière, une importante réforme et une simplification des prêts locatifs aidés se traduisant par une suppression de la subvention, compensée par une baisse du taux de TVA...

**M. Didier Migaud.** Tout cela pour faire des économies !

**M. le ministre délégué au budget.** ... et l'application du taux réduit de TVA, permettront de financer, l'année prochaine, 80 000 PLA – c'est-à-dire le chiffre de cette année.

**M. Paul Mercieca.** C'est très peu !

**M. le ministre délégué au budget.** Voilà qui correspond au maintien du chiffre d'affaires du logement social. Un effort particulier sera consenti pour le logement très social ; nous atteindrons l'année prochaine 30 000 PLA très sociaux contre 20 000 cette année. Nous mettons en place des moyens supplémentaires à hauteur de 800 millions de francs pour financer, en particulier, les logements d'urgence.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et le 1 %, monsieur Lamasouze ?

**M. le ministre délégué au budget.** Le budget du logement contribuera également à accroître les aides personnelles au logement en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. Elles atteindront 30 milliards de francs...

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous les réduisez !

**M. Augustin Bonrepaux.** Elles sont gelées !

**M. le ministre délégué au budget.** On ne les réduit pas, monsieur Brard, on les augmentera de 8 % dans un budget plafonné par ailleurs. On les rendra plus justes, c'est-à-dire qu'elles varieront désormais en fonction du revenu réel des ménages. On égalisera ce qu'on appelle les taux d'effort en prenant en compte les revenus réels, y compris les revenus de transfert et pas simplement les revenus d'activité.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et donc y compris les allocations familiales.

**M. le ministre délégué au budget.** Enfin, une mesure particulièrement novatrice et très attendue des artisans du bâtiment sera, dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le revenu, la possibilité pour les ménages de déduire une partie du coût des travaux de grosses réparations, d'amélioration ou de ravalement de leur logement. Cette mesure sera certainement très efficace pour lutter, en particulier, contre le travail au noir.

Autre budget soutenant l'activité économique : les transports terrestres.

L'année prochaine, c'est un volume de crédits de 35,5 milliards qui pourra être consacré aux travaux neufs, aux travaux d'entretien, aux travaux de sécurité routiers et autoroutiers, en augmentation de 2 milliards de francs par rapport à cette année. Les sociétés concessionnaires d'autoroutes pourront réaliser 22 milliards de francs de travaux. Je rappelle que, pour la période 1988-1993, ce chiffre s'élevait à 10 milliards de francs en moyenne.

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est pour cela que vous retardez le plan !

**M. le ministre délégué au budget.** L'an prochain, nous ouvrirons 220 kilomètres d'autoroute. L'ensemble de ces crédits permettront notamment de poursuivre le désenclavement du massif Central avec l'autoroute A 75 entre Clermont-Ferrand et Béziers ou l'autoroute A 20 entre Brives et Vierzon, ainsi que le très grand projet de la route des estuaires Calais-Bayonne sur la section Caen-Rennes.

Au titre des transports terrestres, je voudrais également signaler l'important effort qui sera fait pour les transports urbains en province, en particulier à Lille, Lyon, Rennes, Rouen et Saint-Etienne.

Toujours sous cette rubrique de l'encouragement de l'activité économique, je voudrais citer l'aménagement du territoire.

**M. Augustin Bonrepaux.** Le TGV est sacrifié !

**M. le ministre délégué au budget.** Au-delà des dotations du ministère de l'aménagement du territoire, qui atteindront 1,7 milliard, c'est en fait un volume de crédits de 63 milliards...

**M. Augustin Bonrepaux.** En diminution de 15 % !

**M. le ministre délégué au budget.** ... dont bénéficieront l'ensemble des régions françaises. Et si nous avons été amenés à allonger d'un an la durée des contrats de plan Etat-région, des dispositions seront prises pour veiller à ce que cela ne se traduise pas par une réduction du montant des travaux.

En plus des crédits nationaux, nous bénéficierons des compléments de crédits communautaires, avec en particulier 100 millions de francs supplémentaires du programme Konver, pour la reconversion des industries d'armement, et 2 milliards de francs supplémentaires au titre des zones urbaines à reconvertir, ce qu'on appelle l'objectif 2. De ce fait, au titre de cet objectif 2, nous aurons pour la période 1997-1999 un total de 13 milliards de francs de crédits, en augmentation de 17 %.

Après l'encouragement à l'action économique et le soutien de l'activité économique, il y a la qualité de vie des Français. Je me contenterai de citer l'exemple du ministère de la culture qui devra lui aussi consentir des efforts d'économies car ses dotations totales – 15 milliards – baisseront de 1 %. Mais il continuera de faire porter l'accent sur les grands programmes régionaux. Les deux tiers de ces crédits d'équipement permettront notamment de financer une demi-douzaine de musées de province, comme le centre des archives contemporaines de Reims ou le centre d'art contemporain de Toulouse, ainsi qu'un certain nombre d'autres opérations dans nos principales capitales régionales.

Le même souci de dépenser mieux animera les gestionnaires des ministères correspondant aux fonctions régaliennes de l'Etat. Cela sera vrai du ministère de la défense, que j'ai cité tout à l'heure, du ministère de l'intérieur et du ministère de la justice. Dans ce dernier, les 88 millions de francs d'économie réalisés sur le budget de fonctionnement permettront de créer 46 emplois de magistrats et 108 emplois dans les greffes. En outre, seront poursuivis le plan de rénovation des tribunaux judiciaires et la construction de la cour d'appel administrative de Marseille, à hauteur de 20 millions de francs.

Enfin, je citerai comme exemple le budget le plus important : celui du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui illustre bien la façon de mieux utiliser la dépense publique.

D'un côté, malheureusement, pour des raisons démographiques, il y a une baisse des effectifs dans l'enseignement primaire et secondaire. Nous en avons tiré les conséquences en réduisant de 5 000 le nombre des professeurs à ce niveau. En contrepartie, les effectifs dans l'enseignement supérieur sont en augmentation. C'est la raison pour laquelle nous créons 2 700 postes d'enseignants ou de personnels administratifs dans le supérieur.

En même temps, seront mis en place, grâce aux économies réalisées dans le primaire et le secondaire, les moyens de la réforme de l'enseignement supérieur : 250 millions de francs seront consacrés à la réforme du régime des bourses et 250 millions de francs à la mise en place du tutorat.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai cité un certain nombre d'exemples pour montrer que là où il y a une volonté politique, il est possible à la fois de dépenser moins et de dépenser mieux. La maîtrise de la dépense, comme l'a expliqué tout à l'heure le ministre de l'économie et des finances, est la clé de notre problème économique puisque, seule, elle peut nous permettre de réduire à la fois notre endettement, nos déficits et la pression fiscale.

Entre 1974 et 1994, la part des dépenses publiques dans l'Etat a augmenté de quatorze points : elle est passée de 41 % à 55 %. Ces quatorze points ont été financés par neuf points de fiscalité supplémentaire et par cinq points de déficit supplémentaire. Ce sont ces charges fiscales et cet endettement lié au déficit qui plombent aujourd'hui l'économie française. Seule la maîtrise de la dépense peut nous permettre de sortir de ce cercle vicieux. Jamais un choix budgétaire plus important n'aura été proposé à l'Assemblée nationale. Jamais en même temps un choix politique plus difficile n'aura été proposé à votre assemblée. Je suis persuadé que la majorité tout entière soutiendra cette politique de redressement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le débat sur les orientations budgétaires que nous avons eu au printemps dernier a constitué une innovation particulièrement heureuse dans la mesure où il a permis à notre assemblée d'exprimer, dès le début de la procédure d'élaboration du budget, quels étaient ses souhaits en ce qui concerne le budget de 1997.

A cet égard, trois points se sont particulièrement dégagés : la nécessité de stabiliser la dépense publique, l'engagement de la réforme de l'impôt et enfin la réduction du déficit budgétaire. Or, ces trois points ont été très exactement repris et constituent désormais les principaux axes du projet de budget qui nous est soumis.

Cela donne naturellement plus de poids encore aux souhaits qui étaient exprimés par notre assemblée.

Premier objectif : stabiliser la dépense publique. Si elle était de mieux en mieux maîtrisée, puisque l'on est passé d'un taux de croissance de l'ordre de 6 % en 1992-1993, à 4 % en 1994-1995 et à 2 % pour 1996, elle n'était pas encore stabilisée.

Or, il devenait de plus en plus nécessaire, compte tenu du poids de la dette publique et de sa charge annuelle, de réduire le déficit budgétaire ; faute de pouvoir le réduire

en augmentant les impôts, la fiscalité d'Etat atteignant un niveau élevé qui décourageait le dynamisme des entrepreneurs et de l'économie, il devenait de plus en plus indispensable de freiner énergiquement l'évolution de cette dépense.

Bien sûr, dès le débat sur les orientations budgétaires, il était clair qu'il serait très difficile de parvenir à ralentir de façon significative l'évolution de cette dépense, compte tenu en particulier du caractère très dynamique de certaines d'entre elles comme la dette publique, les aides à l'emploi et les allocations à caractère social.

L'effort de stabilisation des dépenses publiques qui est entrepris dans le projet de budget pour 1997 est sans précédent depuis des lustres : les dépenses du budget général sont pratiquement stables en francs courants, et si l'on tient compte des dépenses d'ordre et du solde des opérations temporaires, on obtient un taux de progression de 0,8 %, c'est-à-dire nettement inférieur à l'évolution prévisible de la hausse des prix.

Lorsque l'on analyse plus en détail cet effort, on constate qu'il est réparti de façon générale sur tous les budgets des différents ministères puisqu'en définitive un tiers d'entre eux seulement vont connaître en 1997 une progression de leurs dépenses.

Mais si cet effort a été particulièrement rigoureux, si les arbitrages ont été sévères pour tous, il n'en reste pas moins que les évaluations des crédits sont sincères et qu'aucune des priorités, qu'il s'agisse de l'emploi, des interventions à caractère social, du logement ou de la justice notamment, n'a été sacrifiée.

Certes, on pourra toujours trouver tel collègue qui estime un crédit auquel il tient beaucoup demeure insuffisant ; c'est la loi du genre. Mais dans l'ensemble on peut dire que les arbitrages budgétaires ont été opérés avec discernement et un large esprit d'équité.

Certains, y compris quelques collègues de la majorité, se sont demandés si l'on n'avait pas trop sacrifié l'investissement aux dépenses de fonctionnement dans ce projet de budget. Certes, lorsque l'on est en période de reflux de la dépense publique, on a toujours tendance à sacrifier quelque peu les investissements, plus faciles à élaguer ou à différer. Mais ces investissements resteront malgré tout l'année prochaine au niveau significatif de 75 milliards de francs et ne contribueront donc que pour une faible part à l'effort d'économies d'ensemble que le Gouvernement chiffre nettement plus haut puisqu'il est au total de 60 milliards de francs.

D'autres se sont demandés si la stabilisation des dépenses publiques qui nous est proposée n'allait pas conduire à sacrifier la croissance et donc l'emploi. Il est certain que, compte tenu des estimations pour 1996 - plus 1,3 % - et pour 1997 - plus 2,3 % -, nous ne pouvons nous permettre le moindre écart en matière de croissance car nous avons besoin de toute la croissance possible pour maintenir l'emploi et même si possible l'améliorer : nous sommes encore loin de notre potentiel de croissance à moyen terme.

Il faut reconnaître que nombre d'économistes ont été formés à l'école keynésienne et que la plupart des modèles économétriques qu'ils utilisent sont fondés sur cette théorie. Dans ces conditions, leur appréciation est déformée par rapport à la réalité, dans la mesure où il est avéré que toute dépense publique n'est plus obligatoirement bonne pour la croissance, que les déficits publics lorsqu'ils atteignent des niveaux insupportables ne peuvent plus être augmentés et qu'en économie ouverte le modèle keynésien devient de moins en moins performant

pour expliquer les évolutions économiques. On a pu au contraire constater que nombre de pays comme le Danemark, le Canada ou l'Irlande ont eu une politique budgétaire très rigoureuse et n'en ont pas souffert pour leur croissance et que, de façon plus générale, une politique budgétaire stricte du point de vue de la dépense est de nature à casser les anticipations défavorables en ce qui concerne l'évolution des prélèvements obligatoires et peut donc contribuer à redynamiser l'économie.

Aussi est-ce à juste titre que les progrès en matière de croissance qui sont attendus pour 1997 sont fondés non sur un effet dynamique de la dépense publique mais plutôt sur un maintien convenable de la consommation des ménages, une reprise des stocks des entreprises et surtout de leurs investissements.

Le second axe de ce projet de budget pour 1997 est la réforme de l'impôt sur le revenu.

(*M. Loïc Bouvard remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Chacun s'accorde à reconnaître le poids actuel excessif des prélèvements obligatoires dans notre pays et la nécessité d'y remédier énergiquement et rapidement car ceux-ci ont, à ce niveau, des effets négatifs sur l'activité : une fiscalité excessive dissuade les entrepreneurs de prendre davantage de risques et d'avoir une attitude plus offensive dans une conjoncture atone. Au contraire, il paraît tout indiqué pour dynamiser notre économie d'envisager d'accompagner la reprise de la croissance par un allègement de l'impôt.

Le choix de l'impôt à alléger s'est porté très judicieusement sur l'impôt sur le revenu. Celui-ci a en effet un fort impact psychologique et est donc particulièrement à même de déclencher des comportements moins frileux dans une conjoncture encore assez terne.

Par ailleurs, l'allègement de cet impôt peut libérer rapidement un pouvoir d'achat supplémentaire. Or, à l'heure actuelle, notre économie manque précisément de pouvoir d'achat...

**M. Paul Mercieca.** Il faut augmenter les salaires !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... ce qui explique la tenue parfois irrégulière de la consommation.

A l'évidence, les autres choix qui auraient pu être faits – diminuer la TVA ou certaines taxes spécifiques, poursuivre l'allègement des charges sur les bas salaires – auraient été moins pertinents.

En ce qui concerne la TVA, il aurait fallu que sa diminution soit importante pour être significative, puisqu'un point de TVA au taux normal – 20,6 % – représente environ 30 milliards de francs. Surtout, il n'y aurait eu aucune garantie de répercussion de cette baisse sur les prix, de même qu'il n'y a pas eu répercussion intégrale de la hausse décidée en août 1995. On ne pouvait donc escompter un effet rapide et intégral sur le pouvoir d'achat des consommateurs, d'autant que l'on estime que l'incidence d'une modification de la TVA est supportée aux deux tiers par les ménages et pour un tiers par les entreprises et les administrations.

Pour d'autres taxes spécifiques, notamment la taxe intérieure sur les produits pétroliers, on aurait très vraisemblablement assisté au même phénomène.

Quant à l'allègement des charges sur les bas salaires, il a incontestablement des effets bénéfiques, mais seulement sur la durée. Le fait qu'avec une croissance de 1,3 % seulement nous ayons pu, cette année, maintenir pratiquement stables les effectifs salariés, alors qu'on estimait jusqu'à présent qu'il fallait atteindre un niveau de croissance de 2,5 % pour y parvenir, montre bien les résultats qu'ont permis d'obtenir les allègements successifs décidés depuis 1993. Mais l'effet de ces mesures est lent : l'effet le plus immédiat se fait sentir lors du remplacement ou de la création d'emplois ; pour les emplois déjà occupés, compte tenu de la situation actuelle du marché du travail, les allègements de charges sociales bénéficient aux seuls employeurs, car ceux-ci ne les répercutent pas sur le pouvoir d'achat de leurs salariés. Dans ces conditions, les mesures d'allègement des charges sociales seraient nettement moins efficaces, dans l'immédiat, pour doper la croissance.

Le choix de l'impôt sur le revenu pour procéder à un allègement des prélèvements obligatoires est donc le plus judicieux.

L'effort engagé dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le revenu est particulièrement significatif puisqu'il porte sur 25 milliards de francs la première année et sur 75 milliards de francs au bout de cinq ans, 95 milliards même si l'on tient compte du recyclage du produit de la suppression de certaines situations fiscales particulières. C'est donc, au total, un quart du produit actuel de l'impôt sur le revenu qui se trouve engagé dans la réforme. C'est dire son ampleur. C'est dire surtout qu'il est tout à fait opportun d'inscrire très clairement cette réforme dans la durée, car il s'agit d'une vraie réforme structurelle, et d'en préciser dès maintenant toutes les étapes, d'autant qu'avec une première étape de 25 milliards, l'année prochaine, et des étapes ultérieures de 12,5 milliards, elle sera engagée pour moitié dès 1998.

Cette réforme comporte pour l'essentiel trois aspects.

D'abord, un allègement des taux d'imposition de toutes les tranches du barème. Cet allègement général est effectué de façon proportionnelle sur chaque tranche ; c'est dire qu'il est absolument équitable pour tous et ne remet nullement en cause la progressivité de l'impôt sur le revenu. Celle-ci est nettement plus forte en France que dans la plupart des autres pays développés. Elle se trouve légèrement atténuée mais ne disparaît pas, loin de là.

Ensuite, la réforme prévoit la disparition progressive de la décote par intégration dans le barème. Cette décote, instituée en 1982 afin d'éviter un brusque saut d'imposition pour les nouveaux entrants dans le champ de l'impôt, s'est révélée très défavorable pour les couples et les familles, dans la mesure où elle s'appliquait sur l'impôt dû après application du quotient familial et du nombre de parts, et n'était pas, de ce fait, familialisée. L'intégration directe de la décote au barème est la façon la plus simple de faire disparaître cette anomalie, et ce quel que soit le niveau du revenu.

Enfin, le Gouvernement nous propose de profiter de cette réforme pour mettre fin à certaines mesures spécifiques qui sont le fruit de l'histoire et qui ont survécu même si leur bien-fondé n'apparaît plus aussi évident. Il s'agit notamment de la réduction d'impôt pour les intérêts d'emprunt sur la résidence principale, des déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels, de la suppression de toute déduction à l'entrée des primes d'assurance-vie, des abattements pour frais de scolarité, de l'exonération des indemnités pour congés de maternité, etc.

Au total, c'est près de 20 milliards de francs de mesures particulières qui vont se trouver fondus avec les 75 milliards de francs d'allègements nets, de sorte que la combinaison des deux dispositifs fasse qu'il y ait le moins possible de perdants nets à l'ensemble de ces mesures et, au contraire, le plus possible de gagnants.

En définitive, nous aurons, au bout de cinq ans, un impôt sur le revenu plus simple et plus lisible avec seulement sept tranches d'imposition, un impôt où le quotient familial jouera à plein et où il ne subsistera qu'un petit nombre de dispositions dérogatoires.

La projection faite sur cinq années, dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances, de l'évolution des recettes et des dépenses de l'Etat montre que l'engagement pris à l'occasion de cette réforme de l'impôt sur le revenu est réaliste et peut parfaitement être tenu. Ce sera un grand progrès pour tous les contribuables et cet impôt, désormais mieux assis, sera certainement mieux accepté.

Bien sûr, certains observateurs n'ont pas manqué de souligner que cette réforme allait faire sortir du champ de l'impôt environ 2,4 millions de contribuables et que c'était une conséquence dommageable si l'on estime que le paiement de l'impôt sur le revenu progressif est un acte normal de citoyenneté.

Il est vrai qu'il s'agit d'une conséquence inévitable de la réforme. En effet, le seuil d'imposition actuel est très légèrement inférieur au SMIC, ce qui veut dire que les personnes qui ont un niveau de revenu légèrement inférieur au SMIC sortent automatiquement du champ de l'impôt. Dès lors, si l'on souhaite que les couples mariés et les familles soient traités de la même façon que les célibataires, un seuil d'imposition presque équivalent au SMIC doit également les faire sortir du champ de l'impôt. Le phénomène d'exclusion de l'impôt sur le revenu intervient en quelque sorte du fait même de la construction de cet impôt. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que le seuil d'imposition soit fixé nettement plus bas.

On se doit aussi de constater que, dans le système fiscal actuel, l'impôt sur le revenu progressif n'est pas la seule forme d'imposition directe sur le revenu. Les cotisations sociales traditionnelles, de même que la contribution sociale généralisée, CSG, et la contribution au remboursement de la dette sociale, CRDS, jouent également ce rôle et couvrent un champ nettement plus large. D'ailleurs, on a été conduit à décider l'exonération, pour près de 3 millions de foyers, et l'allègement, pour plus de 5 millions de foyers, de la taxe d'habitation, qui est la contribution locale concernant le plus grand nombre de redevables. N'est-ce pas, dans un sens, plus grave pour la démocratie ?

Enfin, le projet de budget pour 1997 prévoit une diminution de 4 milliards de francs du déficit budgétaire, qui se trouve ramené de 288 à 284 milliards de francs. Bien sûr, on peut estimer cette diminution insuffisante dans la mesure où il faudra encore quatre ans pour ramener le déficit budgétaire à 2 % du PIB, niveau où la charge de la dette se trouvera stabilisée. Mais il faut bien admettre que ce résultat est lié aux prévisions en matière de croissance et surtout en matière de recettes – plus 2,1 % – qui sont loin d'être vraiment optimistes et peuvent être tenues pour réalistes.

Dans une conjoncture encore aussi peu dynamique, alors qu'un effort substantiel était accompli en vue de stabiliser les dépenses, n'était-il pas préférable de consacrer la plus grande part de la marge de manœuvre à la

réforme fiscale en vue de donner plus de souffle à notre économie, plutôt que de diminuer le déficit, ce qui n'aurait pas eu le même effet sur l'activité ? C'est en tout cas le pari fait par le Gouvernement et il paraît difficile d'en contester le bien-fondé.

D'autant que nous pourrions malgré tout, en dépit de la faible diminution du déficit budgétaire, obtenir la qualification pour la monnaie unique au 1<sup>er</sup> janvier 1998, c'est-à-dire limiter l'ensemble de nos déficits publics à 3 % du PIB, grâce notamment à un versement exceptionnel de France Télécom de 37,5 milliards de francs.

Cela suppose néanmoins que nous parvenions à ramener le déficit de la protection sociale de 50 milliards de francs, montant de la prévision réactualisée pour 1996, à 30 milliards de francs en 1997. Ce sera précisément l'objet de la loi de financement de la protection sociale, qui sera soumise pour la première fois cette année au Parlement. Nous interrompons la discussion de la deuxième partie de la loi de finances pour nous consacrer à son examen. Ce sera l'occasion de débattre sur le financement de la protection sociale et d'arrêter les voies et moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Tels sont, messieurs les ministres, mes chers collègues, les principaux points qui doivent être discutés dans le cadre de la présente loi de finances. On le voit, ses objectifs sont particulièrement ambitieux et même volontaristes. Aussi une question vient-elle à l'esprit : quelles sont les chances effectives de la voir se réaliser dans les conditions qui viennent d'être définies, sachant que de la réponse dépend non seulement la crédibilité de la politique budgétaire, mais aussi la tenue de notre monnaie et la qualification pour la monnaie unique, ce qui donne à cette ambition un formidable enjeu ?

En 1996, après avoir connu un fléchissement au début de l'année, notre commerce extérieur a repris une certaine vigueur. La consommation des ménages, qui était en fait la principale inconnue de l'année, s'est en définitive beaucoup mieux tenue qu'on ne pouvait l'escompter, ce qui montre qu'il subsiste un fort potentiel de croissance dans notre pays. Les secteurs les plus décevants ont été l'évolution des stocks et surtout celle des investissements. Ce phénomène est relativement grave, du moins en ce qui concerne les investissements, dans la mesure où leur faible volume retarde la modernisation de notre appareil de production et peut, à terme, menacer notre compétitivité.

Le pari essentiel de l'année 1997 consiste à espérer que cette situation – stocks au plus bas et volume réduit d'investissements – ne durera pas indéfiniment et que le niveau raisonnable d'évolution de l'activité économique finira, un jour ou l'autre, par se traduire par une amélioration de l'appareil de production. Certes, ce résultat ne peut être obtenu, du moins de façon stable et durable, par des moyens artificiels, mais les faits devraient progressivement contribuer à retourner la psychologie des agents économiques, qui sont actuellement exagérément pessimistes.

Tel est du moins le pari qui est fait pour 1997. Et ce pari mérite non seulement d'être engagé, mais surtout d'être gagné. C'est pourquoi, messieurs les ministres, la commission des finances a approuvé le projet de loi de finances que vous lui avez soumis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, pour éviter de répéter ce qui a été excellemment dit par Philippe Auberger, Jean Arthuis et Alain Lamassoure, je me limiterai à quelques brèves observations.

D'abord, j'aimerais vous lire quelques extraits d'un document de grande qualité, le X<sup>e</sup> Plan. En mars 1989, sous un autre gouvernement que le nôtre, le X<sup>e</sup> Plan avait fixé un objectif central : la reconquête progressive d'un haut niveau d'emploi, et proposé quelques grandes mesures pour parvenir à ce résultat.

Premièrement, était-il écrit, « il faudra veiller à ce que l'ensemble des dépenses publiques – Etat, sécurité sociale, collectivités locales – augmentent moins vite que la production nationale ». Nous ne l'avons pas fait...

**M. Gilbert Gantier**. Ils ne l'ont pas fait !

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission*. ... et il ne faut donc pas s'étonner de nos résultats en matière d'emploi.

Deuxièmement, peut-on lire à la page 84, il faut « engager rapidement le processus d'adaptation de nos régimes de retraite au nouveau contexte démographique et économique ».

**M. Jean-François Copé**. Deuxième échec !

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission*. Nous ne l'avons fait qu'à moitié, sous le gouvernement de M. Balladur, et nous savons tous que les difficultés budgétaires de l'avenir seront liées aux retraites du secteur public.

Troisièmement, « il faut se poser le problème de l'efficacité de la gestion de l'appareil de l'Etat. Aucun projet politique ne peut faire l'économie d'une réflexion et d'une ambition en ce qui concerne les modalités de la gestion des services publics ».

Si je vous rappelle ces quelques recommandations, mes chers collègues, c'est que la démarche engagée par le Gouvernement nous paraît bonne. Nous soutenons ce projet de budget parce qu'il repose sur trois principes qui répondent à nos attentes : maîtriser la dépense publique, enrayer les déficits et inverser la tendance à l'alourdissement des prélèvements de toute nature. Et il est vrai que si les recommandations de mars 1989 avaient été suivies, nous ne connaîtrions pas aujourd'hui, en France, un niveau aussi élevé de chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous sommes convaincus qu'au-delà d'un certain pourcentage, que nous avons dépassé, la dépense publique n'est plus synonyme ni de croissance ni de progrès social. Malheureusement, les Français n'en sont pas encore totalement convaincus, et les défilés de jeudi témoignent de la difficulté de la démarche.

C'est la raison pour laquelle, messieurs les ministres, si nous estimons que votre budget est bon, nous souhaiterions que quelques corrections lui soient apportées. Lorsque le chemin est long et rude, il y faut de la pédagogie, de l'équité et de la souplesse.

De la pédagogie, d'abord. La réforme fiscale et la baisse de l'impôt sur le revenu n'ont pas été perçues par nos compatriotes comme une amélioration de la situation à la mesure des sommes que vous y consacrez. C'est que le débat n'a pas été préparé dans l'opinion publique et

que l'enchevêtrement des prélèvements d'Etat avec les prélèvements fiscaux et sociaux soulève de fortes interrogations.

Autant nous sommes convaincus que la baisse de l'impôt sur le revenu est une nécessité, autant il nous paraît souhaitable que la diminution des prélèvements puisse atteindre l'ensemble des Français. C'est la raison pour laquelle certains membres de cette assemblée ont souhaité qu'un signe soit donné à M. Tout-le-Monde, par exemple une baisse des prélèvements sur l'essence et le gazole, compte tenu de leur augmentation rapide ces dernières années.

Il faut convaincre les Français que la maîtrise des dépenses publiques est dans leur intérêt et sera bénéfique à leur vie quotidienne. Nous souhaiterions que cette proposition soit retenue.

Par ailleurs il conviendrait d'assurer une plus grande équité dans les mesures proposées. Ainsi l'opinion publique comprendrait mal que l'on s'attaque à certains avantages sans toucher à d'autres. Par exemple elle admettrait difficilement que l'on supprime la déduction des intérêts d'emprunts souscrits pour la première acquisition dans le logement ancien et que, dans le même temps, on laisse subsister des exonérations qui donnaient parfois lieu à des abus criants.

**M. Augustin Bonrepaux**. C'est bien vrai !

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission*. Je pense à la déduction pour certains investissements dans les SOFICA, au-delà d'un certain pourcentage, et à certaines déductions pour investissement dans les bateaux de plaisance ou les avions de tourisme outre-mer...

**M. Didier Migaud**. Il n'y a pas que cela !

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission*. ... étant entendu que 80 % des investissements dans les départements et territoires d'outre-mer doivent être maintenus, parce qu'ils servent à redonner des chances de développement et à rattraper les retards qu'ils connaissent.

La souplesse est tout aussi nécessaire, car dans ce budget les dépenses civiles de fonctionnement connaissent encore une certaine progression alors que les dépenses d'équipement civil subissent une baisse marquée. Cela tient au fait qu'il est difficile, pour ce gouvernement comme pour d'autres, de maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est donc une réforme profonde de l'Etat que nous devons engager en orientant encore davantage les services publics vers la recherche de la performance au moindre coût tant en moyens de fonctionnement qu'en personnel, par exemple en allégeant les échelons centraux et en constituant un niveau déconcentré des pôles d'action.

Certes, cette démarche est difficile mais on ne pourra pas mieux gérer la dépense publique si l'on ne met pas en œuvre une véritable déconcentration. Ainsi pour l'allocation d'autonomie à propos de laquelle vous avez engagé un processus d'expérimentation, je suis convaincu que des dotations globales déconcentrées permettraient de dépenser avec plus d'efficacité, de dépenser mieux, comme l'a souligné Alain Lamassoure.

Telles sont les raisons pour lesquelles, messieurs les ministres, nous soutenons totalement votre projet de budget. Vous pouvez donc vous attendre à un vote positif de votre majorité.

**M. Augustin Bonrepaux**. C'est un scoop !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission.** Cependant un vote d'adhésion de soutien, de mobilisation exige quelques signes.

**M. Augustin Bonrepaux.** Faute d'enthousiasme !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission.** Nous espérons que vous ferez preuve de compréhension. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

### Exception d'irrecevabilité

**M. le président.** J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'exception d'irrecevabilité, que j'ai l'honneur de soutenir, au nom du groupe socialiste, est particulièrement justifiée contre ce budget, puisqu'elle se fonde essentiellement sur l'un des principes fondamentaux de notre Constitution, celui d'égalité. En effet, ce projet de budget bafoue en particulier l'article XIII de la Déclaration des droits de l'homme qui prévoit que la contribution publique « doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés. »

L'illusion d'une réforme fiscale qui n'est d'ailleurs prise au sérieux par personne en est le meilleur exemple. Certes les plus aisés, ceux qui sont assujettis à la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, peuvent être satisfaits puisque son taux sera ramené de 56,8 à 47 %. Même les redevables de l'impôt sur la fortune peuvent espérer que vous allez faire un geste à leur égard.

En ces temps de difficultés, au moment où vous supprimez des emplois, au moment où vous procédez à des réductions de crédits, il est déjà significatif que vos préoccupations aillent vers les plus hauts revenus, ceux supérieurs à 288 000 francs par an ou vers les patrimoines supérieurs à 5 millions de francs. Mais en outre – M. le président de la commission des finances vient de l'avouer – il n'y a rien dans ce budget pour M. Tout-le-monde, il n'y a rien pour les Français les plus défavorisés. Il ne prévoit aucun allègement de charges pour plus de la moitié des Français, ceux qui ont pourtant supporté, depuis trois ans, toutes les augmentations accumulées – TVA, taxes sur les carburants, alcools, tabacs – et qui, de plus, vont subir le gel de l'APL, la réduction de l'allocation scolaire, la diminution de leur pouvoir d'achat.

En fait ce sont les victimes de la fracture sociale qui vont supporter tout le poids de la facture fiscale.

Quant aux réductions de crédits d'investissement – routes, logement, aménagement du territoire – elles vont encore accentuer la fracture territoriale, en réduisant considérablement les moyens des régions défavorisées.

Je tiens à souligner dans quelle situation économique se trouvera notre pays après quatre années de gouvernement de votre majorité.

Vous aurez réalisé quatre lois de finances : la loi de finances rectificative pour 1993, les lois de finances pour 1994, 1995, 1996 et nous entamons la discussion de votre cinquième loi de finances, celle pour 1997. Le déficit de l'État était de 131 milliards en 1991 et de

liards en 1992, alors que l'activité économique mondiale était ralentie, sa progression se situant à 0,8 % en 1991 et à 1 % en 1992. Certes, cette activité est restée faible en 1993, ce qui explique certainement le déficit de 345 milliards, mais il s'est encore accru en 1994 alors que la croissance a progressé de 2,6 %. Il est resté à 338 milliards en 1995, alors que la croissance était de 2,1 %. Il est aussi permis de se demander si l'objectif de 288 milliards fixé pour 1996 sera tenu puisqu'il était déjà de 273 milliards à la fin du mois de juillet.

Le déficit n'a même pas été sensiblement réduit, malgré les artifices et, surtout, malgré les recettes nouvelles : 140 milliards de recettes de privatisations et 200 milliards d'augmentations d'impôts.

La dette publique aura explosé passant de 2 112 milliards en 1992 à 3 799 milliards à la fin de 1997, soit 1 687 milliards de plus en cinq ans. Bel exploit !

Quant au chômage, il continue de croître, malgré toutes les promesses que vous avez pu faire en 1993, malgré les manipulations de chiffres. Avec le même mode de calcul, le nombre des chômeurs est passé de 3 066 000 en mars 1992 à 3 399 000 aujourd'hui, soit 333 000 chômeurs de plus en trois ans, 100 000 de plus par an !

Pour les prélèvements obligatoires, vous avez atteint un record, avec le niveau historique de 45,7 % en 1993, à comparer aux 43,7 % de 1992.

A propos des comptes sociaux dont nous aurons l'occasion de reparler, il faut se souvenir que M. Balladur nous avait promis à cette tribune, en 1993, qu'après avoir effacé la dette de 110 milliards, il remettrait les compteurs à zéro et que l'équilibre serait assuré en 1994 ; que M. Juppé nous avait annoncé qu'avec son plan de redressement, le déficit serait ramené à 17 milliards en 1996, l'équilibre devant être assuré en 1997. Où sont les résultats ?

L'augmentation de la CSG a bien eu lieu en 1993 et le RDS a été institué en 1996, mais les déficits ont continué de croître malgré ces recettes supplémentaires : en 1996 ils atteindront 52 milliards au lieu des 17 milliards qui étaient promis et, pour 1997, nous sommes sur la pente des 47 milliards. Vous pourrez comparer utilement ces chiffres aux déficits des années 1990-1991-1992 qui, cumulés, n'ont pas dépassé 40 milliards. Nous ne savons d'ailleurs toujours pas comment vous allez financer ces déficits supplémentaires. Allez-vous nous annoncer une augmentation de la CSG, dont vous avez dit tant de mal lors de sa création, mais qui paraît tout de même bien vous servir aujourd'hui ? Allez-vous accroître le RDS ? Il serait utile, monsieur le ministre, que nous puissions le savoir.

En ce qui concerne la situation économique, la croissance française est en berne depuis plusieurs mois. Malgré les bons résultats du premier trimestre de 1996, essentiellement dus à des facteurs extérieurs, le rythme de croissance actuelle, attesté par le très mauvais résultat du deuxième trimestre, montre que l'objectif retenu, à la suite d'interminables rectifications gouvernementales, est aujourd'hui de 1,3 % pour l'ensemble de l'année 1996, au lieu des 2,8 % envisagés, et encore ne sommes-nous pas du tout certains que ce chiffre sera atteint.

L'investissement productif est en recul de 1,5 % au deuxième trimestre. Les entreprises ne produisent plus ; elles se contentent de vendre leurs stocks – ils se sont réduits de 8,5 % au premier trimestre et de 3,4 % au deuxième – et elles ne risquent pas de les reconstituer de sitôt étant donné la déflation des prix industriels.

Ces éléments trahissent à l'évidence le problème majeur de notre économie : la faiblesse de la consommation des ménages. Celle-ci avait connu une embellie au premier trimestre, mais le poids des prélèvements imposés par le collectif budgétaire de juillet 1995 et alourdis par le plan Juppé de réforme de la sécurité sociale, a vite ramené les Français à davantage de prudence, le plus préoccupant étant que s'ils ont, certes, consommé au premier trimestre, c'est en puisant dans leur bas de laine. Ainsi le taux d'épargne des ménages est passé de 14,5 % à 12,4 % au cours du printemps de 1996. A présent, l'épargne de précaution remonte, la consommation stagne, ce qui exprime bien l'incertitude que chaque famille, chaque salarié éprouve pour son emploi, son revenu, son avenir et celui de ses enfants. Cela traduit une immense inquiétude.

Il n'y a donc rien d'étonnant que, dans un tel contexte, le moral des Français soit au plus bas, comme l'indique un récent sondage. Ni votre budget ni vos propos incantatoires ne sont de nature à leur redonner confiance, car, malheureusement, vous persévérez dans votre erreur.

Dans un tel contexte, en effet, tout gouvernement se devrait de prendre des mesures vigoureuses pour relancer massivement la consommation, surtout à un moment où la demande extérieure stagne, tout gouvernement, sauf le vôtre ! Le projet de budget est révélateur de cette obstination : les budgets fondamentaux – logement, équipement, industrie, aménagement du territoire – sont en baisse et des milliers de postes sont supprimés, par exemple, 4 977 suppressions nettes dans l'enseignement.

Conjuguée à une atonie de la consommation, la chute de la demande publique risque d'avoir des effets récessifs graves, alors que la déflation menace. L'Observatoire français des conjonctures économiques a estimé à 1,3 % la croissance perdue en 1996 du fait des mesures gouvernementales.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ce sont des kénesiens !

**M. Augustin Bonrepaux.** Sans cette austérité, la France aurait franchi le seuil de croissance qui permet de créer plus d'emplois qu'elle n'en détruit. Or beaucoup d'organismes annoncent que vos prévisions risquent de coûter encore près de 1 % de croissance en 1997, donc de provoquer de nombreux chômeurs supplémentaires. Dès lors, comment espérer une amélioration sur le front de l'emploi ?

Certes, le budget pour 1997 poursuit la baisse généralisée des cotisations sociales des entreprises, mais où sont les embauches ? Et la rigueur qu'il renferme tue dans l'œuf toute perspective de reprise durable. Au total, 140 000 personnes de plus auront été frappées par le chômage en 1996 et les estimations pour 1997 ne sont guère plus réjouissantes. Le Gouvernement amplifie avec zèle ces deux tendances avec les suppressions de postes prévues par le projet de budget.

Par ailleurs, l'ampleur du chômage, qui touche 12,5 % de la population active, et l'absence d'expansion pèsent directement sur les salaires et le pouvoir d'achat. A cet égard les prévisions sont très pessimistes. L'avalanche de prélèvements supplémentaires en 1996 y tient une grande place. Ainsi la ponction de 105 milliards de francs opérée sur les particuliers a eu de graves répercussions sur le pouvoir d'achat. Indépendamment de sa profonde injustice, la réforme fiscale n'aura pas d'effets sur la masse globale des prélèvements obligatoires. Entre le budget

de 1996 et celui pour 1997, la baisse envisagée n'est que de 0,1 % du PIB, autrement dit, rien. Et la France restera, malgré tout, championne du monde de la fiscalité.

Monsieur le ministre, votre budget n'est pas sincère. Vous êtes même en état de récidive : l'insincérité de vos prévisions budgétaires semble une constante. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) A l'automne dernier nous avons dénoncé la prévision de croissance que vous aviez fixée à 2,8 % car elle nous paraissait complètement irréaliste.

**M. Christian Bergelin.** Quelle amnésie !

**M. Augustin Bonrepaux.** Les faits nous ont donné raison et de quelle manière ! Vous avez dû réviser cette prévision à la baisse, de plus de 50 %, trois mois seulement après l'adoption de la loi de finances initiale, en passant de 2,8 à 1,3 %. Quel mépris pour le Parlement ! Les résultats du premier semestre de 1996 ne permettent même pas d'être certain que ces 40 % de l'objectif pourront être atteints.

Vous vous flattez souvent, monsieur le ministre, d'être l'homme de la transparence. Vous n'avez pas de mots assez durs pour les artifices comptables qui auraient marqué la gestion de vos prédécesseurs...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** De telles accusations sont indécentes !

**M. Augustin Bonrepaux.** ... et même de votre prédécesseur immédiat. Comment pouvez-vous illustrer avec autant de tranquillité l'apologie de la paille et de la poutre ?

Il y a plus encore, monsieur le ministre : vous voilà à nouveau bien seul pour espérer – alors que votre projet étouffe la demande en réservant le bénéfice des allègements fiscaux à une minorité de privilégiés – atteindre 2,3 % de croissance en 1997. Si vos prévisions de 2,8 % en 1996 aboutissent à 1 % de croissance réelle, à combien aboutiront en 1997 vos prévisions de 2,3 % ?

L'insincérité se retrouve partout dans ce budget. Même notre rapporteur général a été obligé de corriger vos chiffres, alors que, cette année, il est particulièrement bienveillant à votre égard.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. Auguste Bonrepaux.** Néanmoins, il constate que les dépenses augmenteront de 0,81 % au lieu des 0,06 % que vous nous annoncez.

Deux autres exemples sont particulièrement significatifs, touchant l'un et l'autre aux relations financières entre l'Etat et le secteur public, c'est-à-dire le lieu de vos tentatives permanentes de débudgétisation, de transferts de charges dissimulés, de ponctions exceptionnelles et, pour cette année, providentielles.

Le premier est celui de la ponction opérée sur France Télécom à laquelle vous soutirez d'un seul coup 37,5 milliards de francs au titre du financement de retraites qui ne pèseront que bien plus tard sur les finances de l'Etat. Ainsi, on peut paraître vertueux, au risque qu'un successeur soit contraint de constater, lorsque la « traite politique » arrive à échéance, l'état calamiteux des finances publiques qu'il trouve en arrivant. En l'occurrence, la ficelle était si grosse que vous avez dû tenter de la dissimuler.

L'article 28 du projet de loi crée donc un établissement public administratif qui recevra les 37,5 milliards et qui versera un milliard par an à l'Etat.

Vous êtes ainsi bon prince à l'égard de vos successeurs. Nous vous en donnons acte avec intérêt, car l'effet de la ponction est ainsi étalé dans le temps. Toutefois, le milliard que l'Etat recevra chaque année ne correspondra, pendant fort longtemps, à aucune charge réelle et lorsque la charge enflera, ensuite, la recette qui devait la financer sera envolée depuis longtemps. En d'autres termes, l'artifice est prolongé pour atténuer sa visibilité, mais il demeure. L'utilisation réelle de cette somme considérable ne sera nullement celle que vous avez affichée. Ni l'opinion ni le Parlement ne sont sincèrement informés.

Le second exemple concerne les relations de l'Etat avec les collectivités locales.

Ce projet de loi porte encore gravement atteinte à la libre administration des collectivités locales que protège la Constitution.

Tous les maires de France savent ou sauront dans quelques mois que leurs capacités d'investissement local vont être réduites et souvent dans des proportions considérables. Car, pour compenser l'évolution de la DGF au nom du prétendu pacte de stabilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, vous autorisez des prélèvements sur les dotations qui ne sont pas dans ce fameux pacte. Ainsi, le remboursement pour emploi-investissement va être réduit de 1,6 milliard – ce qui n'est pas rien – et vous allez étaler sur trois ans le remboursement de la dotation que vous avez prélevée aux départements sur les droits de mutation. Comment croire encore à la parole de l'Etat si, chaque fois, elle est remise en cause ?

Vous diminuez fortement les crédits des budgets ministériels de l'équipement, de l'aménagement du territoire. Pacte de stabilité ou marché de dupes ? Les élus qui avaient cru aux proclamations de M. Pasqua lors de la préparation de la loi sur le développement du territoire apprécieront.

S'agissant des concours à des dépenses d'investissements, le recul est considérable. Alors que les collectivités locales sont de loin les plus gros investisseurs publics, vous sacrifiez à l'apparence de la réduction du déficit prévisionnel de 1997 l'instrument majeur de relance qu'est l'investissement local. Vous sacrifiez les équipements de demain aux statistiques comptables d'aujourd'hui. Vous sacrifiez l'avenir économique au court terme électoral. Dans votre situation politique, c'est compréhensible parce que vous êtes le dos au mur, mais dans la situation des collectivités locales ce n'est pas acceptable.

Ce budget est profondément récessif. Il freine la croissance, compromet l'emploi, hypothèque l'avenir.

Les dépenses civiles d'investissement diminuent de 13 milliards, soit 15,6 %. Qu'il s'agisse de l'emploi, du logement, de l'industrie, de l'équipement, de l'aménagement du territoire, partout le budget s'attaque aux dépenses de soutien de l'activité et de lutte contre le chômage.

En matière de logement, la réforme du financement de l'accession sociale se poursuit, réforme qui conduit progressivement au tarissement des ressources. Tous les outils spécialisés adossés à des ressources stables, comme le livret A, sont banalisés au profit du secteur bancaire classique. Le démantèlement du Crédit foncier en est une illustration. La ponction de 14 milliards de francs en deux ans sur le fonds du 1 % logement représente 110 % de la collecte. Privés de ressources, les organismes collecteurs du 1 % ne seront plus en état de financer l'acquisition, la construction ou la réhabilitation des logements.

Le budget du logement diminue de près de 2 milliards de francs, pour atteindre 40 milliards. Il se contracte sur le financement des PLA, dits très sociaux, et ne prévoit aucune dotation pour les PLA traditionnels, celle-ci n'étant compensée que partiellement par la diminution de TVA, puisque cela représentera 15 % en moins.

Toutes ces dispositions, comme la suppression de la réduction d'impôt sur intérêts d'emprunts immobiliers, vont réduire l'activité du bâtiment déjà en grande difficulté.

Les dépenses en faveur de l'emploi sont présentées en augmentation – on a parlé tout à l'heure de 150 milliards de francs –, mais cette hausse est due essentiellement à l'augmentation des allègements des charges sociales pour les entreprises. Sur les 150,3 milliards, 42 sont inscrits au budget des charges communes à ce titre. Les moyens proprement dits du budget du ministère du travail n'augmentent que de 3,5 %, atteignant 102,9 milliards.

Les allègements de charges sont donc en forte progression, de près de 15 %. Vous poursuivez encore dans votre erreur puisque, depuis trois ans, ils n'ont eu aucun effet sur l'emploi et notre pays devient maintenant l'un de ceux où le coût du travail est le plus faible.

C'est la concrétisation de la volonté du Gouvernement de poursuivre sa politique d'allègement de charges pour les entreprises au détriment du traitement de la lutte contre l'exclusion. Les aides spécifiques aux jeunes ou aux chômeurs augmentent beaucoup moins que les aides non ciblées.

Aux 47 milliards de francs d'allègements dont bénéficient les entreprises, il faut ajouter les 2 milliards au titre de la diminution de 36 % à 19 % de l'impôt sur les sociétés des PME.

Le Gouvernement privilégie la baisse du coût du travail alors qu'il faudrait renforcer davantage les actions spécifiques de lutte contre l'exclusion.

D'une manière plus générale, tous les budgets où les dépenses d'investissement sont dominantes et décisives pour l'emploi diminuent fortement : industrie, moins 16 %, aménagement du territoire, moins 15 %, routes, moins 12 %.

Ce budget n'est pas équitable. L'égalité devant l'impôt, autre principe de valeur constitutionnelle, y est bafoué puisque les classes moyennes et les plus modestes en supporteront tout le poids. En effet, d'un côté, vous augmentez les impôts indirects, les plus injustes, de l'autre, vous réduisez le seul impôt progressif qui tienne compte des revenus.

En quatre ans, depuis 1993, vous aurez augmenté de 200 milliards les prélèvements qui touchent tous les Français : TVA, taxe sur les carburants, tabacs, CSG, RDS. Dans le même temps, vous diminuez pour la deuxième fois l'impôt sur le revenu. Vous l'aviez déjà diminué en 1994 ; vous allez maintenant allouer un allègement supplémentaire de 25 milliards aux seuls Français qui paient cet impôt – la moitié des contribuables – principalement aux plus hauts revenus puisque le taux marginal diminuera de 56,8 à 47 %. C'est la preuve que votre Gouvernement, que votre majorité ont beaucoup plus de sollicitude pour ceux qui gagnent plus de 70 000 francs par mois que pour ceux qui gagnent moins de 7 000 francs par mois.

Votre réforme fait disparaître la progressivité de l'impôt sur le revenu et décrète sa disparition. C'est la mort de l'impôt de Joseph Caillaux. C'est la disparition du seul

impôt progressif français qui sera peu à peu remplacé par une CSG qui ne cesse de progresser et dont vous voulez accroître encore l'injustice en permettant la déductibilité.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Tout ce qui est exagéré est insignifiant !

**M. Augustin Bonrepaux.** Fallait-il procéder à une telle diminution – 25 milliards de recettes fiscales – au moment où vous avez tant de difficultés à réduire le déficit ?

Fallait-il s'obliger à une réduction supplémentaire de 25 milliards sur des dépenses d'investissement importantes ? Ces dépenses auraient pu relancer l'activité économique et l'emploi.

Fallait-il surtout réduire le seul impôt équitable qui tienne compte du revenu ?

Vous avez souvent, messieurs les ministres, parlé de convergences européennes et vous nous avez incités à aligner notre pays sur nos voisins de la Communauté européenne, mais, dans ce domaine, pour des raisons uniquement politiques, pour satisfaire votre clientèle électorale de privilégiés, vous n'hésitez pas à vous distinguer. Avant même cette réforme fiscale, la France était déjà le pays où le poids de l'impôt sur le revenu était le plus faible, selon un rapport récent de l'OCDE sur les statistiques des recettes publiques.

**M. Jean Tardito.** C'est vrai !

**M. Augustin Bonrepaux.** Celui-ci confirme que l'impôt sur le revenu rapporte très peu en France par rapport aux autres recettes, alors qu'il reste la principale ressource de recettes dans les autres pays.

En 1995 – souligne ce rapport –, les impôts sur le revenu et les profits n'ont représenté en France que 17,5 % de la totalité des prélèvements supportés par les Français...

**M. Didier Migaud.** C'est vrai !

**M. Augustin Bonrepaux.** ... qui ont atteint le record de 45,7 % du produit intérieur brut, l'un des taux les plus élevés des grands pays industrialisés.

Dans le même temps, les impôts sur le revenu et les profits représentaient 30 % des prélèvements en Allemagne, 36,5 % en Italie, 37 % en Grande-Bretagne et 44 % aux États-Unis. La moyenne des pays de l'OCDE se situait à 37,4 %, soit deux fois plus que le niveau français.

En réalité, toute cette réforme n'a qu'un seul objectif : démanteler la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu pour avantager les plus riches ! Toute votre réforme est orientée vers ce seul but. C'est en fait l'équivalent de la deuxième mort de l'impôt sur la fortune !

Ce sont les Français les plus favorisés, votre clientèle électorale, qui en seront les grands gagnants et qui vous en remercieront.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Vous, vous avez taxé le travail !

**M. Augustin Bonrepaux.** Il est déjà significatif de constater que, dans les tableaux que vous nous avez communiqués, vous ne vous intéressez qu'aux revenus les plus élevés. C'est votre unique préoccupation, mais que devient M. Tout-le-Monde ? M. le président de la commission des finances vous a posé la question tout à l'heure. Que deviennent les classes moyennes et les Français les plus modestes, ceux qui ne paient pas d'impôt ?

M. Juppé a choisi quelques exemples, mais s'est bien gardé de faire des comparaisons. Je vais les reprendre.

Il a cité le cas d'un célibataire ayant un revenu de 5 800 francs par mois, qui a payé 2 172 francs d'impôts en 1996 et qui ne paiera que 1 952 francs en 1997, soit une diminution de 220 francs. Il ne paiera que 717 francs en 2001 – nous verrons, parce que les promesses peuvent rendre les fous joyeux ! –, soit une diminution de 1 455 francs. Son salaire net disponible, après impôt, pourrait donc augmenter de 2,1 % en cinq ans. Pour être exhaustif, M. Juppé aurait dû aussi citer le cas d'un autre célibataire, autrement favorisé, avec un revenu de 84 000 francs net par mois : s'il ne profite d'aucune des déductions d'impôt que vous offrez très largement aux plus riches, il devra payer 390 307 francs d'impôts en 1996. Il en paiera 367 642 francs en 1997, soit une diminution de 22 665 francs et, en 2001, il ne paierait que 318 856 francs, c'est-à-dire 71 451 francs de moins. Son salaire net disponible, après impôt, augmentera de 11,5 % en cinq ans.

La comparaison est éloquente : pour le second, la réduction est quarante-neuf fois plus importante et la progression de son revenu cinq fois plus importante que pour le contribuable modeste. Votre réforme enrichit les plus riches et concentre tout le poids des charges fiscales sur les classes moyennes et les plus modestes.

La comparaison entre les déductions fiscales que vous conservez et celles que vous supprimez est aussi très éloquente.

Quand elles concernent les hauts revenus, comme la loi Pons, les emplois à domicile, les quirats sur les navires, les successions sur l'assurance vie, elles sont préservées et même renforcées. En revanche, vous faites une chasse sans pitié aux déductions fiscales des plus modestes. Vous supprimez la déduction fiscale pour l'assurance vie dont bénéficient encore ceux qui paient moins de 7 000 francs d'impôt, mais vous préservez jalousement de l'impôt sur les successions les assurances vie qui permettent de faire échapper à l'impôt des fortunes colossales.

Vous aimez à citer le rapport de M. de la Martinière.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Excellent rapport !

**M. Augustin Bonrepaux.** Il prétendait justement que c'était excessif, que c'était un scandale et qu'il fallait mettre un terme à ces suppressions d'impôt. Vous n'en faites rien parce que vous écoutez M. de la Martinière quand ça vous arrange, mais vous hésitez lorsque ses propositions touchent les classes que vous voulez préserver.

**M. Didier Migaud.** Très vrai !

**M. Alain Rodet.** Giscard l'avait viré !

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous supprimez les déductions pour intérêts d'emprunt sur la résidence principale, mais vous avez créé un mécanisme d'amortissement immobilier sur le revenu très avantageux pour les hauts revenus dans le dernier DDOF.

Vous supprimez les réductions d'impôt sur frais de scolarité.

Vous réduisez le plafond de l'abattement dont bénéficient les retraités.

Pour faire bonne mesure, vous allez aussi supprimer sans distinction de revenus les déductions fiscales dont bénéficient certaines catégories : ouvriers du bâtiment, mineurs, artistes, VRP, journalistes.

Il est vrai que les Français ne prennent pas votre réforme trop au sérieux, j'allais dire : « Heureusement ! » Comment croire que ce que vous dites aujourd'hui

engage notre pays pour cinq ans quand on sait qu'il vous faudra trouver des recettes nouvelles dès l'an prochain puisque vous n'aurez plus la recette exceptionnelle de France Télécom et que les recettes de privatisation vont se tarir ? Le déficit de la sécurité sociale reste toujours aussi lourd et non financé.

De ce plan de cinq ans, monsieur le ministre, le Gouvernement souhaite franchir seulement la première étape, celle à l'échéance de 1998 qui donne des sueurs froides à votre majorité.

Heureusement, monsieur le ministre, votre réforme n'est pas prise au sérieux. Si les Français étaient réellement informés de toutes ces injustices, de toutes les largesses accordées aux privilégiés au moment où vous leur demandez de faire des sacrifices, vous seriez aux prises à la pire des révoltes sociales. Car toutes ces largesses dont bénéficient les privilégiés de la fortune se font toujours au prix de transferts sur les plus modestes.

Je vais prendre un autre exemple. En 1996, les collectivités locales ont été obligées d'augmenter leurs impôts de 26 milliards, soit autant que la réduction de l'impôt sur le revenu, et de réduire leurs investissements de 5,4 % à cause des prélèvements que vous effectuez sur leurs ressources. Dans ces impôts, c'est la taxe d'habitation qui pèse le plus lourd sur les contribuables modestes et qui est particulièrement injuste parce qu'elle ne tient compte qu'imparfaitement du revenu. La révision des bases des valeurs locatives a été réalisée en 1990. Les contribuables en ont supporté le coût. Ils continuent d'ailleurs à payer aujourd'hui pour un travail qui a été effectué en 1990.

Au cours du vote du projet de loi relatif à l'aménagement du territoire en 1994, le Parlement – nous tous, mes chers collègues – avait unanimement décidé que ces bases devaient s'appliquer en 1997. Peu vous importe cette décision puisque vous reportez encore de deux ans l'application de cette mesure d'équité. Monsieur le ministre, vous bafouez le Parlement qui a décidé que cette réforme devait s'appliquer en 1997. Plus grave, vous perpétuez délibérément les injustices : cette réforme a été voulue parce que des contribuables paient un impôt beaucoup plus élevé qu'ils ne le devraient, leur logement ayant été surévalué à l'époque ; au contraire, des contribuables dont le revenu est suffisant paient des impôts ridicules parce que leur logement n'a pas été réévalué. Le moins que vous pourriez faire si vous vouliez un peu de justice fiscale serait d'appliquer la réforme votée par le Parlement.

Quand il s'agit d'œuvrer pour les plus modestes, vous trouvez toujours une bonne excuse pour différer les réformes alors que vous mettez beaucoup plus d'empressement à contenter les détenteurs de gros patrimoines !

Dans ce contexte difficile, alors que vous demandez des sacrifices aux plus modestes, votre préoccupation est encore pour les détenteurs des plus gros patrimoines puisque – si j'ai bien compris vos préoccupations – vous voulez diminuer l'impôt de solidarité sur la fortune.

**M. Didier Migaud.** Vous avez bien compris !

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est d'autant plus choquant que nous entendons ces propos dans la bouche du Président de la République alors qu'il feignait de s'apitoyer sur la fracture sociale quand il était candidat l'année dernière.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission.** Ce n'est pas un bon argument !

**M. Augustin Bonrepaux.** Ce budget est extrêmement dur pour les plus modestes, particulièrement pour la moitié des Français qui ne bénéficieront pas de l'allègement de l'impôt sur le revenu puisque leur revenu n'est pas suffisant pour qu'ils l'acquittent ! Alors qu'ils supportent déjà toutes les augmentations des années précédentes, ils subiront encore celles qui sont inscrites dans ce projet de loi. Ils supporteront aussi toutes les réductions inscrites dans ce budget : diminution de l'allocation de rentrée scolaire et gel des allocations de logement. Mais peut-être pouvez-vous nous confirmer, monsieur le ministre du budget, ce que vous nous avez annoncé tout à l'heure, à savoir que ces dernières allaient augmenter de 8 %. Tous ceux qui en bénéficient s'en réjouiraient, mais je ne suis pas certain qu'elles progressent autant pour chacun d'eux puisque vous avez l'intention de réaliser une réforme qui aurait plutôt tendance à les réduire.

Quant aux contribuables moyens, le bénéfice qu'ils pourraient attendre de l'allègement fiscal sera gommé par la suppression de déductions importantes : les réductions d'impôt pour assurance vie et pour frais de scolarité sont supprimées, le plafond de l'abattement de 10 % pour les pensions sera progressivement réduit, tandis que les indemnités de congé de maternité deviendront imposables dès 1997.

La création des fonds de pension, système injuste qui va remplacer un effort collectif et solidaire par une capacité individuelle et inégale de financement, n'est pas seulement une machine inégalitaire, une fabrique de pauvres retraités qui resurgiront avec des retraites dérisoires dans les premières années du prochain siècle. C'est aussi l'annonce de l'étouffement du système par répartition. C'est l'échange d'un système social garanti par la puissance publique contre un système financier privé, avec les risques que cela comporte. Chacun sera renvoyé à ses ressources personnelles pour financer des risques autrefois couverts par la solidarité.

En semant la panique chez les salariés du secteur privé, en favorisant les placements des contribuables les plus aisés, ceux qui, justement, bénéficient de la réforme fiscale, vous réalisez une formidable « désincitation » à la consommation et une invitation à un nouveau repli sur l'épargne individuelle. C'est une faute économique, mais c'est surtout une lourde erreur politique car elle conduit au repliement, à l'isolement et à l'égoïsme au moment où notre pays devrait faire preuve de solidarité pour surmonter ses difficultés.

Réduire les aides à l'emploi qui concernent elles aussi les plus défavorisés – suppression de l'aide au premier emploi et de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise, diminution de la prise en charge des CES, réforme des CIE, que vous nous aviez présentés pourtant comme la grande solution aux problèmes de l'emploi – est une curieuse façon de régler le problème du chômage !

Ce sont encore les plus modestes qui feront les frais de la réduction des crédits destinés au logement et au RMI, soumis désormais à obligation alimentaire, et des restrictions de la prise en charge de l'assurance maladie.

La réduction des crédits du ministère de la santé frappe surtout les plus défavorisés. L'inégalité devant l'impôt est prolongée par l'inégalité devant la mort. Avec votre gouvernement et votre majorité, il vaut mieux être riche et bien portant que pauvre et malade !

Votre budget compromet dangereusement l'avenir. Tous les investissements, tous les équipements de notre pays sont remis en cause par la réduction des budgets du logement, des routes et de l'aménagement du territoire.

Le budget de la recherche restera encore insuffisant, mais c'est surtout notre jeunesse qui est sacrifiée puisque, après plusieurs années de diminution, le budget de la jeunesse et des sports subira encore une réduction de 2,3 % cette année. Rien d'étonnant si nous voyons par ailleurs le tabagisme et l'alcoolisme connaître une progression extrêmement inquiétante dans notre jeunesse.

C'est surtout l'abandon de la priorité à l'éducation nationale qui est particulièrement grave, avec la suppression de 5 290 postes qui va entraîner, tant elle est massive, la réduction des taux d'encadrement et la dégradation des conditions de travail des enseignants et des élèves.

On peut déjà prévoir les conséquences de l'absence de création de postes d'instituteur depuis trois ans : classes maternelles surchargées, fermetures de classes en zones sensibles et en zone rurale ; non-respect des engagements du nouveau contrat pour l'école, notamment l'objectif de vingt-cinq élèves en moyenne par classe maternelle et la scolarisation des enfants de deux ans en ZEP. Il s'agit pourtant des orientations de la loi de programmation du nouveau contrat pour l'école que vous aviez fait adopter par votre majorité.

Tandis que le fossé social se creusera, la fracture territoriale s'aggravera encore, rejetant dans l'exclusion des pans entiers de notre territoire. Car l'équipement et le développement de notre pays sont sacrifiés.

Le budget des routes est en chute de 12 % en engagements, des contrats de plan sont retardés d'un an. C'est l'enclavement et l'asphyxie de régions entières qui est programmé, sans parler des conséquences sur l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.

La dégradation des crédits du logement social par la réduction des crédits PALULOS, dont le nombre est passé de 200 000 en 1992 à 70 000 en 1996, la diminution des crédits de l'ANAH, la suppression des PLA et la disparition des PAP fragilisent de nombreux ménages acquéreurs. Le démantèlement des outils traditionnels du logement des familles modestes au profit du marché financier est caractéristique de votre logique.

Le Crédit foncier disparaît et, avec lui, le principal outil de financement des ménages modestes. Le livret A est menacé, d'abord par la décollecte consécutive à la chute des taux et ensuite par la banalisation que vous souhaitez réaliser au profit des banques. Le financement complémentaire de 1 % est ponctionné au-delà même de la collecte réalisée.

Que dire du budget de l'aménagement du territoire ? Monsieur le ministre, vous avez eu le culot de prétendre qu'il était en progression alors qu'il diminue de 15 %, après avoir diminué d'autant l'année dernière. Je serais en droit de vous demander : que deviennent les engagements que vous aviez pris en 1993 vis-à-vis du monde rural ? Qu'en est-il de vos incantations lors du débat sur la loi d'aménagement du territoire ?

La prime à l'aménagement du territoire diminue de 50 % ; le fonds de gestion de l'espace est supprimé. Quant au fonds de création d'entreprise, il n'a jamais été créé. Des pans entiers de notre territoire sont livrés à l'abandon.

Quant à l'emploi et aux services publics, ils se trouvent déjà paralysés par vos décisions antérieures de privatisations, dont j'ai montré tout à l'heure qu'elles ne servaient même pas à réduire le déficit mais, en revanche, qu'elles avaient de graves conséquences sur l'emploi : Pechiney,

livré à lui-même, supprime plus de 2 000 emplois et transforme des régions de montagne, dans l'Isère ou dans l'Ariège, par exemple, en déserts.

**M. Didier Migaud.** Eh oui, et dans l'Hérault !

**M. Augustin Bonrepaux.** France Télécom, privatisée, refuse aujourd'hui d'équiper les zones excentrées dans les mêmes conditions que les autres.

Pour conclure, monsieur le ministre, votre budget en trompe-l'œil, qui est profondément inégalitaire, prépare des jours sombres pour notre pays. Vos choix sacrifient délibérément notre économie, le développement et l'emploi. Ils aggravent la fracture sociale. Ils font supporter plus lourdement la fiscalité par les plus modestes, les victimes de la fracture sociale.

Ces inégalités qui menacent l'équilibre de notre pays et la cohésion sociale justifient pleinement la présente exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission.** Monsieur le président, nous n'allons pas réengager le débat.

**M. Didier Migaud.** Nous sommes là pour l'engager !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission.** Je rappelais tout à l'heure les objectifs qu'avait fixés Michel Rocard en mars 1989.

**M. Didier Migaud.** Vous avez fait le contraire en 1993 !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission.** Et les conditions du retour de la croissance étaient assurées. Malheureusement, les mesures qu'il préconisait n'ont pas été mises en application entre 1989 et 1993, et d'ailleurs peut-être pas encore suffisamment depuis.

Les remèdes que le Gouvernement propose aujourd'hui, même s'ils méritent quelques corrections, sont les conditions du retour de la croissance et de l'emploi. Voilà pourquoi la commission des finances ne peut pas donner un avis favorable à l'exception d'irrecevabilité.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Puisque, en ce début de discussion du projet de loi de finances, M. Bonrepaux me paraît emprunter une voie qui n'est pas conforme à la réalité, je voudrais apporter quelques précisions.

S'agissant de la croissance, il est exact que, en septembre 1995, alors que nous préparions la loi de finances pour 1996, j'avais retenu en toute conscience l'hypothèse de 2,8 %. A cette époque les instituts de prévision se prononçaient pour une fourchette de 2,5 à 3 %. Mais la dégradation s'est faite sentir très vite, quelques semaines plus tard. Et nous allons sans doute clore l'exercice de 1996 avec une croissance de l'ordre de 1,2 %, - c'est l'hypothèse révisée de l'INSEE, publiée vendredi dernier - ou de 1,3 %.

Cette année, nous avons retenu 2,3 %, hypothèse dont tous les instituts confirment le bien-fondé. J'ai rencontré, il y a quelques jours, le président d'un groupe très important ayant son propre observatoire. Lui aussi est optimiste...

**M. Didier Migaud.** Ils sont tous contents !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... pour les prochains mois et pour l'année 1997.

**M. Augustin Bonrepaux.** Les Français aussi sont très optimistes !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Vous paraissez passer votre temps à noircir l'horizon !

**M. Augustin Bonrepaux.** Parce que nous sommes au contact du terrain et des gens !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Est-ce ainsi que l'on prépare l'avenir ?

**M. Didier Migaud.** Il suffit de vous regarder pour avoir des idées noires !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il y a quelques semaines, je participais à une réunion internationale ; là encore, les prévisions étaient sans précédent sur le plan mondial. La France peut-elle rester à l'écart de cette reprise ? Certainement pas !

**M. Jean-Jacques Filleul.** La vie est belle !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Pour le deuxième trimestre de 1996, nous savions bien que la statistique n'était pas favorable. Mais je l'ai dit à plusieurs reprises, nous sommes victimes de notre instrument statistique : nous avons connu au premier trimestre une croissance très substantielle, sans bien nous rendre compte de l'impact d'un jour supplémentaire en février, puisque 1996 était bissextile.

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est donc la faute aux chiffres !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Or, au second trimestre, les jours fériés se sont multipliés en milieu de semaine : ainsi pour le 1<sup>er</sup> et le 8 mai.

Ne cherchez donc pas à obscurcir les perspectives : l'INSEE a confirmé que, dans le second semestre de cette année, la croissance tendait vers 2 p. 100.

**M. Jean-Jacques Filleul.** Par conséquent, tout va très bien ! C'est merveilleux !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Pour 1997, nous sommes fondés à considérer qu'elle sera de 2,3 p. 100.

**M. Jean-Jacques Filleul.** C'est parfait !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Quant à vos propos sur l'impôt sur le revenu, ils m'ont beaucoup étonné. Nous avons fait le choix d'alléger l'impôt qui frappe ceux qui travaillent. Je sais bien que, entre 1981 et 1993, les prélèvements obligatoires sur les bulletins de paye n'ont cessé d'augmenter : ils sont passés de 11,9 p. 100 à 18,62 p. 100.

Etes-vous bien conscient, monsieur Bonrepaux, que c'est pendant les deux septennats socialistes qu'il a été procédé à une telle ponction sur les salaires ?

Ce que veut l'actuel Gouvernement, c'est redonner du pouvoir d'achat à ceux qui travaillent, est-ce bien clair ? Au surplus, entre 1989 et 1993, la démarche a consisté à alléger l'impôt sur le revenu de la rente, autrement dit des produits de « l'argent qui dort ».

**M. Jean-Jacques Filleul.** Ça ne veut rien dire !

**M. Didier Migaud.** C'est un mauvais procès !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il n'est que justice de consentir enfin des allègements à ceux qui travaillent, qui investissent et qui vont tirer la France vers la croissance et vers l'emploi !

**M. Didier Migaud.** Surtout pour les plus aisés !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Pour ce qui touche aux convergences européennes, je voudrais vous rendre attentif, monsieur Bonrepaux, au fait qu'un certain nombre de charges sociales en France ont le caractère d'un impôt sur le revenu et que, si l'on tenait compte de ces charges qui pèsent sur le travail, nous aurions des niveaux d'imposition comparables à ceux des autres pays.

S'agissant des impôts locaux, j'observe que les gouvernements socialistes qui avaient voté la révision des bases, n'y ont pas procédé...

**M. Jean-Claude Paix.** Ils ont oublié !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous avons confié au comité des finances locales le soin d'exprimer une opinion sur l'opportunité de mettre en œuvre ce dispositif qui a été singulièrement altéré par un amendement socialiste tendant à pondérer les logements sociaux et ceux qui ne le sont pas, avec ce que cela comporte de risques de répartition très inégalitaire au sein de certaines communes, lorsque le poids des logements sociaux est important. Toute la charge reposerait sur les autres contribuables. Serait-ce justice ? Je ne le crois pas.

Le Gouvernement s'en tiendra aux prescriptions qui seront formulées de façon aussi consensuelle que possible par le comité des finances locales.

**M. Didier Migaud.** Mais vous êtes au pouvoir depuis 1993 ! Ne le savez-vous pas ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Cela étant dit, monsieur Bonrepaux, j'espère que nous pourrions, dans la suite de la discussion, aller à l'essentiel.

Naturellement, le Gouvernement s'oppose à cette exception d'irrecevabilité.

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Nous avons écouté avec beaucoup de patience le long réquisitoire de M. Bonrepaux et je me contenterai, en quelques mots, de lui rappeler quelques vérités.

M. Bonrepaux nous a longuement parlé de la fracture sociale, mais il a oublié que c'est entre 1981 et 1986, puis entre 1988 et 1993, que le nombre des chômeurs a augmenté d'un million et demi dans notre pays !

Il nous a parlé de l'endettement, mais il a oublié que c'est M. Rocard qui avait prôné la réhabilitation de la dépense publique...

**M. Jean-Jacques Filleul.** C'est faux !

**M. Daniel Garrigue.** ... et qui nous a entraîné dans la spirale des déficits et de l'endettement.

M. Bonrepaux nous a parlé de la croissance, mais il a oublié de nous dire qu'en 1992-1993, la dernière expérience socialiste s'est traduite par une récession que nous n'avions pas connue depuis la dernière guerre !

**M. Christian Bergelin.** C'est exact !

**M. Maurice Depaix.** Mais vous êtes au pouvoir depuis 1993 !

**M. Daniel Garrigue.** Quant au pouvoir d'achat des salariés, pourquoi n'a-t-il pas rappelé que c'est en 1982 et 1983 qu'il a fortement chuté et, en 1984 – alors que M. Fabius, auteur de l'exception d'irrecevabilité, était Premier ministre...

**M. Augustin Bonrepaux.** Nous sommes en 1996 !

**M. Alain Rodet.** C'est un historien de l'économie !

**M. Daniel Garrigue.** ... ainsi qu'en 1992 et 1993 ? Les salariés se souviennent de cela, monsieur Bonrepaux ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Augustin Bonrepaux.** Il y a quatre ans que vous êtes au pouvoir !

**M. Charles Cova.** Cela vous gêne qu'on vous rappelle certaines vérités !

**M. Daniel Garrigue.** Sur cette exception d'irrecevabilité, il ne peut pas y avoir de doute : d'un côté, il y a les facilités que vous vous êtes permises dans le passé ; de l'autre, il y a la volonté du Gouvernement de maîtriser les dépenses publiques, de réduire l'endettement que vous nous avez légué et de se battre pour retrouver la croissance et diminuer les prélèvements qui pèsent sur les Français. C'est la raison pour laquelle nous n'hésiterons pas à la repousser. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Proriol.

**M. Jean Proriol.** Monsieur le président, mes chers collègues, une fois de plus – mais nous le connaissons bien ! – M. Bonrepaux a profité d'une motion de procédure pour nous exposer ses critiques habituelles sur le projet de loi de finances. Mais il n'a pas su, ou pas pu, nous expliquer en quoi le texte était contraire à la Constitution de notre pays.

**M. Didier Migaud.** Il peut revenir !

**M. Jean Proriol.** N'est-ce pas là pourtant l'objet unique d'une exception d'irrecevabilité ? Ce détournement de procédure, habituel chez nos collègues socialistes, ne peut qu'être condamné.

**M. Didier Migaud.** Le caractère progressif de l'impôt sur le revenu a valeur quasi constitutionnelle !

**M. Jean Proriol.** Naturellement, le groupe UDF votera contre cette motion, le projet de loi de finances devant être discuté par notre assemblée, et même soutenu, comme nous le démontrerons tout au long du débat.

Monsieur Bonrepaux, sur deux points, moi aussi, je souhaite relever ce que vous avez dit.

J'ai trouvé votre mémoire défaillante et je vous ai trouvé frappé d'une amnésie inquiétante de la révision des bases d'évaluation. M. Charasse nous en a entretenu régulièrement. Vous avez eu trois ans, de 1990 à 1993, pour l'appliquer, et vous ne l'avez pas fait. Pourquoi voulez-vous que nous fassions maintenant ce que vous n'avez pas su faire ? L'Association des maires de France, où nous nous rencontrons de temps en temps, est pour une telle réforme. Il faut en définir les conditions. Comme le ministre l'a bien indiqué, les maires de France l'attendent, les contribuables aussi, mais il n'est pas dit que le texte que vous aviez présenté ait tout à fait l'agrément de notre association.

En ce qui concerne nos dépenses, vous êtes partisan de toujours dépenser plus.

**M. Augustin Bonrepaux.** Non, ce n'est pas tout à fait cela !

**M. Jean Proriol.** Nous, comme l'ont bien expliqué M. Arthuis et M. Lamassoure, nous sommes partisans de dépenser moins mais de dépenser mieux, et nous rejette-

rons votre exception d'irrecevabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Mon explication de vote est particulièrement justifiée puisque mes collègues n'ont pas compris que les inégalités, les injustices entraînées par ce budget étaient contraires à notre constitution dans laquelle est inscrit le principe d'égalité. J'ai pourtant parlé pendant près d'une heure pour vous l'expliquer...

**M. Raymond Lamontagne.** Malheureusement !

**M. Didier Migaud.** Ils n'écoutent pas. Il faut recommencer !

**M. Jean-Marie Geveaux.** Ce n'était vraiment pas clair !

**M. Augustin Bonrepaux.** ... tant les exemples sont nombreux à la fois d'inégalités sociales et d'inégalités territoriales. Rien qu'en regardant le budget, vous pourriez le comprendre !

Mes chers collègues, il va falloir que vous vous habituez au fait que vous êtes là depuis trois ans et sept mois.

**M. Christian Dupuy.** C'est moins que dix ans !

**M. Augustin Bonrepaux.** ... et qu'on peut vous demander des comptes sur ce que vous avez fait depuis.

**M. Gilbert Gantier.** Vous, vous êtes restés quatorze ans au pouvoir !

**M. Augustin Bonrepaux.** Nous ne sommes pas en 1981, 1982, 1983 mais en 1996. Dans un an et six mois, vous serez devant une échéance et vous ne pourrez pas invoquer ce qui a été fait dans des temps lointains.

**M. Charles Cova.** Vous reconnaissez vos erreurs !

**M. Christian Dupuy.** Vos erreurs ont des effets durables !

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous aviez un programme, vous avez des engagements, sur l'emploi, sur l'aménagement du territoire, et de tout cela, vous ne vous en souciez pas.

**M. Christian Dupuy.** Et la dette ?

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous avez trompé les Français !

Quant à la révision des bases, la loi a été adoptée en 1990. La révision a été faite en 1991 et 1992 et vous êtes venus au pouvoir en 1993. C'est donc à vous de l'appliquer.

**M. Christian Dupuy.** C'est à cause de votre amendement qu'elle est inapplicable !

**M. Augustin Bonrepaux.** On ne pouvait pas appliquer la révision avant de l'avoir faite.

**M. Jean Proriol.** Vous n'étiez pas d'accord !

**M. Augustin Bonrepaux.** M. Lamassoure, ministre délégué au budget, nous a dit qu'elle serait appliquée s'il y avait unanimité au sein du comité des finances locales. Nous avons été unanimes à approuver les propositions et à faire un certain nombre d'observations, et maintenant on nous dit qu'on ne peut pas l'appliquer. Faites donc respecter le Parlement, mes chers collègues, parce que, dans quelque temps, on vous demandera des comptes.

Enfin, monsieur le ministre, vous m'excuserez, mais vos explications ne sont pas nettes. Elles traduisent bien les difficultés que vous avez à expliquer cette réforme particulièrement injuste, et aussi, bien sûr, le fait que les Français n'y croient pas.

Vous nous expliquez que vous allégez les charges de ceux qui travaillent, mais il y a des gens qui ne paient pas l'impôt sur le revenu parce que leurs revenus sont trop faibles et qui travaillent ! Et il y a aussi des gens qui paient l'impôt sur le revenu, particulièrement ceux qui vont avoir les plus hauts allègements, et qui s'enrichissent en dormant ! Alors cherchez une autre explication ! Votre réforme fiscale est particulièrement inégalitaire, comme l'est votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Dupuy.** Piètre démonstration !

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** M. le ministre, avec une certitude courtoise, a essayé de réagir aux hésitations, notamment celles émises en termes voilés par M. le président de la commission des finances. Avec pas mal de circonvolutions, il a essayé de faire partager l'optimisme ressenti par les grandes castes financières, mais, finalement, il n'a pas su cacher, je pense, que le budget qui nous est présenté est fondé sur un espoir de croissance. J'espère que cela ne se démentira pas – tant mieux pour notre pays ! mais il a joué au bonneteau en cachant que c'était surtout destiné à nous permettre de respecter les critères de convergence dans la marche forcée vers la monnaie unique.

En tout cas, M. Augustin Bonrepaux l'a bien expliqué dans son exposé, et nous le répéterons encore dans les différentes interventions que nous aurons l'occasion de prononcer ici même dans les jours qui viennent, nous sommes obligés de constater que la France est au bord d'un cataclysme social. Le budget qui nous est présenté ne fera que creuser les inégalités, aggraver les injustices. Il tient absolument à diminuer les dépenses mais en atteignant les forces vives de notre pays, alors qu'il ne recherche pas nécessairement des recettes supplémentaires comme nous le proposons, nous. Il est bien beau, en effet, de diminuer les dépenses, mais on peut chercher des recettes nouvelles !

Ce budget peut mettre en cause la Constitution, mais, en tout cas, je ressens profondément le fait qu'il met en cause les droits de l'homme. Les hommes doivent naître et demeurer égaux en droits. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ce budget ne le permet pas, et je voterai la motion présentée par nos amis du groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. Christian Dupuy.** Voilà une intervention qui dénote un grand sens de la nuance !

**M. le président.** Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

#### Question préalable

**M. le président.** J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Messieurs les ministres, le budget pour 1997 n'apparaît pas de nature à corriger la crise de crédibilité du Gouvernement et d'une politique qu'il s'acharne pourtant à poursuivre.

Ce qui est en cause aujourd'hui, ce n'est pas un déficit d'explication ou de pédagogie, auxquelles devraient être particulièrement sensibles les chômeurs dont le nombre continue d'augmenter ou les millions de travailleurs qui seront en grève jeudi. Non, ce qui est en cause, c'est l'engagement ou non pour une autre politique rompant avec les critères de Maastricht.

Le doute sur la validité de la démarche budgétaire est dans les esprits mêmes de la majorité parlementaire. Il suffit de lire les pages 44 à 46 du rapport de notre rapporteur général, sous le titre « Des risques de rechute », pour s'en convaincre. Surtout, monsieur le ministre, ne l'accusez pas de noircir le tableau ! Et je ne crois pas que la référence à Ricardo – ce n'est pas d'hier – donne assurance à la démarche. Que diriez-vous d'ailleurs, si moi, j'invoquais Marx ?

Aujourd'hui, la vie quotidienne des Français est rythmée par l'indice Dow Jones, le CAC 40 ou l'indice Nikkei, et est soumise à la domination du mark. Il n'y a plus que cela qui compte. Comme l'écrivait cet été M. Jean-Paul Fitoussi, président de l'observatoire français des conjonctures économiques, dans un quotidien national : « la globalisation du marché financier modifie le rapport des forces au profit des détenteurs de capitaux... La libéralisation totale des échanges intensifie partout la concurrence et donc pousse les salaires à la baisse. »

Dans ce contexte, la monnaie unique n'ouvre pas une perspective de stabilité.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Si !

**M. Daniel Colliard.** Elle exacerbera la concurrence entre pays européens sous la tutelle de la Bundesbank et de l'Allemagne. Ce sont les peuples qui paient cette politique, avec des droits sociaux cassés dans cette Europe de 18 millions de chômeurs et de 50 millions de pauvres.

Le Gouvernement cherche à dissimuler les coupes budgétaires sévères qu'il a décidé d'opérer en 1997. Il tente d'en minimiser les conséquences sur le niveau de l'activité et la croissance.

Tel qu'il se présente, le budget pour 1997, c'est moins de crédits pour les équipements civils, la formation, la recherche, la culture, le logement, la santé, l'agriculture, une reconversion catastrophique pour l'emploi des industries d'armement avec la fin de la défense nationale. C'est, par contre, un champ élargi à la dictature des marchés financiers avec la poursuite des privatisations, notamment celle de France Télécom, des aides au patronat pour réduire les charges sociales sans garantie de création d'emplois, des attaques renouvelées contre les services publics et les collectivités locales, étranglées financièrement.

Tel qu'il est, le budget ne peut qu'aggraver la crise. L'austérité brutale conjuguée avec une croissance financière exacerbée rend vains les sacrifices imposés au pays. La diminution prévisible des rentrées fiscales ne pourra que perpétuer le déficit, au nom duquel on exige ces sacrifices. C'est un cercle vicieux que nous voyons déjà se développer sous la conduite du Gouvernement.

En effet, les mesures d'augmentation des impôts de 1995 et 1996 n'ont pas fini de faire sentir leurs effets négatifs. Elles ont déjà coûté 1,2 point de croissance, soit

près de 100 milliards de francs de création de richesses supplémentaires perdus et 100 000 à 150 000 emplois. Les réductions de dépenses que l'on peut évaluer à 60 milliards de francs vont de même peser sur l'activité en 1997. Tous effets confondus, on évalue à 0,8 point de croissance le manque à gagner pour l'année prochaine.

Au-delà de la conjoncture, c'est la souveraineté nationale qui est en cause. Qu'il s'agisse de chantiers navals, d'aéronautique ou de construction électrique, la France se doit de conserver sa compétitivité industrielle. Il existe, en termes de patrimoine industriel et de recherche, un devoir de continuité, et gouvernements et Parlement sont responsables devant la nation. Si beaucoup de choses séparent l'avion de Blériot traversant la Manche de la fusée Ariane, ce qui les relie, c'est près d'un siècle de politique aéronautique cohérente qui a assuré cette continuité en termes de progrès scientifique et de production.

Les milieux patronaux et les marchés financiers veulent à toute force réduire la place des dépenses et des recettes publiques dans l'économie et en font un dogme. C'est une hérésie. Si l'emploi est vraiment l'objectif prioritaire, comment peut-on condamner les budgets civils de l'Etat qui génèrent des investissements et des emplois dont chacun peut vérifier la nécessité dans sa circonscription ?

De même, on ne peut souscrire à la présentation manichéenne faite par M. le ministre de l'économie et des finances, au début de son propos, d'une sphère publique se développant au détriment du privé qui, lui, aurait la vertu d'être à l'initiative. C'est pourtant en grande partie grâce à son secteur public et nationalisé – entreprises et services compris –,...

**M. Michel Grandpierre.** Cela, on l'oublie facilement ! Renault, la SNCF...

**M. Daniel Colliard.** ... développé il y a cinquante ans, secteur faisant preuve d'initiative, de hardiesse même, que notre pays s'est reconstruit et s'est hissé au rang de quatrième puissance économique.

Le taux de croissance du produit intérieur brut retenu pour l'élaboration du budget est de 2,3 %, l'augmentation de la part des ménages de 1,4 %.

Ces deux chiffres montrent la volonté du Gouvernement d'aggraver l'austérité. En effet, s'il voulait impulser la relance, il aurait proposé une évolution de la part des ménages au moins égale au taux de croissance retenu, pour augmenter la consommation. S'il propose un chiffre inférieur, c'est qu'il compte mener une politique d'austérité accrue.

Nous n'ignorons pas la situation dégradée des finances publiques, mais que signifie l'objectif de « finances saines », quand le pays connaît officiellement 3,5 millions de chômeurs et une croissance de 1,2 % ?

Dans ces conditions, la réforme de l'impôt sur le revenu relève du trompe-l'œil. Elle met en cause le principe républicain de la progressivité, chacun devant apporter sa part selon sa capacité contributive. Elle favorise surtout les hauts revenus car, par ailleurs, en augmentant la CSG, la taxe sur les carburants, l'alcool, le tabac et les tarifs publics, le Gouvernement augmente la charge pesant principalement sur les salariés et les familles, compromettant ainsi un peu plus la relance de la consommation.

La hausse supplémentaire des impôts locaux pèsera pour plus de 10 milliards sur les ménages.

Venant d'un gouvernement qui, en dix-huit mois, a accru de 100 milliards les prélèvements sur les ménages, la réforme fiscale suscite donc plus de scepticisme que d'intérêt.

Le plan de réforme sur cinq ans de l'impôt sur le revenu des personnes physiques vise en fait à rechercher le soutien d'une partie de l'opinion publique sur l'autre tableau, la réduction des dépenses, mais une baisse de l'impôt sur le revenu ne profitera qu'à une minorité alors que les hausses d'impôts indirects, comme les effets des baisses de dépenses publiques, seront d'abord supportées par les foyers modestes.

L'impôt indirect est injuste parce qu'il frappe proportionnellement plus un ménage modeste qu'un ménage aisé. Il est reporté pour la plus grande part sur le consommateur. Par contre, l'entreprise qui achète des biens déduit la TVA qu'elle a acquittée sur ces biens de la TVA qu'elle reverse au Trésor après l'avoir facturée aux clients.

Loin de favoriser globalement le travail, votre réforme va avant tout profiter aux hauts revenus.

Tous les ménages vont payer en moyenne 3 700 francs de TVA supplémentaires à la suite de l'augmentation décidée en 1995, alors que seule la moitié d'entre eux vont bénéficier d'un allègement de l'impôt sur le revenu. Ainsi, 14 500 000 foyers sont d'ores et déjà perdants. Il s'agit des plus modestes. Cet allègement est de plus inégalitaire puisque, sur 75 milliards promis en cinq ans, 200 000 contribuables les plus favorisés vont s'en partager le quart alors que plus de 14 millions d'autres devront se contenter du reste.

Nous refusons le fait que les salariés deviennent les victimes alors que l'on laisse dans l'ombre d'immenses privilèges.

Quand la droite exige la réduction des dépenses publiques, ne sont jamais évoqués les 1 500 milliards de profits bruts des entreprises alors que le taux d'autofinancement dépasse 110 %, pas davantage les 150 milliards d'avantages fiscaux aux grandes sociétés, tels l'avoir fiscal, les bénéfices consolidés, les provisions diverses, les jeux d'écriture entre sociétés mères et filiales, qui sont reconduits d'une année sur l'autre. Pourquoi parle-t-on si peu du mécanisme d'intégration de droit commun des groupes de sociétés qui représente par an 18 milliards d'avantages fiscaux pour ces grandes entreprises ?

On pérennise l'avoir fiscal qui conduit à reverser chaque année plus de 15 milliards de francs à des détenteurs de patrimoines en actions et obligations.

La droite est tout aussi discrète sur la charge annuelle de la dette, 230 milliards, cette prime formidable à la spéculation qui représente la moitié des dépenses de rémunération des agents de l'Etat. Et sans doute faudrait-il parler aussi du remboursement de l'emprunt Balladur.

C'est la même priorité à la finance qui étouffe les communes, lesquelles sont en première ligne sur le front des difficultés. L'Etat y ajoute la surcompensation de la CNRACL, les attaques contre le livret A qui fragilisent le logement social. Il met à leur charge un nombre croissant de dépenses qui relèvent d'une responsabilité nationale et refuse la réforme démocratique des impôts locaux.

Le budget pourrait pourtant contribuer à une véritable relance créatrice d'emplois.

Sur la consommation, les députés communistes proposent, entre autres, deux mesures immédiates.

La première concerne la fixation au taux zéro de la TVA sur les produits alimentaires de première nécessité, parce que l'exclusion, la dégradation de la santé jusqu'à la malnutrition des jeunes scolarisés, c'est la réalité de 1996.

La seconde concerne l'impôt sur le revenu et les frais professionnels.

Les déductions ont été mises en place, pour la plupart, à des moments où, en raison de difficultés propres à certains secteurs, qu'il s'agisse de la presse, de la haute couture, des VRP, on a voulu éviter au patronat d'augmenter les salaires.

Aujourd'hui, nous pensons qu'il faut augmenter la déduction générale pour frais professionnels pour tous les salariés. 10 % du revenu brut est aujourd'hui insuffisant pour couvrir les frais engagés par les salariés – transports, vêtements, repas pris à l'extérieur, frais de garde d'enfant lorsque les deux conjoints travaillent.

Nous proposons que le montant soit porté à 15 % pour tous les salariés, et à 20 % pour les ménages où les deux conjoints travaillent. Nous sommes évidemment pour le plafonnement de ces avantages, car les frais professionnels ne croissent pas indéfiniment avec les revenus.

Il n'y a pas de fatalité à l'austérité et au chômage. A l'inverse de la voie régressive actuelle, les députés communistes proposent de mobiliser le budget et la fiscalité pour l'emploi.

Les moyens existent : soumettre les revenus financiers à l'impôt sur le revenu au même titre que les salaires rapporterait plus de 120 milliards.

Les revenus financiers échappent, pour les quatre cinquièmes à l'impôt sur le revenu. Une réforme prioritaire devrait les inclure dans l'assiette de cet impôt progressif au même titre que sont aujourd'hui imposés les salaires et les retraites.

Pour une politique efficace en terme d'emplois, il faut quadrupler le produit de l'impôt sur la fortune, réformer la taxe professionnelle et l'impôt sur les sociétés.

Ce dernier est aujourd'hui à un niveau extrêmement bas. Il rapportera l'an prochain moins que la CSG, 2,5 fois moins que l'impôt sur le revenu.

En ce qui concerne les grandes entreprises, on évoque, de temps à autre, les risques du chef d'entreprise ou des actionnaires. Cela relève de l'humour noir. La vérité est plus prosaïque : quand il y en a, ils empochent les profits pour souvent exporter les capitaux et licencier en France. Dans tous les cas, les contribuables paient les pots cassés.

Aussi, nous proposons de lever un emprunt obligatoire sur les hauts revenus, les banques et les compagnies d'assurance, emprunt rémunéré à un taux inférieur au marché qui contribuerait au désendettement de l'Etat.

Enfin, la France devrait agir au sein de la Communauté européenne pour la mise en place d'un régime harmonisé de taxation des produits financiers spéculatifs. L'imposition de tous les produits financiers dans chaque pays devrait rendre moins attractives les opérations de délocalisation des placements.

Des moyens de pression existent contre les paradis fiscaux actuels, notamment le Luxembourg.

Cette fiscalité dissuasive est la condition d'une politique alternative donnant la priorité à l'emploi.

Le choix n'est pas de maintenir ou d'amputer les dépenses pour l'emploi, qui pourraient au contraire constituer une ressource pour un fonds de développement favorisant, par la sélectivité du crédit, les projets créateurs

d'emploi. Le choix est entre le détournement de ces fonds au profit du grand patronat et un contrôle démocratique par les élus et les salariés, pour en garantir l'efficacité.

Justice et efficacité supposent de mobiliser ces masses d'argent qui échappent aujourd'hui à l'impôt.

Aujourd'hui, la politique du Gouvernement n'a plus la confiance de l'opinion. Ce ne sont pas seulement les sondages qui le disent, mais aussi les grèves unitaires et massives qui ponctuent l'actualité et les élections partielles.

Sans doute certains, dans votre majorité, dénoncent-ils les contraintes de Maastricht ou la récupération au seul profit des Etats-Unis de la libéralisation des échanges ouverte par l'accord du GATT. Alors, il faut en tirer les conséquences qui s'imposent.

Ce qu'il faut, c'est une autre politique économique, pas du bricolage à la marge, mais des choix répondant aux aspirations profondes des Français : l'emploi, le pouvoir d'achat, la sécurité de l'existence.

Il faut un autre budget à notre pays. Nous avons esquissé ce que devraient être ses principales orientations et nous avons fait des propositions concrètes.

C'est le sens que les députés communistes donnent à cette question préalable, en demandant à l'Assemblée nationale de l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je m'étonne des évaluations de M. Colliard en matière de TVA. Je le renverrai aux échanges que nous avons eus lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1996 et lors du débat d'orientation budgétaire. Je reste persuadé que, dans une économie qui se mondialise, l'impôt de consommation, la TVA, peut être un moyen de préserver l'emploi en France. Et je souhaite vous y rendre attentif, monsieur Colliard.

**M. Daniel Colliard.** J'y suis précisément très attentif !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Si, en 1995, le Gouvernement et la majorité ont augmenté la TVA, c'était évidemment pour mettre à niveau les équilibres budgétaires. C'était aussi pour préserver la protection sociale. C'était surtout pour alléger les charges sociales sur les salaires les plus modestes, afin de sauver de l'emploi en France.

Acceptez-vous que des produits puissent venir du monde entier sans que ceux qui consomment ces produits aient à supporter un minimum de contribution aux charges communes ?

Dès lors que nous pouvons alléger les charges sociales, je crois que l'impôt de consommation est un impôt de solidarité nationale, qui nous permet de préserver l'emploi.

**M. Daniel Colliard.** Pour qui ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Enfin, j'ai noté que, selon vous, il suffirait, pour alléger la dette publique, d'émettre un emprunt obligatoire.

**M. Daniel Colliard.** A un taux inférieur au marché !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** On émettrait, en somme, un emprunt pour se désendetter ! Permettez-moi de vous dire que les membres du groupe communiste ont d'étranges propositions.

**M. Daniel Colliard.** Non ! Il s'agit de contribuer à résorber la dette !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je demande naturellement à l'Assemblée nationale de rejeter cette question préalable.

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable.  
(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

7

## DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel, saisi de la résolution adoptée le 3 octobre 1996 modifiant le règlement de l'Assemblée nationale, m'a fait parvenir le texte de sa décision rendue dans sa séance du 14 octobre 1996, en application de l'article 61, alinéa premier, de la Constitution, déclarant conformes à la Constitution les dispositions contenues dans cette résolution.

Ces dispositions sont immédiatement applicables.

La décision du Conseil constitutionnel sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

8

## LOI DE FINANCES POUR 1997

### Reprise de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion générale du projet de loi de finances pour 1997.

### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. François Léotard.

**M. François Léotard.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, monsieur le ministre délégué au budget, mes chers collègues, à plusieurs reprises depuis la présentation et l'adoption par le conseil des ministres du projet de loi de finances pour 1997, l'UDF a, dans ses différentes expressions, apporté son soutien aux grandes orientations qui sont prises, à l'architecture générale des dépenses et aux objectifs des réformes qui sont proposées par le Gouvernement.

Ce soutien sera traduit dans cette assemblée de façon forte, cohérente, en appuyant les grandes actions qui sont menées sur le plan économique par le Gouvernement.

Cette approbation globale peut et, à mon sens, doit s'accompagner de propositions, de questions qui permettent au Parlement de jouer pleinement son rôle et au Gouvernement d'améliorer son dispositif initial. Nous n'oublions, sur aucun de ces bancs, que le Parlement est né d'une autorisation donnée à l'Etat de lever les impôts nécessaires à son fonctionnement. Cette autorisation est à l'origine même de l'institution parlementaire.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, messieurs les ministres, que les amendements qui vous sont proposés, que les réflexions qui sont faites, que les propositions qui sont formulées, soient accueillis dans un esprit d'ouverture et fassent l'objet d'un véritable dialogue entre l'exécutif et le législatif.

Si nous pensons, en effet, que les efforts qui sont demandés à l'automne produiront des fruits au printemps, cela ne nous conduit pas à cacher le sentiment que nous avons de la gravité de la situation. Notre approbation ne peut pas être assimilée à une satisfaction quant à la situation générale de l'économie française, les gouvernements socialistes portant d'ailleurs l'essentiel de la responsabilité dans la dégradation de notre situation. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'économie française est en situation d'arrêt sur image. Elle semble hésiter à reprendre une route marquée par l'accumulation exceptionnelle des contraintes. Je rappelle quelques-uns de ces éléments qui sont, à notre avis, perturbants.

La production industrielle est à cinq points au-dessous de son niveau de 1990. L'investissement des entreprises a reculé de trente points en quatre ans. Dans la loi de finances pour 1997, 90 milliards de dépenses de fonctionnement – vous le dites vous-mêmes, messieurs les ministres – seront financés par de la dette, et les charges de personnel continueront à croître.

Dans le secteur des transports, pour ne prendre que ce seul exemple, la dette cumulée atteindra environ presque 10 % de celle de l'Etat – 400 milliards de francs – et, ce qu'ignore souvent l'opinion, la contribution publique apportée annuellement à la SNCF et à la RATP sera du même ordre de grandeur que le déficit de la sécurité sociale.

Enfin, après la réforme de l'impôt sur le revenu, réforme que nous approuvons et que nous voterons, notre taux maximal sera encore autour de dix points au-dessus de celui de nos partenaires.

**M. Didier Migaud.** Ce n'est pas vrai !

**M. François Léotard.** Même nos succès, qui sont très réels et dont nous réjouissons dans le domaine de l'exportation, doivent être jugés avec une certaine lucidité. Notre progression est moins rapide que celle du commerce mondial, c'est-à-dire que nous continuons à perdre des parts de marché. Ainsi que vous l'avez reconnu, messieurs les ministres, l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Afrique auront, en 1997, des taux de croissance supérieurs au nôtre. Il y a là une situation que nous ne pouvons regarder avec satisfaction. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous soutenons votre effort, qui, selon nous, va dans le sens de l'intérêt national.

Dès lors, ce sont trois questions qu'il convient de poser devant nos compatriotes et devant la représentation nationale dès le début de cette discussion budgétaire. Le projet de budget que vous nous présentez est-il bon pour l'emploi ? Est-il bon pour l'Europe ? Permettez au président de l'UDF de souligner cet aspect ! Enfin, est-il bon pour l'avenir ?

Le budget est-il bon pour l'emploi ? La réduction de la dépense publique est – vous l'avez observé, et nous souscrivons à votre observation – la condition première d'une lutte efficace contre le chômage.

Dans ce domaine, le Gouvernement a – il faut le dire avec beaucoup de force – pris une décision courageuse. Le président de la commission des finances et la grande majorité des membres de cette commission ont repris ce qualificatif, qui traduit bien la réalité.

Nous approuvons cette décision, à condition que l'on examine ce sur quoi porte l'effort et que soit opérée une distinction entre les quatre grandes catégories de dépenses : l'investissement, le fonctionnement, les interventions diverses et les mesures de solidarité.

Si, comme nous l'entendons dire ici ou là, il doit y avoir une autre politique, nous posons une question simple : peut-elle s'exonérer de cette exigence de baisse de la dépense publique ? La réponse – nous le disons avec force – est non. Toute nouvelle dérive de la dépense publique serait un non-sens économique et un acte profondément contraire aux intérêts du pays.

Et il serait utile, je crois, dans l'intérêt même de notre démocratie – je me tourne, en disant cela, vers la gauche de cet hémicycle – que le débat qui s'instaurera lors des élections législatives porte sur ce point essentiel : voulons-nous, oui ou non, augmenter la dépense publique dans notre pays ?

J'appelle, à cet égard, messieurs les ministres, mes chers collègues, votre attention sur ce que l'on pourrait appeler la double équation des causes. La cause majeure de notre chômage, c'est la faiblesse de la croissance. Et la cause majeure de cette faiblesse, c'est l'excès de la dépense publique. S'attaquer à la dépense publique, à sa dérive, c'est s'attaquer à la racine même du chômage. Il peut certes y avoir un traitement caritatif du chômage. Ce n'est ni indigne ni inutile, mais ce ne doit pas être l'attitude de l'Etat. On ne demande pas à l'Etat d'avoir un jugement moral, que nous partageons tous, sur le chômage. On lui demande de ne pas contribuer à son aggravation par son propre comportement.

C'est la raison pour laquelle nous pourrions aller plus loin que certaines des propositions qui nous sont faites dans ce domaine de l'emploi.

Est-il possible, messieurs les ministres, de programmer sur plusieurs années, comme vous l'avez fait pour l'impôt, la baisse du volume de la fonction publique ?

**M. Jean Arthuis.** *ministre de l'économie et des finances.* Oui !

**M. François Léotard.** Est-il possible, à l'instar d'autres pays qui le font de façon beaucoup plus brutale que nous – je pense, bien sûr, au Canada –, d'envisager le non-remplacement partiel, disons à hauteur du quart, des fonctionnaires partant à la retraite, ce qui représenterait le double de l'effort consenti en 1997 ? Est-il possible de programmer une telle diminution des effectifs de la fonction publique, ce qui renforcerait probablement le sentiment de confiance qui doit accompagner l'effort que vous nous demandez ?

Est-il possible de mieux distinguer les dépenses productives de celles qui ne le sont pas ? Certains regrettent – c'est notamment le cas de plusieurs membres de la commission des finances – l'incontestable recul de l'investissement, de l'ordre de 15 à 16 %, qu'entraînera le projet de loi de finances pour 1997. Nous souhaiterions que cette mesure soit considérée comme exceptionnelle. Sans doute avons-nous conscience des difficultés qui vous ont conduits à prendre cette décision. Mais il ne paraît pas bon pour le pays que perdure un tel état de choses.

Mais les dépenses publiques ne se limitent pas aux dépenses de l'Etat. Et cela me conduit à évoquer la grave question des transferts – question particulièrement « lourde » pour ceux des parlementaires qui, élus locaux, se trouvent conduits à gérer de l'argent public.

Il est de fait que l'augmentation de 1,95 % de la DGF – si j'ai bien lu les documents que vous nous avez communiqués – ne correspond pas totalement aux charges nouvelles que la crise impose aux collectivités territoriales.

De même, la réforme de la sécurité sociale que le Premier ministre a présentée devant cette assemblée, et à laquelle nous adhérons, ne nous apparaît pas comme totalement achevée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, les assurés allemands choisissent librement leurs caisses de sécurité sociale, lesquelles sont mises en concurrence.

Enfin, la dérive du financement des entreprises nationales pose un énorme problème à notre pays. J'ai rappelé que le total du déficit de la SNCF et de celui de la RATP correspondait environ au déficit de la sécurité sociale. Je rappelle que ces déficits, qui ne sont pas comptabilisés dans le montant retenu au regard de la monnaie unique, ni même au niveau de la dette, pèsent lourd, malheureusement, sur notre économie.

Enfin, s'agissant de la réforme fiscale et de la baisse de l'impôt – ce n'est pas exactement la même chose –, l'objectif principal doit être la création d'emplois. Je citerai, à cet égard, quelques faits qui me semblent préoccupants. Je relèverai ainsi, un peu sur le mode de l'ironie, que dix sur onze des joueurs de football de l'équipe de France jouent actuellement, pour des raisons uniquement fiscales, dans des clubs étrangers. Un cadre français qui se « transférerait » de Londres à Paris perdrait de l'ordre de 50 à 60 % de son revenu. Les prélèvements français sont six points au-dessus de la moyenne de l'OCDE et seize points au-dessus de ceux du Japon et des Etats-Unis. Et l'évasion fiscale, sur laquelle nous souhaiterions avoir quelques chiffres, n'est pas un problème inventé par les médias. Nos compatriotes savent tout cela, et ils en souffrent.

J'ai retrouvé, monsieur le ministre, la déclaration faite par votre prédécesseur lors de la discussion du collectif budgétaire de 1995, sur lequel le président de la commission des finances avait émis un jugement assez sévère. Le ministre des finances de l'époque déclarait alors : « Ce qui me conduit à souligner devant vous une nouvelle fois le caractère temporaire des nouveaux prélèvements fiscaux. » Et il poursuivait avec un certain humour : « Je sais bien que l'idée de faire appel à des impôts provisoires peut faire sourire. Combien de provisoires se sont transformés en définitifs ! » Nous souhaiterions que vous preniez l'engagement, au moins sur le long terme, que les augmentations décidées dans le collectif de 1995 ne sont que provisoires.

Deuxième question : le budget est-il favorable à la construction européenne ? Nous savons tous qu'un décalage croissant apparaît dans l'économie mondiale, l'Europe étant peu à peu décentrée par rapport aux grands courants d'échange ; les échanges entre les Etats-Unis et l'Asie sont en effet devenus plus importants que ceux entre les Etats-Unis et l'Europe. Face aux grands espaces économiques américain et asiatique, l'Europe doit impérativement, et de façon urgente, construire le sien.

Mon sentiment est qu'on ne pourra pas mettre un terme à la surévaluation du franc et du mark, que nous constatons tous, par des politiques monétaires nationales, et l'UDF – je le rappelle avec beaucoup de force car j'en

tends parfois s'exprimer quelques regrets ou une certaine nostalgie – ne regrette en aucune manière d'avoir voté pour l'indépendance de la Banque de France.

Les faits prouvent aujourd'hui que cette mesure était nécessaire. Et votre effort de rigueur budgétaire – vous avez parlé de contrat de croissance et c'est effectivement un terme meilleur, monsieur le ministre – est d'abord un effort de bon sens national.

L'objectif de la monnaie unique a pour seule vertu, mais elle est immense, de donner un sens à cet effort, celui d'un continent qui s'organise contre la brutalité des choix monétaires et contre une concurrence extérieure qui étouffe nos emplois. La convergence des deux grandes économies continentales, l'économie française et l'économie allemande, est une condition de notre réussite commune.

C'est la raison pour laquelle il importe de pratiquer une étroite concertation budgétaire et fiscale entre les deux pays. Cette concertation doit faire apparaître peu à peu une harmonisation de nos deux grands systèmes sociaux : la gestion des retraites, d'abord, et nous serons très attentifs à la position du Gouvernement lors des débats sur l'épargne-retraite, le marché du travail, le système de formation, notamment de formation professionnelle, la fiscalité de l'épargne ; l'évolution de l'assurance-maladie, ensuite, et des systèmes de soins. Comment ne pas regretter à cet égard que nos amis et partenaires allemands consentent en 1997 des efforts supérieurs aux nôtres ?

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez démentir les chiffres que je vais avancer. Si j'ai bien compris, l'effort de nos partenaires aboutira à une diminution de 2,5 points en francs courants en 1997 tandis que nous aurons encore une croissance de 1,5 point, le différentiel étant par conséquent de quatre points.

Ce budget prépare-t-il bien l'avenir ? Je crois qu'il reste à poursuivre des actions de convergence avec nos voisins et, si nous avons mis autant de ténacité à proposer un amendement sur la réduction de la TVA à la fin de 1997, c'est dans la seule perspective d'harmoniser nos taux avec ceux de nos partenaires et voisins européens.

Je ne sais quelle sera la situation du secteur automobile en 1999 ou 2000 si notre taux de TVA est toujours supérieur de cinq points au taux allemand. Les consommateurs français seront peut-être tentés d'acheter des automobiles allemandes si les autorités de Bruxelles imposent de retenir le taux du pays producteur et non celui du pays où est vendu le produit.

Le budget n'est pas une photo, c'est un moment dans un film, et il est de notre devoir d'insérer le projet de loi que nous examinons dans sa perspective normale. Je suis convaincu que la période 1997-1999 sera « historique », comme l'a été la période 1957-1959. Parvenir à la monnaie unique est conforme à l'intérêt national et nous aurons à faire, durant ces trois années, le même effort d'intelligence, d'ouverture à l'autre et de lucidité qu'ont fait les pères de l'Europe lorsqu'ils ont mis en place le Marché commun.

La perspective de ce budget, c'est le développement d'une économie compétitive à forte valeur ajoutée et à grand potentiel de recherche, dont la dimension exportatrice soit reconnue comme un objectif constant.

C'est l'insertion de notre pays dans le monde de l'après-Maastricht, de l'après-monnaie unique, associant la capacité d'innovation des Français à la grande aventure de la construction européenne.

C'est la réalisation, à laquelle l'UDF est très attachée, d'un espace social de vraie solidarité, refusant de donner à l'assistance le statut d'un choix de vie et de l'assimiler à un emploi.

Dans ce souci de préparation de l'avenir, trois axes de réflexion doivent nous guider : la nécessité d'une véritable réforme fiscale, le problème du budget de 1998 et les autres grandes réformes qui sont indispensables.

Comme l'a dit le président de la commission des finances, Pierre Méhaignerie, la question de la réforme fiscale n'est pas « purgée ». Qui peut soutenir aujourd'hui que la fiscalité française soit claire, équitable, tournée vers l'emploi et la croissance ? J'ai rappelé que, en dépit de la réforme très utile et très importante que vous avez proposée, notre taux de TVA était supérieur à celui de nos partenaires.

Je souhaite, messieurs les ministres, que vous puissiez dire clairement au Parlement et au pays ce que représente l'IRPP plus la CSG. Si j'ai bien compris, nous aboutirons à la fin du processus de réforme à l'exonération de l'impôt sur le revenu de 2,4 millions de Français, mais il faut de toute urgence présenter l'impôt sur le revenu, qui intègre l'impôt proportionnel et l'impôt progressif, comme un tout, comme un ensemble cohérent montrant la volonté du Gouvernement et du Parlement de soumettre chaque Français à un effort de participation à la collectivité nationale.

La dépense publique est en effet un tout. A quoi servirait-il de maintenir ou de diminuer les dépenses de l'Etat si le financement de besoins incontestables était transféré aux collectivités décentralisées sans autre réforme ?

Il faut donc que l'Etat ait une vision globale de l'impôt. Il n'est pas seulement responsable de sa propre fiscalité, il l'est également de l'équilibre général de l'impôt, qu'on pourrait traduire par la question suivante : comment répondre, au plus près des besoins, à une demande sociale légitime, dès lors que celle-ci n'est pas solvable ?

L'avenir est conditionné par la ténacité que nous manifesterons à diminuer la dépense publique, et vous aurez notre concours pour suivre cette orientation. Faisons, je le répète, porter notre effort pluriannuel sur la diminution des effectifs de la fonction publique ; nous savons que nous pouvons le faire et, d'ailleurs, d'autres le font autour de nous.

Je conclurai par quelques réflexions simples.

La crise française, c'est d'abord une crise de l'argent public, ce n'est pas une crise de l'argent privé ; l'argent privé est bien géré en France. Nous devons tirer les conclusions de ce constat et, notamment, réduire l'importance de l'Etat dans la gestion de l'économie en poursuivant les privatisations, en diminuant les effectifs de la fonction publique, en réformant en profondeur l'assurance maladie, en remettant en ordre les entreprises publiques.

Un chiffre peut résumer les mauvaises orientations prises par notre pays : de 1986 à 1996, en dix ans, les dépenses de personnel ont augmenté de 40 % – vous mettez un terme à cette dérive et nous soutenons cette orientation – alors que les dépenses en capital diminuaient de 35 % dans le total des dépenses de l'Etat. C'est à cette double évolution, particulièrement pernicieuse, qu'il faut mettre fin, c'est une réflexion plus globale que nous devons mener.

La vraie question qui nous est posée est celle de la place, du rôle et de l'efficacité de nos outils économiques nationaux dans une économie ouverte.

Les politiques traditionnelles, fiscale, budgétaire, monétaire, des revenus, sont aujourd'hui confrontées à la mondialisation des échanges, à la délocalisation des emplois, à l'ampleur et à la brutalité des mouvements de capitaux.

Face à cette situation, véritablement sans précédent dans notre histoire économique, il n'y a que deux attitudes possibles. Soit le repli sur soi, la France forteresse, l'abandon de l'objectif européen, le nationalisme économique et monétaire, qui deviendra rapidement le nationalisme tout court, c'est-à-dire le mélange d'arrogance et de pauvreté qui caractérise les pays faibles, soit la volonté de transformer ces contraintes en chances, et d'affronter le monde réel tel qu'il est, ce monde dont j'ai la faiblesse de penser qu'il présente pour la France plus de chances que de risques.

Vous avez choisi, et nous nous en réjouissons, la deuxième attitude : l'emploi, l'Europe, l'avenir.

Nos concitoyens ont le droit de poser à la représentation nationale et nous avons le devoir de poser au Gouvernement des questions essentielles.

C'est parce que vous créez les conditions durables d'un redressement de l'emploi, que vous avez le courage d'assumer l'ambition européenne de notre pays, que nous savons tous qu'il n'y a aucun avenir pour les Français dans le développement de la dette, dans la gangrène des déficits et dans l'étouffement de l'économie par l'impôt, c'est parce que nous savons cela que nous vous apportons notre concours.

Messieurs les ministres, c'est un concours lucide, fondé sur le sentiment qu'un dialogue est nécessaire entre le Gouvernement et le Parlement. Ce dialogue suppose de votre part une attitude que nous souhaitons ouverte quant à l'examen des propositions et des amendements que nous présentons. Ce n'est à mon sens qu'au prix de ce dialogue équilibré, conforme à l'esprit de notre démocratie, que nous pourrions ensemble répondre aux défis économiques qui nous sont lancés et signer de bon cœur le contrat de croissance auquel vous nous appelez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Alain Ferry.

**M. Alain Ferry.** Monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous nous présentez aujourd'hui un projet de budget que vous avez qualifié, pendant le temps réservé aux questions d'actualité, d'« historique ». La baisse des impôts, d'un montant prévu de 25 milliards de francs, et la jugulation du déficit chronique sont les deux motifs de satisfaction auxquels le Gouvernement se réfère pour affirmer haut et fort que le projet de loi de finances est le symbole de la maîtrise des comptes publics.

Vous me permettrez de vous faire part des interrogations qui ont été les miennes à la lecture de votre projet. D'ailleurs, plusieurs des dispositions que vous présentez m'ont incité à déposer des amendements.

Vous semblez prendre prétexte de la « révolution fiscale » annoncée pour, ici et là, supprimer des dispositifs spécifiques qui permettraient, jusqu'à aujourd'hui, aux ménages les plus défavorisés de rester la tête hors de l'eau. Car c'est ni plus ni moins de cela qu'il s'agit pour beaucoup de nos concitoyens. Il est impérieusement nécessaire pour eux de subvenir à leurs besoins.

Par ailleurs, je regrette que votre projet soit dépourvu de tout élan. En effet, la réforme fiscale présentée n'en est pas une. C'est un pas, certes, mais la route est encore bien longue.

Manque d'élan, disais-je.

Permettez-moi de vous rappeler que la baisse des impôts prévue ne compensera jamais les hausses décidées depuis juin 1995.

Il existe, bien sûr, une donnée intangible, quels que soient les gouvernements, les majorités parlementaires et les présidents de la République : c'est l'implication de la France dans la construction européenne.

Toutefois, la raison de tous nos maux doit-elle être recherchée dans cette construction et dans les sacrifices qu'elle engendrerait ? Je ne le pense pas.

Quelle place votre budget réserve-t-il aux revenus du capital par rapport à ceux du travail ?

Je saisis à nouveau l'occasion pour demander que les revenus du capital, de l'argent qui dort soient, du point de vue fiscal, l'objet de toutes les attentions gouvernementales.

Certes, des progrès ont été réalisés en ce domaine, mais il faudrait sans aucun doute aller plus loin. On ne peut éternellement ponctionner les ménages et leur demander sans cesse des efforts pour redresser une situation due à un héritage politique. Les Français, qui font preuve d'une parfaite maturité politique, ne croient plus dans les discours de majorités qui, quelle que soit leur couleur, rejettent la responsabilité de tous les maux de la société sur l'opposition qui exerçait précédemment le pouvoir.

Il faut donc préparer les grandes échéances de demain, et votre texte aurait pu traiter quelques points. Ainsi, n'aurait-il pas été plus judicieux et plus efficace de diminuer le taux de TVA de manière significative, et de ne pas toucher à l'impôt sur le revenu ?

**M. Jean-François Copé.** Non !

**M. Alain Ferry.** Cette mesure, plus équitable car profitant à tous les ménages, aurait pu entraîner une relance de la consommation.

Un autre domaine où il eût été bon que le Gouvernement proposât une innovation est celui de l'assurance-vie.

Pourquoi, en effet, ne pas soumettre aux droits de succession les contrats manifestement souscrits pour échapper à la fiscalité successorale lorsque le montant équivaut à celui à partir duquel l'impôt de solidarité sur la fortune est applicable ?

D'ailleurs, M. le rapporteur général semble avoir un temps partagé cette idée, après avoir, sans aucun doute, pris connaissance des propositions du rapport la Martinière.

Enfin, quel niveau de taxation devons-nous retenir pour les impôts indirects ?

C'est là, je crois, qu'il fallait procéder à une révolution. Les ménages sont étouffés par une fiscalité biaisée parce que non perceptible. La révolution attendue au lendemain de l'élection présidentielle n'a toujours pas eu lieu.

Ensemble, Gouvernement et majorité parlementaire devront faire attention à ce que la rue ne nous l'impose pas.

Les classes moyennes, trop souvent sollicitées, ne peuvent se reconnaître comme la catégorie à laquelle votre texte accorde toute son attention.

Le contenu de celui-ci m'apparaît plus comme celui d'un collectif qui tendrait à modifier des orientations pré-définies, et en aucun cas comme un budget volontaire et porteur d'espoir pour nos concitoyens.

Les amendements que j'ai déposés visent à attirer votre attention sur les dispositions du texte qui m'apparaissent les plus discutables.

Les ménages pourront-ils consommer davantage après le vote de cette loi de finances ? C'est la seule question qui m'importe. J'ai évoqué tout à l'heure la philosophie politique et la traduction de celle-ci dans des choix budgétaires. Je souhaite que le débat et la discussion des amendements permettent de rendre ceux-ci plus significatifs.

Toutefois, il est certain que nos concitoyens se sentiront une nouvelle fois sollicités pour pallier les difficultés budgétaires de la France, et il convient de les rassurer très rapidement sur ce point en apportant des réponses positives à leurs aspirations (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget pour 1997 dont nous entamons aujourd'hui la discussion est bien, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre de l'économie, un budget historique car il associe trois éléments : la baisse des dépenses de l'Etat pour la première fois depuis des décennies, la baisse du déficit budgétaire pour la troisième année consécutive, enfin la baisse de l'impôt, en l'occurrence celle de l'impôt sur le revenu.

**M. Louis Pierna.** Tout va très bien, madame la marquise !

**M. Daniel Garrigue.** Et pourtant, loin de rendre hommage à cet effort sans précédent, un certain nombre de responsables ou de commentateurs n'ont cessé de le relativiser ou de le dénigrer.

**M. Didier Migaud.** Ils ont raison !

**M. Daniel Garrigue.** A les entendre, les prélèvements ne cesseraient de croître...

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est vrai !

**M. Daniel Garrigue.** ... et, au-delà, c'est le budget lui-même qui s'inscrirait dans une perspective de déflation.

**M. Gérard Saumade.** Exactement ! Vous avez tout dit !

**M. Daniel Garrigue.** Ces affirmations ne résistent pas à l'examen.

**M. Gérard Saumade.** Mais si !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues.

**M. Daniel Garrigue.** D'abord, en ce qui concerne le niveau des prélèvements, nous sommes en plein paradoxe.

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous êtes champion !

**M. Daniel Garrigue.** En effet, ceux qui prétendent dénoncer aujourd'hui le niveau atteint sont ceux-là mêmes qui, dans les années 80 et 90, je l'ai rappelé tout à l'heure à M. Bonrepaux,...

**M. Didier Migaud.** L'héritage ! Ça continue !

**M. Jean-François Copé.** Eh oui, l'héritage !

**M. Christian Dupuy.** On ne se lassera pas de vous le rappeler !

**M. Didier Migaud.** C'est l'opinion qui va se lasser !

**M. Daniel Garrigue.** ... ont prétendu réhabiliter la dépense publique et ont précipité notre pays dans la spirale des déficits et dans l'endettement que nous connaissons aujourd'hui. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous êtes les meilleurs !

**M. Daniel Garrigue.** Paradoxe, aussi, parce que l'élément qui pèse le plus lourdement dans ce budget, c'est précisément la gestion de la dette dont a hérité le Gouvernement, une gestion qui pèsera encore pendant des années sur les budgets à venir.

**M. Didier Migaud.** Vous avez fait exploser la dette.

**M. Daniel Garrigue.** Or non seulement vous réduisez l'ensemble des autres dépenses, mais vous parvenez également à réduire la progression du coût de la dette par rapport aux prévisions initiales puisque vous ramenez ce coût de 245 milliards à 232,6 milliards de francs dans le budget de 1997.

Paradoxe encore car si l'on se focalise aujourd'hui sur la question des prélèvements, c'est précisément parce que, pour la première fois, un gouvernement affirme sa volonté durable de les réduire.

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous cherchez à créer l'illusion !

**M. Daniel Garrigue.** Et il est significatif que l'on se soit livré à ce sujet à une tentative de désinformation en se référant à l'évolution des dépenses des collectivités locales,...

**M. Jean-François Copé.** Eh oui !

**M. Daniel Garrigue.** ... sans tenir compte de l'évolution spontanée des bases ni du fait que ces impôts ne s'appliquaient pas à la même année, et, surtout, en faisant un amalgame extraordinaire entre les prélèvements sur les entreprises et les prélèvements sur les ménages. Car même si l'on admet, ce qui est pour le moins contestable puisque les décisions n'ont pas la même origine – d'un côté l'Etat, de l'autre les collectivités locales dans leur extraordinaire diversité – l'existence des deux sortes de prélèvements, il faut mettre en rapport les prélèvements des collectivités locales, soit 15 à 20 milliards de francs, et les 88 milliards de francs de réductions fiscales figurant dans ce budget. Si l'on s'intéresse uniquement aux ménages, les prélèvements des collectivités locales s'élèvent à 7 ou 8 milliards tandis que les réductions d'impôt sur le revenu atteignent 25 milliards.

Paradoxe, enfin, puisque l'ensemble des acteurs économiques et financiers ont clairement reconnu la réalité de l'effort mené par le Gouvernement et l'ont clairement manifesté par une baisse sans précédent des taux d'intérêt, dont profite aujourd'hui notre pays.

En second lieu, ce budget s'inscrit-il dans une perspective de déflation ? Là encore, nous sommes obligés de reconnaître que les mesures que vous proposez s'inscrivent dans une perspective...

**M. Augustin Bonrepaux.** Attendons les résultats de la fin de l'année !

**M. Daniel Garrigue.** ... qui vise à favoriser les différentes composantes de la croissance, qu'il s'agisse de la consommation, des exportations ou de l'investissement.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Tout va bien ?

**M. Daniel Garrigue.** On ne dit pas que tout va bien ! On dit que l'on réalise les efforts nécessaires eu égard à une situation difficile qui est celle que vous nous avez laissée !

**M. le président.** Je vous en prie, mon cher collègue, ne répondez pas à ceux qui vous interrompent !

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous persévérez dans l'erreur, monsieur Garrigue !

**M. le président.** N'interrompez pas l'orateur, monsieur Bonrepaux !

**M. Daniel Garrigue.** S'agissant d'abord de la consommation, plusieurs facteurs, il est vrai, pèsent défavorablement sur elle : l'évolution démographique, dont on ne parle malheureusement jamais ; le poids actuel des prélèvements ;...

**M. Didier Migaud.** Merci Balladur !

**M. Daniel Garrigue.** ... le niveau des revenus les plus modestes, ceux dont les titulaires ont proportionnellement la plus forte pension à consommer.

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est la première fois qu'on en parle !

**M. Daniel Garrigue.** Certes, ces revenus sont touchés par certaines recettes de poche, telles que la TIPP, mais celles-ci n'augmentent que du taux de l'inflation. On ne souligne pas assez que toute une série de mesures prises à l'égard des bas salaires et des revenus les plus modestes vont, quant à elles, au-delà. C'est le cas des relèvements du SMIC qui sont intervenus depuis le mois de juillet 1995 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Louis Pierna.** On voit que vous n'êtes pas payé au SMIC !

**M. Daniel Garrigue.** ... et qui ont été globalement supérieurs de près de 2 % au taux de l'inflation.

**M. Louis Pierna.** Vous n'avez jamais vécu avec un SMIC !

**M. Daniel Garrigue.** C'est aussi le cas de la substitution prévue dans la loi de financement de la sécurité sociale, d'un point de CSG élargi à l'ensemble des revenus. Cela, vous ne l'aviez jamais fait !

**M. Augustin Bonrepaux.** Il vous arrive de rencontrer les gens dans la rue ?

**M. le président.** Monsieur Bonrepaux, je vous demande de ne pas interrompre constamment l'orateur !

**M. Daniel Garrigue.** Ces mesures s'accompagneront d'une baisse de 1,3 % des cotisations d'assurance maladie, ce qui aura pour effet d'annuler pour les salariés le coût du RDS.

La baisse de l'impôt sur le revenu aboutira en fait, à exonérer cet impôt 1,2 million de ménages. Elle se traduira par des réductions d'impôt extrêmement importantes pour les autres ménages à revenus modestes.

Dois-je également rappeler que les taux d'intérêt ont baissé alors que, dans le même temps, la rémunération des livrets d'épargne populaire a été maintenue à son niveau antérieur ?

Nous souhaitons que cet effort, qui est réel, soit poursuivi. Si l'on ajoute les mesures de relance de la consommation contenues dans le DDOEF que nous avons voté au printemps dernier, on constate que l'ensemble de toutes ces dispositions se traduit cette année par une reprise satisfaisante de la consommation (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est ça ! Tout va bien !

**M. Daniel Garrigue.** ... que l'INSEE vient tout récemment de constater.

**M. Didier Migaud.** L'INSEE révisé sans arrêt ses prévisions à la baisse !

**M. Daniel Garrigue.** Vous invoquez l'INSEE quand cela vous arrange !

Quant aux exportations, elles constituent un élément essentiel de notre demande et cet élément pèsera considérablement dans les années à venir.

Il faut rappeler qu'à l'époque des gouvernements socialistes notre balance commerciale connaissait d'importants déficits. (*Sourires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.)

**M. Augustin Bonrepaux.** Regardez les chiffres !

**M. Daniel Garrigue.** Mais oui, examinons-les !

Depuis trois ans, notre balance commerciale affiche chaque année des excédents de 100 milliards de francs.

**M. Gérard Saumade.** N'importe quoi !

**M. Daniel Garrigue.** A cet égard, l'effort engagé par le Gouvernement va dans la bonne direction. On lui a reproché beaucoup l'augmentation de la TVA, mais on oublie que cette augmentation a été largement absorbée par les entreprises et, surtout, par les circuits de distribution. On oublie aussi de rappeler que la TVA présente l'avantage d'être neutre (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) à l'égard de nos exportations alors qu'elle pèse sur nos importations. On oublie aussi de dire que c'est cette augmentation de la TVA qui a permis la baisse des cotisations sociales pesant sur les bas salaires, baisse également favorable à la compétitivité de nos entreprises et à nos exportations.

Enfin, ce qui concerne l'investissement, le rapporteur général a souligné que les comptes des entreprises s'étaient sensiblement améliorés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.)

**M. Didier Migaud.** Ce n'est pas le cas du pouvoir d'achat des salariés !

**M. Daniel Garrigue.** Un certain nombre de dispositions, notamment la baisse de l'impôt sur les sociétés, doivent contribuer à favoriser encore la reprise de l'investissement.

**M. Jean Tardito.** Et de l'embauche !

**M. Daniel Garrigue.** Certains nous parlent d'une autre politique. Il est vrai que tout le monde serait ravi qu'une autre politique fût possible. Ce serait tellement facile ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.) Mais où est-elle, cette autre politique ? Et qui est aujourd'hui en mesure de l'énoncer ?

**M. Daniel Colliard.** Nous vous avons fait des propositions !

**M. Daniel Garrigue.** En fait, il y a une politique qui s'attaque, après trop d'années d'attentisme, aux véritables problèmes.

**M. Didier Migaud.** On en voit les résultats !

**M. Daniel Garrigue.** Il y a une politique qui engage cet effort avec courage et détermination.

**M. Didier Migaud.** Vous devriez être plus modeste !

**M. Daniel Garrigue.** Cette politique, c'est celle que vous menez, monsieur le ministre, avec le Premier ministre Alain Juppé et l'ensemble du Gouvernement.

C'est pour cette raison que, pour ma part, j'apporterai mon total soutien à ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

**M. Jean Tardito.** Cela ne nous étonne pas !

**M. le président.** La parole est à M. Louis Pierna.

**M. Louis Pierna.** Monsieur le ministre, quand on sait le rôle essentiel que jouent les collectivités locales dans le pays, il paraît difficile de traiter de leur situation en quelques minutes. Disons, pour aller vite, que celles-ci subissent de plein fouet, comme les familles, les choix gouvernementaux qui favorisent la croissance financière au détriment des besoins du plus grand nombre !

Pour ceux qui en douteraient, il suffit de constater le nombre croissant de chômeurs, de RMIstes, de sans-domicile-fixe, de pauvres !

Pourtant, les collectivités locales pourraient être des points d'appui, et même d'impulsion de l'initiative citoyenne pour mobiliser les ressources au bénéfice des gens si la politique gouvernementale était différente ! Et elle pourrait l'être, car la France est un pays riche.

Monsieur le ministre, avec le budget de 1997, vous voulez imposer aux collectivités locales les exigences des marchés financiers et de la course à la monnaie unique.

En effet, quelles sont les principales données de ce budget ? Si rien n'est changé, les dotations, encadrées par le pacte de stabilité – pacte qui ne règle rien, mais qui est, au contraire, source de difficultés et de licenciements –, intégreront à peine la hausse du coût de la vie. Par exemple et pour en rester à l'essentiel, la dotation globale de fonctionnement n'évoluera que de 1,26 % et de 0,95 % pour les communes, soit moins que l'augmentation du coût de la vie. La dotation globale d'équipement diminuera quant à elle de 24,19 %.

Si on les rapporte à l'investissement local en 1996, soit 243 milliards, les 2,4 milliards de participation de l'Etat représentent une miette : 1 %.

Le fonds de compensation pour la TVA stagnera. La contrepartie de l'exonération de taxe foncière baissera de 640 millions de francs et la compensation de taxe professionnelle pour embauche et investissement passera de 3 040 à 1 580 millions. Là aussi, on constate une chute vertigineuse.

Le poids des 71 milliards d'exonérations décidées par l'Etat ne saurait être pris en charge, pas même en partie, par les collectivités. Nous insistons pour que toutes les compensations soient intégralement versées. Ne pas procéder à ce versement reviendrait à présenter aux communes qui ont pu connaître un certain développement économique la facture de la réduction des dépenses publiques exigées par les marchés financiers.

Le droit de fixer le montant de l'impôt est constitutif de la libre administration des collectivités territoriales. Or vous entendez borner les taux de la taxe professionnelle votée par les départements et les régions, taux souvent élevés parce que les collectivités supportent des dépenses qui devraient être couvertes par l'Etat. Et cela, vous le savez bien !

Le détournement des fonds de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales se poursuivra avec une ponction – je dirai même : un vol – de 4,5 milliards dans les réserves du fonds des allocations temporaires d'invalidité des agents !

**M. Christian Dupuy.** Les cheminots ne veulent pas que cela change !

**M. Louis Pierna.** Par ailleurs, la réforme des bases cadastrales demeure dans son contenu inacceptable et met en évidence l'impératif d'une réforme profonde et démocratique de la fiscalité locale, de la fiscalité tout court.

Dans les collectivités locales, la progression du chômage et de la pauvreté pèse toujours plus sur les dépenses d'accompagnement social. Dans le même temps, les délocalisations d'emplois, que vous laissez faire quand vous ne les favorisez pas, diminuent les recettes.

Sortir de cette impasse, faire qu'on vive mieux dans notre pays, appelle un certain nombre de mesures. J'en citerai quelques-unes.

Il faut d'abord relancer l'activité en augmentant la consommation populaire car c'est la base même du développement industriel du pays, du recul du chômage.

Il faut ensuite procéder à une autre répartition du produit fiscal et en donner une part plus importante aux collectivités qui réalisent 75 % des équipements publics. Une telle disposition permettrait d'alléger la taxe d'habitation et la taxe foncière, ce qui favoriserait la consommation des ménages et l'investissement pour le logement.

Il faut, et c'est urgent, réformer le mode de calcul de la taxe professionnelle en réduisant la part des salaires et des investissements dans les bases d'imposition et en prenant en compte les capitaux immobilisés afin d'inciter les entreprises à créer des emplois. On doit aussi, pour se faire, imposer davantage l'accumulation financière.

Dans le même ordre d'idées, nous considérons qu'une autre utilisation de l'argent s'impose à tous les niveaux de la société. La création d'un fonds de coopération pour un développement moderne, décentralisé, ouvert à l'intervention des élus locaux, des citoyens et des salariés favoriserait, par le biais de l'octroi de prêts bonifiés, les projets les plus créateurs d'emplois. Voilà une autre proposition !

C'est dire, monsieur le ministre, l'enjeu d'un secteur financier rénové, prenant appui sur un large secteur public démocratisé et permettant une nouvelle croissance valorisant l'emploi et les atouts régionaux.

C'est le contraire des projets en cours qui cassent les structures de financement irriguant actuellement le territoire national !

La lutte puissante que mènent aujourd'hui les salariés de ce secteur témoigne d'un autre avenir possible qui doit venir en débat. Qu'attendez-vous pour entendre les salariés ?

Si cela avait été fait pour le Crédit lyonnais, il n'y aurait pas eu cette énorme perte dont personne, à la direction du Trésor, ne se sent responsable !

**M. Gérard Saumade.** C'est vrai !

**M. Louis Pierna.** Je vous rappelle que la commission parlementaire d'enquête avait souligné que, seuls, les administrateurs salariés avaient donné l'alerte, constatant la dérive.

Ces 100 milliards ne se sont pas évaporés. Ils sont bien quelque part, non ?

**M. Gérard Saumade.** Assurément !

**M. Louis Pierna.** Ne sont-ils pas allés vers le privé, en France ou ailleurs ?

Enfin, il faut dans l'immédiat, avant que l'irréparable ne soit accompli, un moratoire sur les suppressions d'emplois. Voilà une autre proposition ! Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, aussitôt après le vote du budget, un débat sur l'avenir et les missions du secteur financier public et semi-public ? Cette question appelle une réponse.

Nous avançons des propositions concrètes, comme celle qui consiste à créer un puissant pôle de financement du logement social articulé autour d'un réseau associant

le Crédit foncier, qui a fait la preuve de son efficacité, le Comptoir des entrepreneurs, La Poste, les caisses d'épargne et les sociétés de gestion d'HLM.

**M. Gérard Saumade.** Très bien !

**M. Louis Pierna.** La nation n'a rien à gagner à la privatisation du Crédit lyonnais. Il est possible de traiter les pertes de la banque, dont ne sont pas responsables les salariés et les clients modestes, au moyen d'un fonds de garantie financé, d'une part, par la reconversion, à une rémunération proche de celle du livret A, d'une partie des fonds déposés en SICAV et en fonds communs de placement, et, d'autre part, par une réforme de la fiscalité des revenus financiers afin d'éviter de pénaliser l'épargne des ménages modestes et de dissuader les placements spéculatifs.

Il faut redéfinir le rôle que joue dans le système financier, au nom de l'Etat, la Caisse des dépôts et la Banque de France, à la tête desquelles on retrouve, comme par hasard, ceux qui étaient censés contrôler le Crédit lyonnais et qui ne l'ont pas fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Gérard Saumade.** C'est la vérité !

**M. Louis Pierna.** Une réappropriation par la nation de la maîtrise de la politique monétaire – c'est le moindre des choses – permettrait de disposer de nouvelles marges de manoeuvre. Voilà encore une proposition !

En résumé, monsieur le ministre, les collectivités locales ont besoin, comme le secteur bancaire, d'une tout autre politique que celle qui est mise en oeuvre.

C'est avec le souci de favoriser le débat et de conduire une action pour une véritable alternative que nous nous opposons résolument à ce budget de régression et que nous faisons des propositions qui méritent d'être examinées sérieusement. Nous verrons comment vous vous y attacherez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** A quoi sert un budget ? Cette question, qui peut paraître *a priori* simple, prend pourtant tout son sens lorsque nous débattons, comme nous le faisons aujourd'hui, du budget de la France.

Les députés que nous sommes ne seraient-ils que des super-comptables chargés de vérifier que l'équilibre des dépenses et des recettes est bien respecté et que l'on est bien rigoureux dans la réduction des déficits ? Je ne le crois pas.

On juge un budget en fonction d'objectifs politiques et pour répondre aux attentes de nos concitoyens qui nous ont mandatés.

L'objectif annoncé par le Gouvernement pour le présent projet de loi de finances est clair : il s'agit de réduire les dépenses pour réduire le déficit. Alors me vient cette question : lorsque vous êtes dans vos circonscriptions, mes chers collègues, rencontrez-vous beaucoup de Françaises et de Français qui s'inquiètent du déficit ? Vous demande-t-on de réduire de façon drastique les dépenses de l'Etat ? Je ne le crois pas. Les Françaises et les Français n'ont qu'une préoccupation à l'esprit : comment réduire le chômage et créer de véritables emplois ?

**M. Gérard Saumade.** C'est vrai !

**M. Julien Dray.** Voilà ce que, tous, nous entendons tous les jours dans nos circonscriptions.

**M. Henri Houdouin.** Il faut trouver les remèdes !

**M. Julien Dray.** Or ce budget tourne le dos à l'emploi. La création d'emplois devrait être au cœur de ses objectifs, mais elle en est cruellement absente. Plus grave encore : au nom de la lutte contre le déficit, il va aggraver la situation en empêchant toute relance, en réduisant le pouvoir d'achat des Français et en affaiblissant les services publics.

La logique de votre budget, ce n'est pas simplement la rigueur, mais c'est aussi la résignation face à la déflation dans laquelle se trouve la société française.

Vous grignotez petit à petit des budgets où les besoins sont souvent très importants et parfois même vitaux pour les Français.

L'exemple des crédits du logement est à cet égard caricatural. Je vous rappelle pourtant que la relance de la construction de logements était l'un des grands slogans des membres de l'actuelle majorité lors des dernières élections. Non seulement, il s'agit d'un secteur fondamental pour la vie de nos concitoyens, mais il représente des milliers d'emplois potentiels.

Le 1 % logement dont vous vous apprêtez à rafter le produit pour combler le déficit du budget du logement, représente à lui seul 150 000 emplois directs ou induits dans le bâtiment et dans les industries qui s'y rattachent.

Plutôt que de relancer ce secteur, vous préférez rester agrippé à la seule logique comptable. Vous dites vouloir favoriser le logement social alors que vous supprimez les prêts locatifs aidés.

Il ne s'agit là que d'un exemple, mais la logique que je viens de décrire se retrouve dans bien d'autres branches d'activité.

Vous n'avez pas de politique d'investissement, vous n'avez pas de politique de grands travaux, aveuglés que vous êtes par la réduction des déficits. C'est le cercle vicieux : pas d'investissement, pas de travail, on accroît le taux de chômage, et les gens consomment de moins en moins.

Cette absence de toute politique de relance est encore aggravée par votre politique fiscale. Je ne veux pas, dans cet hémicycle, tirer sur une ambulance...

**M. Jean-Jacques Jegou.** Ne parlez pas d'ambulance, monsieur Dray. Vous, vous n'êtes pas un bon ambulancier !

**M. Julien Dray.** ... mais personne n'est dupe de vos artifices : la fiscalité que vous êtes en train de mettre en place favorise, comme toujours, les revenus les plus élevés.

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est bien vrai !

**M. Julien Dray.** Belle découverte pour le libéral qu'est M. Auberger, qui déclarait le 14 octobre dernier : « on ne peut pas simultanément proposer une réforme de l'impôt sur le revenu d'envergure et un allègement de TVA substantiel. » Eh oui, on ne peut pas dans le même temps donner et aux plus riches et aux autres !

Le choix qui a conduit le Gouvernement à réformer le seul impôt progressif de notre régime fiscal au détriment de l'augmentation des impôts indirects n'est pas le fruit du hasard.

**M. Jean Tardito.** Eh oui !

**M. Julien Dray.** Une fois encore, les revenus les plus modestes et les couches moyennes seront les derniers servis par ce budget. Pourtant, ce sont eux dont la vie est concrètement touchée par la hausse de tous les impôts indirects, et ils sont les acteurs potentiels de la relance !

Oui, la baisse de l'impôt sur le revenu va profiter à tout le monde, mais pas dans les mêmes proportions.

Votre réforme, si elle permettra à un salarié célibataire qui gagne 5 800 francs par mois de voir son impôt diminuer de 220 francs en 1997, permettra à un célibataire qui gagne 84 000 francs par mois de bénéficier d'une baisse d'impôt de 22 665 francs.

Lorsque l'on évoque la baisse des impôts, ce qui intéresse les contribuables ce n'est pas de connaître le pourcentage de la réduction, mais de savoir quelles économies ils vont concrètement réaliser.

Quant à la hausse des diverses taxes – TVA, taxes sur les essences ou les tabacs –, que vous ne souhaitez pas, bien entendu, interrompre, s'applique à tous les Français sans distinction de revenu.

La ponction fiscale a atteint un niveau insupportable pour les ménages, puisqu'elle représente plus de 108,3 milliards de francs en 1996 !

Telles sont les causes de la récession ! Les exhortations à la confiance et à la consommation ne sont d'aucun effet face à la réalité des chiffres. La consommation ne se paie pas en confiance !

Votre politique fiscale favorise le capital financier. Depuis trois ans, vous n'avez fait que multiplier les mesures d'allègement de la fiscalité du capital et du patrimoine, qu'il s'agisse des exonérations des plus-values des SICAV monétaires investies dans l'immobilier, de la réduction de l'impôt de bourse ou de la réduction des droits de succession sur les donations de patrimoine. Et vous nous parlerez bientôt de la baisse si nécessaire de l'impôt sur la fortune.

Heureux, aujourd'hui, le propriétaire d'un grand voilier dans les DOM, qui peut ainsi réduire artificiellement ses impôts !

Notre budget a besoin d'une révolution fiscale qui redonne toute sa place à l'impôt progressif alors que nous n'avons droit aujourd'hui qu'à une énième réforme libérale qui aboutira à freiner encore davantage la consommation et qui n'aura aucun impact en termes de création d'emplois.

Votre budget, enfin, poursuit les atteintes aux services publics qui avaient déjà été amorcées cette année. Alors que partout la nécessité d'un Etat régulateur se fait sentir, imposant le développement de services publics plus compétents, plus efficaces, le Gouvernement les détruit. Ces 5 600 postes de fonctionnaires en moins, quel progrès, en effet, alors que dans la poste, dans les écoles, dans les administrations on manque parfois cruellement de personnel !

Bien sûr, 5 600 postes de fonctionnaires en moins, c'est une économie, que vous chiffrez à un milliard de francs. Dans le même temps, c'est près de six milliards de francs d'allègements de charges supplémentaires que vous octroyez aux entreprises sans leur imposer la moindre contrepartie en création d'emplois ! Illustration parfaite que votre souci de rigueur budgétaire s'arrête au monde du travail !

Les services publics pourraient pourtant être un formidable outil entre les mains de l'Etat, notamment dans le domaine de l'emploi. L'Etat est le premier employeur de France et, à cet égard, il a un rôle à jouer. Vous savez très bien que, dans un très grand nombre de services publics, on a des besoins, non pas de suppressions mais de création de postes, besoins que la logique purement comptable qui vous guide ne prend pas en compte.

Dans ma circonscription, par exemple, à la trésorerie de Grigny, le trésorier ne peut pas répondre au parlementaire que je suis, et je ne lui en veux pas, car la titulaire du poste ne dispose que d'un ordinateur et n'a pas de secrétariat. Je vous rappelle que Grigny fait pourtant partie des trente-huit villes déclarées zones franches.

Autre exemple : pour avoir un passeport il faut un certificat de nationalité ; or le tribunal de Juvisy demande six mois de délai pour délivrer ce document, parce qu'il manque de secrétaires.

Des services publics, il en manque dans notre pays, il en manque dans les banlieues, il en manque dans certaines campagnes. Ils ont pourtant à jouer un rôle économique et social primordial pour assurer la cohésion de la société et aussi la compétitivité de nos industries.

Si la loi de finances qui nous est présentée n'apporte pas de réponses aux attentes des Français en matière d'emploi, quel est donc son objectif ?

Je répondrai par cette formule : c'est un mauvais budget pour la France, mais il est bon pour Maastricht ! Voilà le fondement de votre politique économique : le respect le plus strict des critères de convergence qui s'imposent à notre pays.

Bien entendu, certains me répondront que c'est là le seul chemin à suivre pour faire face à la mondialisation. L'air de la rigueur budgétaire, même sur un tempo européen, s'accompagne toujours des mêmes paroles : il faut souffrir aujourd'hui pour être heureux demain.

**M. Jean-François Copé.** Et Jospin, qu'en pense-t-il ?

**M. Julien Dray.** Hier, il nous fallait attendre la reprise, aujourd'hui, c'est l'euro que l'on gratifie de toutes les vertus ! Pourtant, le prix de la rigueur devient de plus en plus insupportable pour les Français qui se demandent de quel secours leur sera l'euro dans une économie exsangue, un tissu social déchiré et des millions de personnes sans emploi.

Le budget que vous nous présentez en ce mois d'octobre 1996 était déjà inscrit dans les choix établis le 26 octobre 1995, quand vous avez abandonné toute velléité de chercher d'autres chemins pour la construction européenne. Et comme tous ceux qui ont douté, votre conversion fait aujourd'hui de vous de véritables zéloteurs du processus maastrichien. Vous voilà même dénonçant ceux de nos voisins qui empruntent d'autres chemins et qui, eux, ont fait le choix de ne pas tout sacrifier sur l'autel de l'euro.

A ceux qui nous rétorquent que la France a un rôle moteur dans la construction européenne et qu'elle se doit donc de donner l'exemple, je dis mon accord. Oui, la France a un rôle essentiel à jouer, mais pas celui de l'aveuglement consistant à appliquer strictement les directives européennes !

Bien au contraire, ce budget aurait dû être l'occasion de rompre avec cette logique de destruction de notre tissu économique et social. Nombre de nos partenaires, l'Italie, l'Espagne, par exemple, mais aussi l'Allemagne connaissent les mêmes difficultés que nous, et nous aurions pu leur proposer une autre voie. Celle-ci aurait dû se traduire par un véritable budget de relance pour notre économie, et non, comme vous le faites aujourd'hui, par un budget qui ne fera qu'amplifier la récession.

Alors bien sûr, comme un réflexe pavlovien, au mot : « relance », les experts dégagent les pires prédictions : inflation, instabilité monétaire, creusement du déficit...

Constatons tout de même qu'un pays comme le Japon, confronté à la récession, n'a pas hésité à investir des milliards de yens dans la relance de son économie ! Qu'importe ! le dogme de la pensée unique, comme tous les dogmes, n'a que faire de la réalité ; la France souffre, les Français souffrent, mais qu'ils se rassurent, le déficit est maîtrisé !

Le déficit en soi n'est pas le problème que vous voyez en termes strictement arithmétiques, ce qui est essentiel, c'est son utilisation et son financement. Ce n'est pas prendre un pari risqué que de prédire que le Gouvernement, si rigoureux dans la maîtrise des dépenses, sera sans aucun doute plus souple l'an prochain, à quelques mois des élections législatives !

Il aurait été préférable d'investir aujourd'hui dans la relance de l'économie pour créer des richesses plutôt que de dépenser un peu plus demain pour colmater la brèche.

Reste une question essentielle : qui doit payer ? Au travers du budget que vous nous présentez, la réponse est simple : toujours les mêmes, les salariés, les classes moyennes.

C'est le choix qui est le fil conducteur de votre politique économique : ne pas remettre en cause la répartition de plus en plus injuste des richesses et conforter toujours plus les marchés financiers.

Contrairement à ce qu'affirme régulièrement le Premier ministre, une autre politique est possible à condition de remettre en cause la répartition et la redistribution des richesses.

Avec ce budget, votre choix est tout autre. Vous allez accroître les inégalités, vous allez amplifier la déflation et conforter la récession que traverse notre économie. C'est cette logique qui détruit un peu plus chaque jour le pacte républicain, c'est cette logique que nous refusons et qui nous amène à voter contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué au budget, mes chers collègues, ont ne peut envisager le budget que dans un contexte économique global.

Je commencerai donc par un bref rappel de la situation qui a conduit à ce que, aujourd'hui, parce que l'on n'a plus les moyens, on se doit d'être vertueux.

Les habitudes prises pendant les Trente Glorieuses ont accru les handicaps budgétaires. Les Français dépensaient plus qu'ils ne gagnaient, pensant que l'inflation rattraperait le déséquilibre ainsi créé. L'Etat avait pris les mêmes habitudes, en dépensant plus que les recettes prévues, la différence étant comblée par les excédents de recettes. Les gouvernements socialistes ont, depuis 1981 (*« Voilà ! » sur les bancs du groupe socialiste. – « C'est vrai ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), creusé systématiquement les déficits publics,...

**M. Augustin Bonrepaux.** Qu'est-ce que vous diriez si l'on n'était pas là !

**M. Jean-Jacques Jegou.** ... ce qui a indéniablement conduit à une hausse de la pression fiscale,...

**M. Augustin Bonrepaux.** Finalement, vous n'avez rien à dire !

**M. Didier Migaud.** Et les prélèvements obligatoires ? Vous les avez portés à un taux record !

**M. Jean-Jacques Jegou.** ... la dette de l'Etat augmentant de façon exponentielle. L'autre point marquant de ces dernières années a été le développement de la solidarité. Le RMI, dont on ne peut contester l'esprit, a néanmoins montré les limites de son efficacité et de sa capacité à favoriser l'insertion, ainsi que le montre le rapport sur les aides à l'emploi.

Dans le même temps, les recettes fiscales classiques – TVA et IRPP, notamment – se sont particulièrement essouffées, nécessitant malheureusement l'augmentation des taux et rendant inévitable la progression des prélèvements obligatoires. Nous le verrons dans les lois de financement de la sécurité sociale, la progression anormale des dépenses de santé a participé également au développement des déficits.

Dans ce contexte, en dépit des contraintes économiques et sociales très lourdes, des marges de manœuvre budgétaire extrêmement étroites, le Gouvernement est parvenu à élaborer un projet de loi de finances qui répond aux trois exigences suivantes : baisse de la dépense publique, réduction du déficit, diminution de la pression fiscale.

Cette politique, qui rompt avec la facilité des années socialistes, doit être soutenue sans équivoque. Certains s'accordent à dire que les critères imposés par l'Union européenne sont la cause des problèmes actuels.

**M. Jean Tardito.** C'est la vérité ! Et cela a été dit par le ministre lui-même !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Mais pourrait-on faire autrement ? Quel pays peut continuer à dépenser plus qu'il ne gagne ? Tous nos partenaires, quelle que soit la couleur politique de leurs gouvernements, se sont engagés de manière forte dans la réduction des déficits.

Il n'y a donc pas de politique alternative, et le retour à la croissance passe par là.

**M. Didier Migaud.** Il essaie de nous rassurer !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Il se trouve, de surcroît, que, dans cette loi de finances, les critères de Maastricht qui correspondent à l'optique de l'intégration européenne sont respectés, et c'est tant mieux.

J'en profite, monsieur le ministre, pour rappeler le profond attachement de l'UDF à la construction européenne.

**M. Julien Dray.** En faisant les poches de France Télécom et d'EDF !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Dès lors que les déficits publics au sens du traité de Maastricht seront limités à 3 % en 1997, le Gouvernement a eu raison de mettre l'accent sur des mesures ayant pour objet de stimuler la production, la consommation et, finalement, la croissance. Son grand mérite est d'avoir sonné le glas de la progression des dépenses publiques en marquant un véritable coup d'arrêt et en sortant de cette spirale infernale. Encore ne faudrait-il pas se contenter de seulement toucher le cercle vertueux par la tangente car la situation actuelle est, comme nous l'avons vu, intenable,...

**Un député du groupe socialiste.** Vous parlez des millions de chômeurs ?

**M. Jean-Jacques Jegou.** ... et je suis sûr, monsieur le ministre, que vous n'oubliez pas que nous sommes arrivés à un point critique. Pour l'an prochain, rappelons-le, il y aura les 4 000 milliards de dette, les 283 milliards de déficit et les 115 milliards d'emprunt, ne serait-ce que pour financer nos dépenses courantes, ce qui semble indiquer que la réduction des dépenses de fonctionnement ne paraît pas encore suffisamment perceptible.

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'est exact.

**M. Jean-Jacques Jegou**. Si celle-ci était encore mieux maîtrisée, la réduction du déficit dégagerait des marges de manœuvre pour abaisser la pression fiscale et renforcer les moyens de la croissance.

**M. Gérard Saumade**. Il y aurait moins d'infirmières, moins d'enseignants, etc. !

**M. Jean-Jacques Jegou**. Réduire les dépenses de fonctionnement, c'est ce que tentera de faire la commission des finances lors de l'examen de la seconde partie du budget. Pour la première partie, elle a tenté de dégager de nouvelles recettes par la simplification de mécanismes existants et la suppression de régimes fiscaux dérogatoires.

D'abord, elle a estimé devoir supprimer des situations fiscales contestables.

**M. Didier Migaud**. Pas pour tous !

**M. Jean-Jacques Jegou**. L'Etat, par besoin d'argent, n'a pu qu'augmenter la pression fiscale, mais l'augmentation des prélèvements obligatoires a eu comme corollaire la création de niches fiscales qu'il nous faut débutsquer aujourd'hui. Concernant les DOM-TOM, un récent rapport de la direction générale des impôts dresse un bilan des impôts relatifs aux investissements dans ces zones. Ce rapport présente un bilan global : 457 dossiers ont été traités par l'administration fiscale en 1995, représentant un montant de 5 884 millions de francs. Sur ce total, 364 dossiers ont fait l'objet d'un agrément. Le montant total des investissements agréés s'est élevé à 3 914 millions pour un nombre d'emplois directs créés estimé à 970, soit un rapport égal à 4 036 051 francs par emploi ! Ce nombre n'inclut pas, toutefois, les emplois sauvés du fait de l'investissement. Sans vouloir, monsieur le ministre, pénaliser le développement des DOM-TOM, notre commission a néanmoins souhaité supprimer les abus auxquels donnait lieu le régime fiscal de la loi Pons. C'est ainsi que les bateaux de plaisance et les avions privés de tourisme ont été exclus de ce dispositif. Cette mesure permettra de concilier justice fiscale et intérêt économique.

Pour les SOFICA, là encore, la suppression des réductions d'impôt et de l'abattement correspond à un souci d'équité ; le coût fiscal de l'avantage accordé aux SOFICA est de 110 millions de francs pour un montant d'investissement d'environ 200 millions, alors que cet avantage ne bénéficie qu'à environ 2 500 personnes.

En deuxième lieu, nous avons voulu ponctionner les excédents de trésorerie de certains organismes et, à ce titre, j'ai déposé un amendement. L'article 29 de la loi de finances pour 1996 avait institué, à ma demande, une contribution exceptionnelle de 60 % des excédents nets des OPACIF – les organismes paritaires agréés au titre de congé individuel de formation – créant simultanément un fonds national pour recevoir et gérer des excédents financiers.

J'ai donc proposé de procéder à un second prélèvement en 1997, cette fois-ci en étendant le champ de cette contribution exceptionnelle aux organismes de mutualisation agréés, les OMA, et aux fonds d'assurance formation, les FAF ; cette contribution s'élèvera à 800 millions de francs. Cette somme pourra contribuer au financement de l'apprentissage et à la réforme du système de formation professionnelle. Elle arrivera dans vos caisses, monsieur le ministre, vous jugerez bon d'en faire ce que vous souhaitez.

En troisième lieu, nous avons jugé bon de procéder à un aménagement du taux de la TVA. Ainsi que François Léotard l'a dit tout à l'heure, il faut se souvenir, monsieur le ministre, que le passage de 18,6 % à 20,6 % du taux normal de la TVA doit être provisoire. Le Gouvernement gagnerait en crédibilité. S'il donnait un signe fort aux entreprises et aux ménages en abaissant ce taux le plus tôt possible.

Mais le rôle du commissaire aux finances ne se limite pas à trouver des recettes et à minorer des dépenses. Les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis sont de véritables experts des budgets qu'ils étudient. A ce titre, il serait bon que les ministères sachent les utiliser en amont afin de profiter de leurs éclairages, tant techniques que politiques. Ce serait, de plus, la meilleure façon d'éviter certains télescopages entre la sortie du projet de loi de finances et son examen au sein de la commission. Et, en aval, ils rempliraient parfaitement le rôle que leur reconnaissent la Constitution, dans ses articles 34 et 47, ainsi que l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, en contrôlant l'action du Gouvernement.

Le dernier point que je souhaiterais aborder concerne la lisibilité du budget. La philosophie des membres de la commission des finances est d'aider le Gouvernement à rendre plus cohérente sa politique fiscale. C'est pourquoi mon groupe a déposé un amendement concernant les taux de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers, jugeant qu'il était souhaitable de ne pas les augmenter alors que, dans le même temps, on procédait à une baisse de l'impôt sur le revenu et qu'il était mis fin à la prime sur les véhicules automobiles.

J'en viens à la compensation de la réduction pour embauche et investissement, la REI. Pour beaucoup de petites communes, elle représente une ressource irrégulière, alors qu'elle est d'une plus grande régularité pour les grandes communes éligibles à la DSU. Actuellement, les entreprises voyant leur base de taxe professionnelle augmenter du fait d'une embauche ou d'un investissement, ne sont taxées l'année suivante qu'à concurrence de la moitié de la différence constatée entre le montant de la base de l'année d'imposition et le montant de la base de l'année précédente. Si cet article était maintenu, certaines collectivités parmi les plus défavorisées conserveraient le bénéfice de la compensation de la REI quelle que soit l'évolution de leur base, mais les trois quarts des communes éligibles à la DSU pourraient perdre cette compensation. Les départements à faibles ressources risqueraient également de perdre le bénéfice de cette compensation si elles ne perçoivent pas la dotation de fonctionnement minimal.

La suppression de l'article 20, au moins dans son cinquième alinéa, que la commission des finances a approuvée éviterait, aux collectivités locales d'avoir un prétexte pour augmenter leur pression fiscale.

**M. Jean Tardito**. C'est un prétexte, en effet.

**M. Jean-Jacques Jegou**. L'Etat compense certes, monsieur le ministre, une grande partie de la taxe professionnelle – environ 30 %. Mais j'ai peur que la transformation du mode de calcul de la REI, tel qu'il est proposé dans le projet de loi de finances, donne, s'il est maintenu, du grain à moudre à tous ceux qui pensent que l'Etat reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Certaines collectivités locales ont déjà commencé à entrer dans le cercle vertueux de la modération de cette pression fiscale. Aussi, le pacte de stabilité ne doit pas conduire à une hausse des impôts locaux. Je sais, monsieur le ministre, que cette REI n'entre pas dans le pacte

de stabilité. Je sais aussi que cela avait été retiré l'année dernière. Je pense qu'il faudrait véritablement que le Gouvernement réfléchisse à cet article.

Par ailleurs, l'absence d'évolution des valeurs locatives pour 1997 n'améliore pas un paysage déjà sous les nuages.

Un dernier mot sur la taxe d'habitation. A ce sujet, un faux débat a eu lieu, il y a quelques semaines. L'annonce de la baisse de l'impôt sur le revenu a souffert de l'augmentation des impôts locaux pratiqués par certaines collectivités locales. Toute comparaison avec la baisse de 25 milliards de francs de l'impôt sur le revenu est cependant délicate, dans la mesure où les impôts locaux actuellement payés par les contribuables ont été votés à la fin 1995 ou au début 1996, alors que la réforme fiscale ne s'appliquera qu'à compter de 1997. Les personnes concernées ne sont pas les mêmes. La réforme de l'IRPP ne touchant que les personnes physiques, la hausse des impôts locaux concernant pour moitié les ménages et pour moitié les entreprises du fait de la taxe professionnelle. Le Premier ministre a même évoqué l'idée d'une ponction de 2 milliards de francs seulement pour les ménages, au titre de la taxe d'habitation, d'environ 5 milliards de francs en incluant le foncier bâti.

Un dernier problème se pose toutefois en ce qui concerne la seule taxe d'habitation. A ce sujet, force est de reconnaître que l'abaissement, l'année dernière, du plafond de cotisation d'impôt sur le revenu de 16 000 à 13 000 francs n'est pas satisfaisant du point de vue tant des finances publiques que du contribuable.

**M. Jean Tardito.** Vous l'avez voté pourtant !

**M. Jean-Jacques Jegou.** A ce titre, monsieur le ministre, je vous interroge sur l'opportunité d'aménager les dispositifs de dégrèvement existants.

S'agissant de la proposition Strauss-Kahn de supprimer cette taxe, elle aurait pour conséquence, en l'absence de compensation de l'Etat, par ailleurs totalement irréaliste, de réduire le produit voté par l'ensemble des collectivités de métropole d'environ 59 milliards de francs, soit 22,5 % du total.

Je voudrais vous dire aussi un mot de la situation de la CNRACL. En dépit d'un besoin de financement de la caisse de l'ordre de 4,5 milliards en 1997, il faut se féliciter que les taux de cotisation n'augmentent pas, fût-ce au prix d'un prélèvement pour l'ATI – l'allocation temporaire d'invalidité – sur lequel nous seront obligés de revenir lors de la discussion sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Je considère que la CNRACL pose un vrai problème qu'il faudra un jour traiter au fond.

Lorsque le chemin est rude, comme l'a indiqué le président de la commission des finances, il est nécessaire de pratiquer une politique d'équité et de transparence. Ce projet de budget pour 1997 répond à cette exigence. Il sera nécessaire de poursuivre et d'accentuer la maîtrise des dépenses publiques, la réduction des déficits, et de dégager des marges de manœuvre.

Monsieur le ministre, certains pourraient dire que ce budget est un mal nécessaire, mais, parce qu'il est courageux, parce qu'il tourne le dos à la démagogie, je le voterai des deux mains. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Pierre Méhaignerie,** *président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Je voudrais rappeler à mes collègues de la commission des finances que celle-ci se réunira à vingt-deux heures trente pour examiner les soixante-six amendements déposés.

**M. le président.** J'en profite, mes chers collègues, pour vous indiquer que nous leverons impérativement la séance à vingt et une heures trente.

La parole est à M. Emile Zuccarelli.

**M. Emile Zuccarelli.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué au budget, mes chers collègues, je ne saurais évidemment, dans les quelques minutes qui me sont imparties, broser un tableau d'ensemble du projet de loi de finances pour 1997. Je me contenterai donc de souligner un certain nombre de points sur lesquels, avec mes collègues radicaux-socialistes, je souhaite appeler votre attention et celle du Gouvernement.

D'abord, le déficit prévu est un déficit en « trompe l'œil ». Le terme a déjà été utilisé, il le sera encore au cours de ces journées, et je crois qu'il correspond bien à la réalité.

On exige généralement des maires – nous sommes nombreux à l'être – un budget non seulement en équilibre, mais aussi sincère et exact. Si l'Etat n'est pas astreint à l'obligation d'équilibre, il devrait au moins donner l'exemple quant à la sincérité de la loi de finances qu'il présente. Or il me semble qu'à bien des égards, nous sommes loin du compte.

Vous avez expliqué il y a quelques mois, monsieur le ministre, que vous vouliez réduire le déficit budgétaire de 40 milliards en 1997, afin de limiter la charge de la dette. Tout à l'heure, je reviendrai sur le point de savoir si cet objectif est opportun ou non, mais il est clair que vous ne l'atteignez pas et qu'il s'en faut de beaucoup. Plus de 287 milliards de déficit en 1996, plus de 283 milliards en 1997 : la réduction que vous nous proposez n'est que de 4 milliards.

Et s'il n'y avait que cela ! Cette réduction n'est possible que parce que vous intégrez dans votre équilibre budgétaire des recettes exceptionnelles, ô combien ! C'est notamment le cas des quelque 37,5 milliards de francs que vous réclamez à France Télécom en un seul versement au titre de la « soule retraite ». Dans le même temps, vous vous proposez de poursuivre votre politique de privatisation en mettant sur le marché une partie du capital de France Télécom dès 1997. Mais ce qui me paraît important en termes budgétaires, c'est que, non content de vendre une partie du patrimoine industriel français, vous vous assurez une recette immédiate en faisant supporter au budget de l'Etat, sur le long terme, des dépenses nouvelles en échange d'un versement unique. Tout cela pour entrer dans les fameux critères de convergence de Maastricht ! Sans compter, par parenthèse, que cette opération aura pour effet immédiat d'annuler des années d'efforts pour désendetter France Télécom.

Si la réduction, fort minime, du déficit n'est obtenue qu'avec une recette exceptionnelle de 37,5 milliards, comment pourrez-vous faire, comment pourront faire vos successeurs en 1998 et les années suivantes ? Pour arriver à établir une continuité dans la présentation du budget, faudra-t-il s'engager à vendre quasi mécaniquement tout ou partie du patrimoine français ?

Deuxièmement, tout aussi fictive que la présentation du déficit me paraît la baisse de la fiscalité. Le Président de la République avait promis, lors de sa campagne électorale, une grande réforme fiscale. Qu'est-elle devenue ?

Vous avez augmenté la pression fiscale de quelque 120 milliards depuis 1995. Vous proposez de réduire l'impôt sur le revenu de 25 milliards en 1997. Le calcul est simple : il reste encore 95 milliards de surcharge fiscale qui vous sont imputables. Et même au terme de la période de cinq ans, il restera encore 45 milliards d'impôts supplémentaires.

En fait, vous avez imposé depuis dix-huit mois une hausse des taxes indirectes et des cotisations sociales, comme l'a souligné M. le rapporteur général lui-même. Non seulement le solde est très nettement négatif pour les ménages, mais en plus vous alourdissez les charges des plus défavorisés puisque tous les ménages supportent l'augmentation des impôts indirects et des prélèvements sociaux, alors que l'allègement de l'impôt sur le revenu ne concernera que la moitié la plus favorisée des ménages et sera d'autant plus important qu'ils seront plus fortunés.

Vous avez affirmé tout à l'heure – ou bien était-ce M. Arthuis ? – que pour la première fois un gouvernement engageait une réforme de l'impôt sur le revenu et que cette réforme allait dans le sens du rééquilibrage si souvent réclamé entre l'imposition du capital et celle du travail. Vous avez même ajouté que tel était bien le cas puisque vous aviez l'intention d'alléger l'impôt de tous ceux qui travaillent et de tous ceux qui entreprennent et qui créent des emplois. Seulement, monsieur le ministre, s'il s'agit aussi de ceux qui entreprennent et qui créent des emplois, cela concerne malgré tout l'imposition du capital. Alors peut-être devriez-vous préciser votre formule en indiquant que vous allez également alléger un peu plus les impôts sur les revenus du capital, ceux que l'on « perçoit en dormant ». A cet égard, le progrès ne me paraît ni très clair ni très évident.

Troisièmement, la baisse de l'impôt sur le revenu correspond pour beaucoup à un transfert de charges et donc de fiscalité sur les collectivités locales qui, à compétences égales, ont dû faire face à une baisse structurelle des participations de l'Etat dans le cadre du fameux « pacte de stabilité », alors qu'elles sont en première ligne sur le plan social et qu'elles subissent des pressions constantes pour prendre à leur charge des tâches que l'Etat ne veut ou ne peut plus assumer. En effet, quand vous nous annoncez glorieusement des réductions d'effectifs dans la fonction publique, dites-vous bien qu'à l'autre bout de la chaîne, ce sont souvent les collectivités locales qui sont obligées de faire le travail à la place de ces fonctionnaires.

**M. Gérard Saumade.** Très juste !

**M. Emile Zuccarelli.** Autrement dit, vous vous prévaliez de baisses d'imposition en contraignant les communes à les compenser par des hausses de la fiscalité locale, parce qu'il leur faut maintenir des services indispensables sur le terrain.

Charger ainsi, je dirai même appauvrir les collectivités locales me paraît un mauvais choix. En effet, parmi tous les entrepreneurs, tous les créateurs d'emplois, tous les investisseurs, les collectivités locales sont les meilleurs mobilisateurs de l'argent public pour la simple raison qu'elles ne thésaurisent pas. Elles réinjectent immédiatement les crédits dans le tissu local. Elles ne délocalisent pas et elles expatrient encore moins leurs investissements et leurs emplois.

Quatrièmement, votre budget prévoit des baisses de crédits dangereuses. Vous avez fait le choix de réduire le nombre de postes budgétaires, c'est-à-dire d'emplois, dans l'enseignement et de diminuer les crédits de la culture, ce

qui est fort regrettable. Mais il y a un chapitre dont la baisse me paraît proprement ahurissante, celui du logement.

S'il existe en effet une activité motrice dans notre pays, c'est bien le logement. Et voilà que vous taillez, que vous taillez lourdement dans ce budget, alors qu'il répond à des besoins sociaux importants et qu'il ne crée, par ailleurs, aucun phénomène d'importation.

Tout cela me paraît difficile à expliquer. Il faut, certes, réduire le déficit et l'on peut comprendre que vous souhaitiez réduire les aides à l'emploi. On les a beaucoup critiquées, et à juste titre, car ces mesures d'incitation sont à la fois fort coûteuses – 120 à 150 milliards, selon le périmètre que l'on prend – et totalement inopérantes, puisqu'elles n'ont jamais permis de créer un seul emploi nouveau. Vous avez donc décidé de réduire ces crédits de quelque 12 milliards : très bien ! Mais infliger au budget du logement la même amputation, ce n'est pas cohérent !

Cette volonté d'appliquer de manière très stricte, presque docile, les critères de convergence de Maastricht va conduire à sataniser l'Europe. Justifier une politique ultra-libérale en s'appuyant sur la nécessité de respecter ces critères, c'est un mauvais choix parce que cela fait dire : « C'est la faute à Maastricht ! »

C'est aussi un argument facile, car les critères de convergence ne doivent exprimer qu'une tendance, ils peuvent se renégocier, et l'on n'est pas obligé d'en prendre prétexte pour abaisser l'Etat, encore moins pour étrangler des secteurs porteurs de notre économie.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors du débat sur la question de confiance, une autre politique économique et sociale est possible. Elle passe par d'autres choix budgétaires, construits autour d'une véritable politique de relance et de solidarité. En l'état, votre projet de loi de finances pour 1997 me semble tourner le dos à ces orientations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Fanton.

**M. André Fanton.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France a besoin de réformes. Le Gouvernement en a déjà entrepris de nombreuses. Mais quel que soit le mérite de celles qui ont été engagées ou qui sont annoncées, la préoccupation des Français reste la lutte contre le chômage. Or, force est bien de le constater, et le Premier ministre l'a d'ailleurs reconnu, les résultats ne sont pas bons.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé. Les formules destinées à favoriser l'embauche des jeunes ou des chômeurs de longue durée, comme les mesures d'allègement des charges fiscales destinées à favoriser l'emploi, ont été innombrables. Si l'on en croit le rapport de Michel Péricard et d'Hervé Novelli, elles sont aussi très coûteuses.

Mais rien n'y fait : de nouveaux plans sociaux sont annoncés, les fermetures d'entreprises continuent, les licenciements aussi, qui sont à peine compensés par des créations d'entreprises ou de nouveaux emplois.

Avec le chômage, la morosité s'installe.

Un débat s'est ouvert récemment pour savoir si nous étions en déflation. Qu'on réponde oui ou non à cette question, une seule chose est certaine : l'économie française est en panne.

On reproche souvent aux dirigeants d'entreprise de ne pas faire leur devoir. C'est parfois vrai. Que penser, par exemple, d'un groupe agro-alimentaire qui décide de fer-

mer une usine employant près de 300 personnes uniquement parce qu'elle dégage « une profitabilité insuffisante » ?

Mais la plupart du temps les entreprises n'embauchent pas tout simplement parce que leur activité ne se développe pas. Et pourtant, beaucoup d'entre elles ont accompli des efforts de productivité considérables. Elles ont modernisé leur outillage, amélioré leurs installations, fait la chasse au gaspillage. Mais que les conditions de la concurrence s'aggravent et elles ne trouvent plus qu'une solution : peser sur les coûts salariaux. Cela signifie maintenir les salaires au plus bas niveau possible, cela veut dire aussi réduire les effectifs. Comment s'étonner alors que le pouvoir d'achat stagne et que le chômage augmente ?

La plupart des pays industrialisés connaissent les mêmes problèmes que nous. Pourquoi donc sommes-nous un de ceux où le chômage reste le plus élevé ?

Certes, les charges qui pèsent sur les salaires sont plus lourdes dans notre pays que dans beaucoup d'autres.

**M. Adrien Zeller.** C'est vrai !

**M. André Fanton.** Mais cela ne suffit pas à expliquer l'importance du chômage que nous subissons.

Pourquoi ne pas le reconnaître, et surtout pourquoi ne pas le dire : les problèmes monétaires ont une grande part de responsabilité dans nos difficultés. Qu'il s'agisse des dévaluations dites compétitives ou de la politique monétaire en général, ces problèmes, me semble-t-il, devraient faire l'objet de réflexions qui ne se contentent pas de ressasser les idées reçues.

Ces dévaluations ont eu, chacun le sait, des conséquences particulièrement graves pour nos entreprises. Comment nier que, depuis 1992, la Grande-Bretagne, l'Espagne ou l'Italie ont profité de cette politique à nos dépens ? Un écart de prix de 15 à 20 % constitue un handicap tel que nos entreprises, pour résister, ont dû réduire leurs effectifs et limiter l'évolution des salaires.

Lorsque ces dévaluations sont intervenues, les meilleurs experts nous avaient annoncé que les pays qui les avaient décidées allaient connaître des jours difficiles. Aujourd'hui, force est bien de le constater, en Grande-Bretagne, le chômage a diminué ; en Espagne, et surtout en Italie, la compétitivité de l'économie s'est améliorée ; l'inflation annoncée ne s'est pas produite ; le niveau de vie ne s'est pas détérioré et les taux d'intérêt, dont on nous annonçait que leur hausse mettrait en péril l'économie, ne sont nullement envolés.

**M. Jacques Myard.** Eh non !

**M. André Fanton.** Si on ajoute à cela que, malgré les protestations des autres Etats membres, l'Union européenne continue à régler en écus – c'est-à-dire en monnaie non dévaluée – les aides qui leur sont attribuées, on perçoit sans peine les avantages que ces Etats, leurs entreprises et leur économie ont retirés de leur choix.

**M. Jacques Myard.** C'est cela la solidarité européenne !

**M. André Fanton.** Certes, ils annoncent périodiquement que leur ambition reste l'adhésion à la monnaie unique, mais il est bien clair qu'ils ont parfaitement compris que, critères de Maastricht ou pas, ils seront admis ou refusés selon des critères politiques.

Si les dévaluations compétitives sont condamnées, du moins en paroles, il est en revanche un autre sujet dont on peut dire qu'il constitue presque un tabou – et peut-être ai-je tort d'en parler – celui de la valeur des monnaies. Que tel ou tel évoque seulement d'un mot et aussitôt tout ce qui compte dans Paris accable l'imprudent de tous les péchés du monde !

**M. Julien Dray.** C'est vrai !

**M. André Fanton.** Jean-Claude Trichet qui, après avoir présidé pendant des années et dans les conditions que chacun connaît, la commission bancaire chargée de contrôler les établissements financiers comme le Crédit lyonnais, la banque Pallas-Stern ou le Crédit foncier...

**M. Jacques Myard.** Il n'est pas inscrit à l'ANPE ?

**M. André Fanton.** ... est devenu aujourd'hui gouverneur de la Banque de France, ne vient-il pas de déclarer devant la commission des finances, avec la brutalité qu'il affectionne depuis que l'indépendance de sa fonction lui permet de donner des leçons à tous :...

**M. Jean-Pierre Brard.** Ils se partagent les cartes, monsieur Fanton, vous ne l'avez pas compris ?

**M. André Fanton.** ... « Un débat interne trop véhément sur la politique monétaire est immédiatement projeté à l'étranger. Toute discussion de la stratégie monétaire a un effet contraire à celui recherché : elle fait remonter le niveau du loyer de l'argent. »

En bref, taisez-vous !

Eh bien, au risque de déplaire au gouverneur de la Banque de France, je dis qu'il n'y a aucune raison de se taire !

Pourquoi serait-il interdit de constater qu'au prétexte de la nécessaire entente entre la France et l'Allemagne, nous avons peu à peu renoncé à toute autonomie de décision dans le domaine de la monnaie ?

Pourquoi serait-il interdit de constater que la Bundesbank n'a qu'une obsession, maintenir une monnaie forte ?

Pourquoi serait-il interdit de constater que la Banque de France suit aveuglément toutes les décisions de la Banque fédérale allemande ?

Pourquoi, enfin, serait-il interdit de constater que le franc et le mark sont surévalués par rapport au dollar et à plusieurs monnaies européennes ?

Que l'Allemagne soit en quelque sorte culturellement tétanisée par l'obsession de l'inflation qui l'a ruinée il y a trois quarts de siècle, on peut le comprendre. Mais pourquoi aurions-nous cette même obsession ? Aujourd'hui, partout dans le monde, l'inflation a reculé ; dans beaucoup d'Etats, elle a disparu. Or les quelques milliers de personnes qui prétendent constituer l'élite de la nation continuent de raisonner avec les schémas de pensée d'hier, alors que la situation est complètement transformée.

On prête au chancelier Kohl une déclaration récente selon laquelle il préférerait un million de chômeurs à un mark dévalué. Eh bien, au risque de choquer les experts et les élites, mais certain de refléter les sentiments de l'immense majorité de nos concitoyens, j'ose l'affirmer : je préfère un franc dévalué à un million de chômeurs et même à beaucoup moins.

Car tel est le vrai problème : donner au franc sa vraie valeur par rapport au mark et au dollar. Il ne s'agit pas d'une dévaluation qui serait la sanction de l'échec d'une politique économique : si nous avions voulu prendre une telle décision, il aurait fallu le faire en 1993 au vu de la situation de notre économie après douze ans de socialisme. Il s'agit simplement de constater que le mark est surévalué et que le dollar est sous-évalué. Ni l'Allemagne ni les Etats-Unis ne souhaitent changer leur politique. Pourquoi ne pas en tirer les conséquences ?

Avec un franc à sa vraie valeur, nos entreprises pourront reprendre leur marche en avant et l'économie sera en mesure de redémarrer. Alors, mais alors seulement, nous aurons des chances de voir reculer le chômage.

Qu'on ne nous dise pas qu'un tel choix compromettrait la nécessaire entente entre la France et l'Allemagne ou encore la mise en œuvre de la monnaie unique. Car il s'agit aussi de penser à l'avenir. La monnaie unique a été adoptée par la France. Elle doit être mise en œuvre.

**M. Jacques Myard.** Dans dix ans !

**M. André Fanton.** A entendre ses thuriféraires, elle seule est en mesure de résoudre les problèmes de nos économies : grâce à elle, le chômage reculera, la compétitivité de nos entreprises s'améliorera, même le dollar s'inquiètera. Admettons-le.

**M. Jacques Myard.** Rêvons !

**M. André Fanton.** Mais une chose paraît évidente : si, dès l'origine, la valeur de la monnaie unique est surévaluée, alors sa mise en œuvre aura des effets dévastateurs, pas seulement sur l'économie de notre pays mais sur l'économie européenne tout entière. Qui peut croire que la construction européenne, à laquelle la plupart d'entre nous sont attachés, résisterait à ce choc ?

Si nous poursuivons dans la voie où nous sommes engagés, les fanatiques des critères de convergence et de la monnaie unique accueilleront avec enthousiasme ce qui, en réalité, ne sera qu'un choix idéologique...

**M. Jacques Myard.** Doctrinaire !

**M. André Fanton.** ... pendant que les Etats-Unis exprimeront la satisfaction, tout à la fois discrète et ironique, de ceux qui savent que l'avenir, désormais, leur appartient.

Renonçons donc à l'utopie et regardons les réalités en face. Le Président Giscard d'Estaing vient de le faire dans le style qui est le sien en écrivant cette semaine : « Je ne crois pas souhaitable pour notre pays d'entrer dans la grande aventure monétaire européenne en état de faiblesse économique et sociale. » On ne peut mieux dire.

Certains pourront penser que mon propos est loin de la discussion générale de la loi de finances.

**M. Jean-Pierre Brard.** Pas du tout !

**M. Jacques Myard.** On est en plein dedans !

**M. André Fanton.** Je crois tout au contraire qu'il est au cœur du débat.

Faire des économies est une exigence, chacun en est conscient. Vous nous en proposez et nous les voterons.

**M. Jacques Myard.** Ils ont du courage ! C'est quasiment impossible !

**M. Julien Dray.** Pourquoi avez-vous voté la confiance au Gouvernement ?

**M. André Fanton.** Sacrifier les investissements aux sacro-saints critères de Maastricht est plus contestable et mérite donc une large discussion. Assimiler la nécessaire entente entre la France et l'Allemagne à la soumission de la Banque de France à la Bundesbank est une erreur dans laquelle il ne faut pas persévérer.

**M. Jacques Myard.** Pas nous !

**M. Didier Migaud.** Mais vous avez voté la confiance !

**M. Jacques Myard.** Parce que nous avons confiance en ces hommes !

**M. André Fanton.** Les Français sont inquiets, messieurs les ministres : ceux qui ont un emploi redoutent de le perdre et ceux qui n'en ont pas craignent de n'en pas retrouver. Tous sont angoissés par l'avenir de leurs enfants.

Ne nous contentons pas de vanter les mérites d'une construction européenne toujours mystérieuse. Qui, aujourd'hui, comprend quelque chose aux décisions prises à Bruxelles ou dans les sommets des chefs d'Etat ou de gouvernement ? Écoutons les Français ! Laissons-les s'exprimer !

**M. Julien Dray.** Eh oui !

**M. Didier Migaud.** Vous auriez dû censurer le Gouvernement si vous les aviez écoutés !

**M. André Fanton.** Le grand débat du référendum sur la ratification du traité de Maastricht avait donné à beaucoup le sentiment que le règne du secret et du mystère était révolu. On a aujourd'hui l'impression que les technocrates de l'Europe ont repris le dessus, qu'ensemble ils décident pour les peuples et à leur place en se gardant bien de faire apparaître, à côté des lumières, les ombres de cette grande aventure que constitue la construction européenne. Le temps n'est-il pas venu d'ouvrir à nouveau le débat ?

Certes, les risques existent mais rien ne serait pire que d'imposer aux Français et aux autres peuples d'Europe un bouleversement tel qu'ils auraient le sentiment qu'on leur a volé leur âme.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Julien Dray.** C'est vraiment le budget de Maastricht !

**M. Didier Migaud.** Il ne fallait pas voter la confiance !

**M. Jacques Myard.** Nous avons confiance en ces hommes !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est un plaisir de succéder à M. Fanton après les propos hérétiques qu'il a tenus, eu égard à votre credo, messieurs les ministres, encore qu'il me semble quelque peu schizophrène puisque, après avoir tenu un propos à la tribune, il vote d'une manière différente.

**M. Julien Dray.** Tout à fait !

**M. Didier Migaud.** Exactement !

**M. André Fanton.** Mais non !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il s'agit peut-être du début de la résipiscence et sur le chemin où il s'est engagé, les plus belles perspectives lui sont certainement promises !

**M. André Fanton.** Je fais confiance au Gouvernement pour écouter ce qu'on lui dit !

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Didier Migaud.** Vous avez tort !

**M. Jean-Pierre Brard.** Avant d'entamer mon propos, messieurs les ministres, je serais tenté de vous demander si nous avons véritablement à discuter du budget car vous nous avez fait voter, l'année dernière, un budget que vous n'avez pas mis en œuvre, utilisant la régulation et la non-publication des textes d'application. De quoi discutons-nous vraiment aujourd'hui, alors que vous avez déjà demandé aux fonctionnaires du ministère des finances de préparer des régulations sur le budget de 1997 ?

M. Arthuis a indiqué, au début de l'après-midi, qu'il s'agissait d'un budget historique. Cela est vrai : c'est le pire depuis la Libération ! Il est la quintessence d'une politique qui est tout entière tournée vers les privilégiés. Il faut être habité par la foi et l'aveuglement pour affirmer, comme vous l'avez fait, monsieur Arthuis, que l'économie a été remise en ordre de marche. On se demande sur quelle planète vous vivez. En tout cas, ce n'est pas sur celle qui est habitée par nos concitoyens et vos incantations n'y changeront rien ! Quand vous parlez de libération des énergies productives du pays, vous me faites penser aux adeptes des sectes ! (*Rires.*) Je ne sais pas où vous avez vu ces énergies puisque, précisément, vous les anéantissez !

Alors qu'il nous avait promis sur tous les tons une réforme fiscale étalée sur cinq ans, le Gouvernement ne nous soumet qu'un fade ersatz pour le tout-venant des contribuables avec, en prime, une petite gâterie fiscale à l'intention de quelque 200 000 contribuables qui comptent déjà parmi les plus heureux.

Un bref rappel s'impose ici, aussi désagréable qu'il puisse être pour nos collègues de la majorité.

Pour 1996-1997, ils ont approuvé 100 milliards de prélèvements nouveaux sur l'ensemble des ménages, portant ainsi un coup sévère à la consommation. Pour 1997, on fait état de 25 milliards de réduction de l'impôt sur le revenu, à destination principalement des plus fortunés, par l'abaissement des taux applicables aux plus hautes tranches, décision discrètement accompagnée de quelques nouvelles augmentations de taxes diverses qui seront payées par tous.

Alors que, l'année dernière, vous avez appliqué la purge à tous nos compatriotes, l'effort que vous consentez ne bénéficiera qu'à une petite moitié d'entre eux. Et les Français ne savent pas encore que le privilège ainsi octroyé réduira les impôts, en moyenne, de 27 000 francs pour les 200 000 familles privilégiées, tandis que, pour les autres assujettis à l'impôt sur le revenu, la moyenne ne sera que de 1 900 francs.

De qui se moque-t-on ? Si c'est des Français, c'est manqué, car ils ne se laissent pas prendre au piège de la démagogie et de l'effet d'annonce.

Il est effectivement prioritaire de réformer l'impôt sur le revenu pour le rendre plus juste, plus équitable, en traquant les vraies niches fiscales qui l'ont dévoyé : réductions d'impôts, déductions en tout genre – vous en avez encore accordé de nombreuses l'année dernière, aux pétroliers, par exemple – abattements sur les bénéfices réalisés par les contribuables dont les revenus leur permettent de réaliser des placements et des investissements spéculatifs à grande échelle.

La progressivité de l'IRPP est déjà mise à mal ; vous voulez d'ailleurs la remplacer par la proportionnalité. En ne s'attaquant qu'à certaines niches mineures, celles qui bénéficient aux revenus moyens, sans oser remettre en cause celles en faveur de l'investissement immobilier locatif, de l'investissement dans les DOM-TOM ou dans la marine marchande, celle pour l'emploi d'une personne à domicile, le Gouvernement réduit encore la progressivité de cet impôt.

L'impôt sur le revenu est le plus juste : précisément grâce à cette progressivité tenant compte de la capacité contributive de chacun, il devrait être une source de recettes prépondérante pour le budget de l'Etat. Or il ne représentait plus que 16 % des recettes, contre 42 % pour

la TVA, avant cette réforme qui va le marginaliser définitivement, au même titre que l'impôt sur les sociétés qui l'a été depuis dix ans.

A l'inverse, la TVA a augmenté de deux points en août 1995, temporairement avez-vous dit. Dans votre échelle des valeurs des adverbess « temporairement » est certainement un adverbe plus fort encore que « définitivement » ! (*Sourires.*)

Or la TVA est un impôt dégressif puisque la pression fiscale diminue quand le revenu augmente. Ainsi elle représente 12 p. 100 du revenu d'un ménage modeste qui perçoit 8 800 francs par mois, et non pas 11 000 francs en moyenne, comme vous l'avez dit après avoir effectué la moyenne entre les gens très riches et la masse des plus pauvres. Une telle moyenne ne correspond pas aux revenus réels de la masse des gens.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est une moyenne corrigée !

**M. Jean-Pierre Brard.** Oui, ce sont vos moyennes corrigées, je dirais même arrangées, monsieur le ministre !

En revanche cette même TVA ne représente que 9 p. 100 des revenus d'un salarié gagnant 25 000 francs bruts par mois, car ce dernier a la capacité d'épargner et il ne paie pas de TVA sur cette épargne.

Le choix gouvernemental est donc limpide, même si vous vous arrangez pour le brouiller : en refusant de rabaisser le taux de TVA et d'engager la véritable réforme démocratique de l'IRPP, vous choisissez l'injustice fiscale, loin de la contribution commune répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés, comme l'exigerait le respect de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

En 2001, à l'issue du processus, un foyer fiscal composé d'un couple avec deux enfants – je le précise non pour vous parce que vous connaissez les turpitudes de votre politique, mais surtout pour les journalistes, pour qu'ils en parlent aux Français à partir d'exemples concrets...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ils sont en grève !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ne vous en faites pas, ils entendent ! Sinon, je leur donnerai mon texte, monsieur Auberger ! Les journalistes savent que ceux qui les défendent ne sont pas sur vos bancs ! Vous, vous êtes poussés aux fesses par la pression. Nous, nous l'anticipons et nous participons à son exercice !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est un appel au crime !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je reviens à mon exemple.

En 2001, à l'issue du processus, un foyer fiscal composé d'un couple avec deux enfants et ayant un revenu net annuel imposable de 110 000 francs aura eu un gain fiscal de 5 000 francs. Un foyer fiscal identiquement composé mais au revenu net imposable de 1,5 million de francs, aura un gain net de 114 000 francs, soit une différence entre les deux ménages de 109 000 francs, c'est-à-dire équivalente au revenu imposable du premier. Est-ce cela la justice et l'équité ? Il s'agit sans doute de la justice selon les critères de MM. Juppé et Chirac. A la fracture sociale, on ajoute la fracture et la facture fiscales.

Reprenons le détail des mesures contenues dans la loi de finances, au-delà des modifications du barème et des taux, déjà en elles-mêmes très significatives.

Les premières niches fiscales attaquées sont les déductions forfaitaires supplémentaires accordées à certaines professions. Actuellement plafonnées, elles seront supprimées par abaissement du plafond. Or, pour certaines professions – je pense particulièrement aux journalistes –, ces déductions sont, de fait, un élément du salaire plus encore qu'une prise en charge de frais et la perte de pouvoir d'achat sera considérable d'autant que les entreprises ne pourront pas compenser la différence.

Vous allez également supprimer l'exonération des indemnités journalières maternité qui échappaient à l'imposition pour inciter les femmes enceintes à prendre l'intégralité du congé-maternité pour de « basses » – selon certains – raisons de santé publique, lesquelles pèsent bien peu face au dogme de la réduction des dépenses publiques. D'ailleurs, messieurs les ministres, vous ne vous en êtes pas vantés publiquement dans vos communications médiatiques !

De même, la demi-part supplémentaire accordée aux célibataires ou divorcés ayant élevé un enfant sera plafonnée à 10 000 francs. En revanche, les veufs conserveront l'avantage actuel : nous avons là un nouvel exemple de disposition d'ordre moral intégrée en loi de finances, une sorte de « cavalier canonique » dont les fondements sont, pour le moins, douteux ! Cette disposition d'ordre moral fera, à n'en pas douter, plaisir à M. de Courson.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Encore !

**M. Jean-Pierre Brard.** Que voulez-vous, on se fait la réputation que l'on peut, n'est-ce pas ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Vous êtes donc contre la morale !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous voulez aussi supprimer la réduction d'impôt accordée au titre des frais de scolarité dans le secondaire ou le supérieur : une famille avec trois enfants scolarisés perdra ainsi presque la totalité du bénéfice de la réforme fiscale si elle a des revenus modestes !

Ajoutons-y la suppression de la réduction d'impôt pour intérêts d'emprunts liés à l'acquisition de la résidence principale. Il s'agit d'une réforme totalement à contretemps au moment où le secteur du BTP subit une crise sans précédent, où les Français connaissent de très graves difficultés de logement, et alors que le prêt sans intérêt lancé l'an dernier constituait déjà une supercherie pour une très large majorité des personnes concernées par les anciens PAP.

A cet égard, il faut rétablir la vérité, quant aux propos que vous avez tenus sur les 50 000 PAP, l'année dernière. En effet, vous les aviez bloqués dès le début de l'automne. Il ne faut donc pas s'étonner s'il n'y en avait pas eu beaucoup de distribués à la fin de l'année. Pour votre démonstration, il valait mieux qu'il en soit ainsi !

En réalité, le problème est non de réduire les dépenses, mais d'augmenter les recettes.

**M. Henri Houdouin.** Comment ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Qui a posé cette question imprudente ?

**M. Henri Houdouin.** Non.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas vous ?

**M. Henri Houdouin.** Si, mais elle n'est pas imprudente !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est très simple : il faut prendre l'argent là où il est, comme aurait dit M. de La Palice.

**M. Henri Houdouin.** Toujours la même rengaine !

**M. Jean-Pierre Brard.** Eh oui, parce que nous avons du mal à vous convaincre. A vrai dire, nous en désespérons, mais les électeurs sauront comment il faut faire en 1998.

**M. Henri Houdouin.** Ils l'ont montré en 1993 !

**M. Jean-Pierre Brard.** De l'argent, il y en a. Il n'y en a jamais eu autant...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Dans les bureaux d'étude !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... dans les poches des privilégiés.

En réalité, messieurs les ministres, vous vous comportez comme les sentinelles vigilantes chargées de veiller à la tranquillité du village des privilégiés, dans lequel, au n° 1 de la Grand-Rue, habite Mme Bettencourt. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Laissez-la tranquille ! Vous la harcelez !

**M. Henri Houdouin.** Cinéma !

**M. Jean-Pierre Brard.** Absolument, il faut la laisser tranquille parce que les privilégiés, dans notre pays savent que, pour vivre heureux, il faut vivre caché.

**M. Jean-Jacques Jegou.** C'est du harcèlement fiscal !

**M. Jean-Pierre Brard.** Au n° 1 de la Grand-Rue du village des privilégiés habite donc cette dame qui, tenez-vous bien, n'a réalisé, avec son groupe, qu'un profit de 3,3 milliards de francs en 1995.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Ce n'est pas avec ça que l'on va combler les dettes !

**M. Jean-Pierre Brard.** Non, mais je propose qu'on partage.

Au n° 2 de la même rue vit la famille Mulliez et au n° 4 on trouve la famille Hermès, familles de gens vivant modestement puisqu'on nous les montre déjeunant sur la plage dans des assiettes en carton. (*Rires.*)

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ils pourraient avoir au moins de la porcelaine !

**M. Jean-Jacques Jegou.** M. Rodet pourrait leur en faire offrir !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je sais que cela vous agace quand on vous rappelle sans cesse que vous êtes là pour défendre ces gens.

Au n° 6 habite la famille Bouriez. Chacun relèvera d'ailleurs que ces noms ne sont pas connus parce qu'ils « ramassent » – si j'ose m'exprimer d'une façon triviale – discrètement pour être sûrs d'accumuler tranquillement.

Cette rue a d'autres habitants encore. Par exemple, au n° 26, vous avez M. Serge Dassault, milliardaire modeste comparé à Mme Bettencourt, puisque sa fortune, de 3,6 milliards de francs, n'est que le dixième de celle de cette dernière. Mais je ne veux pas abuser de votre patience, messieurs les ministres, car il y en a 400 !

Cette évocation démontre que l'on peut partager plus « équitablement » les richesses, pour reprendre un adjectif que vous utilisez souvent, monsieur Arthuis.

Pour améliorer la justice, on peut envisager d'autres mesures qui ne relèvent pas directement du cadre de la loi de finances – encore que... – comme la réduction du

temps de travail. Il serait ainsi possible, si vous en aviez la volonté, d'aller rapidement aux trente-deux heures de travail hebdomadaires au lieu de continuer à « abaisser », comme vous dites, le coût du travail. En effet, êtes-vous aveugle au point de ne pas voir que plus vous abaissez le coût du travail plus il y a de chômeurs ? Cela ne vous fait-il pas réfléchir ? Il semble que plus vous allez dans le fossé, plus vous y trouvez plaisir ! Le problème – le seul, en fin de compte, qui nous préoccupe – c'est que vous n'y allez pas seuls, mais que vous y entraînez tout le pays ! Il sera donc d'autant plus difficile d'en sortir quand les Français vous auront renvoyés à vos études.

Chers collègues de la majorité, réfléchissez bien ! Les contribuables qui font leurs comptes voient de plus en plus clairement les intentions réelles du Gouvernement et les désapprouvent nettement tous les jours, surtout le dimanche. Tel a été le cas dimanche dernier, et il en sera probablement encore ainsi dimanche prochain.

La révolte fiscale qui gronde est le signe d'une grave crise de confiance. Vous prendriez des responsabilités énormes en l'aggravant encore car, à haute dose, l'injustice devient insupportable. Je dirais même que l'inhumanité devient insupportable pour nos compatriotes. Chacun a d'ailleurs pu relever, dans les propos des ministres, que seul M. Lamassoure a parlé de chômage et encore l'a-t-il fait d'une façon déshumanisée, en termes de statistiques.

**M. Jean-Jacques Jegou.** C'est un vrai sermon !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il a certes évoqué les trois millions de chômeurs, mais en oubliant les deux autres millions qui sont dissimulés dans les stages et en ayant l'audace de demander à ceux qui avaient encore un travail de faire un effort, en oubliant les habitants du village des privilégiés sur lesquels vous faites bonne garde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Messieurs les ministres, dans un contexte économique marqué par une espèce d'encéphalogramme plat, la caractéristique de l'année 1996, en tout cas jusqu'à ce jour, est l'absence de confiance des agents économiques.

Elle se manifeste chez les ménages par une consommation heurtée : tel trimestre, tel mois la consommation démarre ; le trimestre ou le mois suivant, on constate systématiquement un ralentissement. La consommation – on le voit sur toutes les courbes – n'est absolument pas en train de redémarrer dans notre pays. Par exemple, dans le secteur automobile, l'accélération des ventes ne correspond qu'à une opération de dumping qui avait été montée par l'Etat et qui précède environ six mois de ralentissement important.

Cette absence de confiance se manifeste aussi dans les entreprises. Bien que je sois dans l'opposition, j'essaie toujours de tenir des propos mesurés. Or non seulement les industriels que nous rencontrons dans nos circonscriptions nous disent qu'ils n'investissent pas parce qu'ils ne savent pas quelle est la ligne directrice, mais les statistiques montrent que l'investissement est à plat. Les perspectives pour les industriels français sont inchangées ; donc ils font preuve d'attentisme.

Concomitamment, les destructions d'emplois s'amplifient dans l'industrie, et en particulier dans le BTP ; j'y reviendrai dans quelques instants.

Tout à l'heure, j'ai entendu M. Garrigue affirmer – c'est parce qu'il n'est député que depuis 1993 –...

**M. Alain Rodet.** Il est pourtant ancien administrateur de l'Assemblée !

**M. Jean-Pierre Balligand.** ... que le chiffre de l'excédent commercial était très bon. Bien évidemment, puisque toutes les statistiques démontrent la faiblesse de la demande intérieure, qui a fait chuter les importations et, par conséquent, amplifié l'excédent commercial. Tout simplement, encore une fois, cela provient du fait que les ménages, que les entreprises n'achètent pas.

Il apparaît encore plus clairement dans les récentes enquêtes UFB, Locabail, que l'activité a rechuté de manière très importante pendant le premier semestre dans tout le secteur des PME-PMI, hors le secteur des transports.

Depuis vingt ans, messieurs les ministres, les prévisions des PME-PMI n'ont jamais été aussi pessimistes. De ce fait, elles ralentissent leur effort d'équipement. On ne peut pas l'imputer au fait que les taux d'intérêt sont élevés : ils ne sont plus dissuasifs et 58 % des chefs de petites et moyennes entreprises se déclarent prêts à investir dès que leurs carnets de commandes se regarniront. Or pour le moment, c'est l'atonie.

Tout cela, je ne le trouve pas dans la bible socialiste, ou dans une autre bible de gauche, mais à la simple lecture des statistiques.

**M. Jean-Pierre Brard.** Heureusement que Bataille n'est pas là !

Dans ce contexte, vous faites un choix. On en a parlé en commission des finances, mais, en séance publique, une partie de la majorité n'élève pas trop la voix. Elle tente d'aller à la bataille de 1998 de manière ordonnée ! Or le choix de la baisse de l'IRPP n'a pas reçu l'aval d'un grand nombre de députés. En effet, sur le terrain et dans les statistiques que je viens de donner, nous voyons bien que le problème de fond est la relance par la consommation. Par conséquent, on aurait pu essayer d'agir sur la TVA plutôt que sur l'IRPP de manière très inégalitaire, dont la baisse n'affectera, d'ailleurs, qu'un foyer fiscal sur deux.

Deuxième choix : vous avez décidé de faire des économies budgétaires, en particulier des économies de fonctionnement – je ne discute pas ce choix – d'ailleurs, et d'amputer une partie du budget de l'investissement public dans notre pays.

Depuis quinze ans que je siége dans cette assemblée, je suis quelques problèmes qui intéressent les collectivités territoriales et la politique de l'Etat. Je n'ai pas beaucoup entendu les collègues de la majorité sur les contrats de plan. Ce qui est arrivé est un scandale : l'Etat n'honore plus sa signature. Vous avez pris la décision d'étaler la réalisation du contrat 1994-1998. Vous avez ajouté officiellement une seule année. En fait, c'est faux – je le prouverai en présentant mon rapport – : ce n'est pas en 1999 qu'il va se terminer ; déjà, à Bercy, vous annoncez que ce sera plutôt en 2001. Aussi, monsieur le ministre, je tiens à vous demander, puisque vous ne serez probablement pas là lors de la discussion du budget du Plan : *quid* de la future génération ? Doit-on croire les bruits qui courent selon lesquels l'Etat arrêterait de contractualiser avec les collectivités territoriales ? Concrètement, cet étalement signifie pour 1997 une diminution de 15 à 17 % de la part de l'Etat dans les investissements. Il faut tout de même rappeler les chiffres ; il ne s'agit pas de 100 ou de 200 millions. Les contrats de plan représentaient

pour l'Etat 80 milliards, pour les collectivités territoriales – régions, départements, communes – 94 milliards, et pour l'Europe 43 milliards.

Si l'Etat se désengage, que se passe-t-il ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** On reporte.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Pas seulement, monsieur le ministre !

*Quid* de la mobilisation des fonds européens ? Si l'Etat diffère une partie de ses investissements et si, en 1997, il diminue sa participation de 15 à 17 %, comment va-t-on mobiliser les fonds européens qui ne sont délivrés que sur la base du principe d'additionnalité, que vous connaissez mieux que moi ? Si l'on en croit certaines conversations de couloirs, de nombreux collègues, y compris de votre majorité, se demandent où on va dans cette affaire. En effet, non seulement l'investissement public baissera dans notre pays, mais – plus grave – la France bénéficiera plus de l'argent mobilisé au niveau européen, fonds structurels y compris, parce que les collectivités territoriales ne pourront pas se substituer au désengagement de l'Etat.

**M. Didier Migaud.** C'est vrai !

**M. Julien Dray.** Il a raison !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Aujourd'hui, l'argent inscrit à Bruxelles pour la France n'est plus consommé !

Pour les travaux publics dans les régions, les contrats Etat-région, à raison de 80 milliards pour l'Etat, de 94 pour les collectivités et de 43 pour l'Europe, représentent une manne. Sachant, comme je l'ai dit à l'instant, que les ménages et les entreprises privées, faute de confiance, ne vont pas impulser le redémarrage économique, si on ne veut pas voir le front de l'emploi se dégrader encore plus, il faut une mobilisation de l'investissement public. Or, comme celui-ci se fait, depuis la décentralisation, de plus en plus par un système de financements croisés, que les ministres connaissent bien, je n'ai pas besoin de dire que cette affaire est loin d'être secondaire. Nous allons voir les répercussions du désengagement de l'Etat. Je le dis comme je le pense, je n'approuve pas l'incroyable silence, qui ne peut que s'expliquer que pour des raisons politiques, de certaines régions qui auraient déjà dû se révolter contre le désengagement de l'Etat et contre le fait qu'il n'honore pas sa signature.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Elle sont très contentes. Leur participation est allégée !

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est une rupture du contrat entre les collectivités locales et l'Etat.

Concernant l'aménagement du territoire, on avait assisté dans cet hémicycle et dans tout le pays à un formidable cinéma sous le gouvernement de M. Balladur, grâce à M. Pasqua qui, dans la mise en scène, est très fort. Certains collègues, et pas seulement parmi les nouveaux députés de la majorité, s'étaient pris à croire à une vraie politique d'aménagement du territoire dans notre pays. La chute est rude ! Dans le budget pour 1997, on frôle la Bérézina !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Vous n'avez pas encore entendu M. Gaudin !

**M. Jean-Pierre Balligand.** On passe de 1,976 milliard à 1,670 milliard ! Ce ne serait pas grave parce que ces sommes ne sont pas très élevées, mais voici un exemple précis.

Lorsque le FIAT ou le FNADT, que l'on a créé, investit en franc, par effet de levier, cela fait investir quatre francs aux fonds européens et aux collectivités territo-

riales. A la baisse des crédits de 300 millions s'ajoute donc une perte d'investissement de 1,2 milliard, qui s'ajoute elle-même à la diminution de 15 à 17 % du montant des contrats de plan. L'ardoise est très sévère !

Avec la réforme de la politique du logement, on arrive à un sommet !

Dans une grande ville en expansion, vous pouvez très bien supprimer les PLA ; avec le système de TVA à un niveau bas, pas de problème.

En revanche, dans les petites villes, les villes moyennes, le milieu rural, les quartiers périphériques des grandes villes, s'il n'y a pas de marché ou si les gens sont peu solvables, il n'y aura pas d'opérateurs pour construire. Avec la nouvelle disposition Périssol, c'est la « déterritorialisation » totale de la politique du logement.

**M. Alain Rodet.** Périssol ? Péril en la demeure !

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est la liquidation ! Nous n'aurons plus d'opérateurs dans le milieu rural et dans le milieu urbain.

Contrats de plan, budget d'aménagement du territoire, politique du logement : tout le front de l'investissement public va s'écrouler durant l'exercice 1997. Vous prenez une sacrée responsabilité vis-à-vis des collectivités territoriales, parce que vous n'honorez pas les contrats passés. Pour nous, responsables des collectivités territoriales, l'Etat a menti, il ne respecte plus sa signature. Je le dis à cette tribune parce qu'on le dit partout maintenant : ce n'est pas sérieux !

L'impact en termes de destruction d'emplois dans tout le secteur du BTP va être considérable et ne va pas arranger le climat économique.

Au cours de la discussion budgétaire, la majorité ne pourra pas tenir de double langage : soutenir, d'une part, un gouvernement qui renie de manière systématique les engagements qu'il a pris vis-à-vis des collectivités et, d'autre part, attaque l'emploi. Il faudra bien qu'elle accepte certains amendements, les seuls actes significatifs pour nous et, au-delà, pour les électeurs, sinon ce sera la preuve qu'elle tient ce double langage de manière permanente : ici, elle soutient le Gouvernement et, sur le terrain, elle essaie de faire croire qu'elle défend l'investissement public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### Rappel au règlement

**M. Didier Migaud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud, pour un rappel au règlement.

**M. Didier Migaud.** Nous souhaitons, monsieur le président, que vous demandiez au bureau de l'Assemblée et à la conférence des présidents de réfléchir à une organisation plus rationnelle de nos travaux.

Je ne sais si l'hypoglycémie explique le départ de plusieurs collègues, mais nous sommes un certain nombre à siéger depuis quinze heures, sans oublier le personnel de l'Assemblée.

Nous essayons de temps en temps d'expliquer au président de l'Assemblée nationale et à certains membres de la conférence des présidents que l'organisation de nos travaux n'est vraiment pas satisfaisante. Aujourd'hui, nous en avons eu à nouveau la démonstration. Nous allons sié-

ger jusqu'à vingt et une heures trente parce qu'on nous a dit qu'il le fallait alors que demain matin la séance risque d'être abrégée faute d'orateurs puisque certains ne doivent s'exprimer que l'après-midi.

Bref, monsieur le président, je souhaite que vous fassiez part à la conférence des présidents et au président de l'Assemblée nationale de notre mécontentement quant à la façon dont nos travaux sont organisés. J'espère qu'une organisation un peu plus rationnelle sera trouvée d'ici à la fin de la semaine afin que nous réalisions un travail plus efficace. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Vos propos seront transmis à la présidence de l'Assemblée nationale.

### Reprise de la discussion générale

**M. le président.** Pour ce soir, le dernier orateur sera M. Gantier, la liste des inscrits restant longue pour demain.

Vous avez la parole, monsieur Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1997, dont nous commençons l'examen, est un budget que je n'hésiterai pas à qualifier d'historique. Il l'est d'abord parce que c'est le dernier...

**M. Jean-Pierre Brard.** Ne soyez pas pessimiste !

**M. Gilbert Gantier.** ... à être complètement exécuté sous la législature. En effet, les élections législatives auront lieu en mars 1998.

C'est aussi le budget qui sert de base à la qualification de la France à la monnaie unique puisque dans deux ans – c'est demain – nous abandonnerons le franc pour l'euro.

Il est historique également parce que, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, les dépenses budgétaires, d'une année sur l'autre, n'augmentent pas ou croissent de façon tout à fait limitée. Certes, d'autres pays font encore mieux que nous : l'Allemagne a diminué ses dépenses budgétaires. Mais, pour la France, il faut être modeste et c'est un exploit au regard de nos résultats passés.

Ainsi les dépenses de l'Etat avaient progressé de 8 % en 1982, sous le gouvernement de M. Pierre Mauroy, de 6 % en 1990, sous le gouvernement de M. Michel Rocard, de 7 p. 100 en 1992 sous le gouvernement de Mme Edith Cresson.

**M. Alain Rodet.** Et sous Waldeck-Rousseau ?

**M. Gilbert Gantier.** En 1997, les dépenses, théoriquement, n'augmenteront que de 0,06 %, ce qui est vraiment très peu.

**M. Didier Migaud.** Légèrement plus, a dit le rapporteur général !

**M. Gilbert Gantier.** Cette maîtrise budgétaire est indispensable, car elle met enfin un terme à la socialisation et à l'étouffement de notre économie.

Les dépenses publiques qui, outre les dépenses de l'Etat, comprennent, ne l'oublions pas, celles des régimes sociaux et des collectivités locales, sont passées en vingt-six ans de 39 % à 56 % du PIB. Si, en 1970, il y a un peu plus d'un quart de siècle, nous étions dans la moyenne européenne, nous nous trouvons aujourd'hui six points au-dessus.

Or, nous pouvons le constater dans tous les pays voisins, ce sont ceux qui ont le mieux maîtrisé l'évolution de leurs dépenses publiques qui sont les bénéficiaires de la croissance la plus forte et qui enregistrent les plus faibles taux de chômage.

Pour retrouver un niveau acceptable de dépenses publiques, c'est-à-dire dans une première étape moins de 50 % du PIB, il nous reste, hélas, un long chemin à parcourir, d'autant plus que nous avons à rembourser les turpitudes budgétaires des années passées.

L'accumulation des déficits budgétaires, des déficits sociaux et des pertes des entreprises publiques ont provoqué une envolée, sans précédent dans notre histoire contemporaine, de la dette publique. De 1980 à 1996, elle est passée de 560 milliards à plus de 4 400 milliards de francs.

**M. Augustin Bonrepaux.** Ce n'est pas vrai ! La dette était de 2 000 milliards en 1992 !

**M. Gilbert Gantier.** Mais non ! Nous n'allons pas engager un débat.

**M. le président.** Ne répondez pas, cher collègue, quand on vous interrompt. Continuez.

**M. Gilbert Gantier.** M. Bonrepaux suit ses rêves !

**M. Augustin Bonrepaux.** La dette a doublé depuis 1992 !

**M. le président.** Je vous en prie, vous avez eu la parole, vous ne l'avez plus !

**M. Gilbert Gantier.** En 1990, la dette ne représentait qu'un cinquième du PIB. Aujourd'hui, elle en représente plus de la moitié.

Cette progression exponentielle de la dette publique est avant tout celle de la dette de l'Etat dont le poids a été multiplié par sept en seize ans. Pour payer les seuls intérêts de ces dettes, l'Etat devra déboursier en 1997 plus de 232 milliards de francs, ce qui représente 15 % du budget général.

En outre, avec un déficit budgétaire de 284 milliards, l'Etat n'est pas en mesure de rembourser les emprunts contractés les années précédentes puisque notre solde primaire demeure négatif. Il sera donc contraint d'emprunter pour rembourser la dette. Si l'Etat était une entreprise, il serait en situation de banqueroute.

L'année prochaine, l'Etat empruntera – ce qui est prévu – 656 milliards de francs, soit plus qu'en 1996. Il ponctionnera ainsi environ 90 % des ressources du marché financier, privant ainsi l'économie productive de ressources financières dont elle a besoin pour se développer.

Nous sommes ainsi en train de léguer un lourd fardeau aux futures générations qui devront, en plus, faire face au problème du financement des retraites en raison du vieillissement de notre population.

Si nous devons poursuivre sur les mêmes bases, notre dette pourrait dépasser 90 % du PIB en 2020. Avec un tel taux d'endettement, le service de la dette paralyserait complètement l'Etat. C'est dire que des réformes drastiques s'imposent à nous.

Dans le cadre du nouveau plan de maîtrise des finances présenté au début du mois d'octobre par le ministre de l'économie, il est cependant mentionné que l'Etat ne commencera à rembourser la dette qu'en 2001. La France est donc, dans ce domaine, en retard par rapport à certains de ses partenaires européens.

Ainsi, l'Italie, même l'Italie dont on dit qu'elle n'a pas de bonnes finances – et ce n'est pas tout à fait inexact, d'ailleurs – dégage un excédent primaire, c'est-à-dire un

excédent avant paiement des intérêts de 4 % du PIB. De ce fait, le poids de sa dette publique recule, même s'il reste considérable, puisqu'il devrait passer de 122 % à 119 % du PIB de 1996 à 1997.

Le même recul est constaté, avec des chiffres un peu moins inquiétants, en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Grèce, en Irlande et, bien évidemment, j'ose à peine le mentionner, au Luxembourg, pays dans lequel la dette représente moins de 5 % du PIB.

**M. Alain Rodet.** Oui, mais grâce à quels privilèges financiers ?

**M. Gilbert Gantier.** La France ne commencera donc à rembourser ses dettes qu'à partir de 2001, et encore, mes chers collègues, à condition que la croissance, lors de ces cinq prochaines années, veuille bien se situer en moyenne autour de 2,5 %.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Exact !

**M. Gilbert Gantier.** Or, ce taux de 2,5 %, qui n'a en lui-même rien d'exceptionnel, correspond tout de même à un doublement par rapport au taux de croissance constaté depuis 1990.

En effet, notre taux de croissance moyen ne dépasse pas actuellement 1,2 %. Nous oscillons toujours entre récession et stagnation. Cette situation n'est pas spécifique à la France ; c'est l'ensemble de l'Europe occidentale qui évolue en sous-régime. Le taux moyen annuel de croissance de l'Union européenne depuis 1990 n'est que de 1,9 %. Les années quatre-vingt-dix ne sont assurément pas celles de l'Europe, du moins pour le moment. En revanche, on pourrait dire qu'elles sont celles de l'Asie et des Etats-Unis.

Nous sommes en train d'assister, en cette fin de siècle, à une réorganisation de l'économie mondiale dont nous paraissions pour l'instant, hélas, les exclus. Avec des taux de croissance supérieurs à 8 p. 100, la zone Pacifique est devenue la zone économique la plus dynamique du monde. Plusieurs pays d'Asie ont déjà rattrapé le niveau de développement de certains pays industrialisés. Singapour devient au fil des jours une des principales places financières mondiales.

Quant aux Etats-Unis, ils démentent les mauvais préjugés des experts. Leur croissance, depuis 1992, tourne autour de 3 %. Ce n'est pas énorme, mais c'est tout de même nettement mieux qu'en Europe. En quatre ans, 10 millions d'emplois y ont été créés, et le taux de chômage y est de l'ordre de 5 %. Les déficits publics américains, longtemps décriés, à juste titre, sont passés au-dessous de 2 % du PIB.

L'Europe apparaît donc, avec son chômage, ses déficits et ses dettes, comme le continent malade de l'économie mondiale. Cela s'explique notamment par des causes structurelles. Les rigidités administratives et sociales, celles du marché du travail, le poids des prélèvements obligatoires, le déclin démographique et la faiblesse de la recherche ainsi que de l'investissement s'ajoutent aux problèmes d'endettement, de déficits publics, de taux d'intérêt élevés et de taux de change peu compétitifs.

La chute de l'investissement est préoccupante, car elle empêche tout redémarrage de notre économie et hypothèque lourdement notre avenir. Durant les seize dernières années, nous avons accumulé un retard non négligeable sur nos partenaires. Par rapport à 1980, nous avons 14 points de retard avec l'Allemagne, 44 points avec le Royaume-Uni, 33 avec les Etats-Unis et 70 points

avec le Japon. Notre taux d'investissement, qui a reculé de 30 % en cinq ans, est 5 points de valeur ajoutée au-dessous de son niveau de 1973.

Or, sur un marché ultra-concurrentiel comme l'est celui de l'économie mondiale ouverte dans laquelle il nous faut vivre, seules les entreprises innovantes pourront survivre. Nous ne pouvons créer des emplois que sur des créneaux à forte valeur ajoutée. L'Etat devrait montrer l'exemple en privilégiant les dépenses d'équipement. Malheureusement, les économies budgétaires sont plus faciles à réaliser sur les dépenses d'équipement que sur les dépenses courantes.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission.** Exactement !

**M. Gilbert Gantier.** Le recul de l'investissement privé témoigne du manque de confiance dans l'avenir des dirigeants d'entreprises ; il est aussi le résultat de plusieurs années de taux d'intérêt réels extrêmement élevés. Certes, depuis un an, les taux courts ont baissé, et très sensiblement. Le taux directeur de la Banque de France est à présent à 3,25 %. Le taux de base bancaire a été abaissé à 6,55 %, c'est-à-dire le taux le plus bas depuis 1972.

Mais il convient de souligner que l'inflation est également à son plus faible niveau depuis de nombreuses années, on pourrait dire depuis la Seconde Guerre mondiale.

De ce fait, il devient quasiment impossible à une entreprise d'emprunter à un taux de 7 %, c'est-à-dire, hors inflation, à un taux réel de 5,5 % avec une croissance de 1 % sans perspective d'amélioration à court terme. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'une entreprise industrielle dont les prix de vente diminuent de 3 à 3,5 % par an. Le taux réel n'est pas alors de 5,5 % mais de 10 à 10,5 %. C'est ce qui explique largement la mollesse de notre croissance et c'est à cela qu'il faudrait porter remède.

Une diminution des taux courts est donc à nouveau indispensable, faute de quoi nous risquons d'entrer étiolés dans l'Union monétaire. L'euro est une chance pour l'Europe, à condition que le vieux continent ait les moyens de participer pleinement à la compétition économique mondiale.

A cette fin, il ne faut pas perdre de vue que la monnaie n'est pas seulement un symbole de puissance, c'est avant tout un instrument de politique économique. Les Américains l'ont bien compris depuis la fin du système de Bretton Woods en faisant fluctuer le dollar au gré de leurs intérêts.

Les Européens devront, de ce fait, fixer le taux de l'euro non pas exclusivement sur des critères de puissance, mais en se fondant aussi sur des considérations économiques. Ce taux de change devra être, en particulier, compatible avec nos exportations dont dépend de plus en plus notre croissance.

Un « euro fort », surévalué par rapport au dollar, avec des taux d'intérêt élevés, aboutirait en effet à plonger l'Union européenne dans un état de dépression structurelle. L'euro serait alors vécu comme un échec par les populations européennes. C'est pourquoi nous devons veiller à fixer le cours de l'euro à un niveau tel qu'il ne soit pas incompatible avec la croissance économique et le développement de l'emploi.

Mes chers collègues, la maîtrise des dépenses et la réduction des impôts qui ont été programmés par le Gouvernement dans le budget pour 1997 vont dans la direction qui permettra à la France de renouer avec la

croissance et l'emploi. C'est pourquoi je voterai le projet de loi de finances pour 1997 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Jean-Pierre Brard.** Quelle surprise !

**M. Gilbert Gantier.** ... sans oublier toutefois que ce budget en progrès ne peut être qu'une étape dans la voie d'un redressement plus profond. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Une station du chemin de croix, oui !

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

9

#### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 11 octobre 1996, de M. Emile Zuccarelli une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics en Corse.

Cette proposition de résolution, n° 3042, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

10

#### DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 octobre 1996, de M. Robert Pandraud un rapport d'information, n° 3044, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur des propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 18 septembre au 11 octobre 1996 (n°s E 703 à E 706, E 709 et E 712).

11

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, le 11 octobre 1996, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville.

Ce projet de loi, n° 3043, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

12

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 16 octobre 1996 à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, (rapport n° 3030).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt et une heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

#### ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 15 octobre 1996)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 31 octobre 1996 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 15 octobre 1996 :**

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement.

**Mercredi 16 octobre 1996 :**

Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement.

**Jeudi 17 octobre 1996 :**

Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures.

**Vendredi 18 octobre 1996 :**

Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures.

**Samedi 19 octobre 1996 :**

Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures.

Eventuellement, **lundi 21 octobre 1996**, le matin, à 10 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

Discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1997 (n°s 2993, 3030, 3031 à 3035).

**Mardi 22 octobre 1996 :**

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1997 (n°s 2993, 3030, 3031 à 3035) ;

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n°s 2993, 3030, 3031 à 3035) :

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Justice.

**Mercredi 23 octobre 1996 :**

Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Justice (*suite*) ;  
Fonction publique et réforme de l'Etat ;  
Industrie ;  
Poste et télécommunications.

**Jeudi 24 octobre 1996 :**  
Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :  
Suite de l'ordre du jour de la veille :  
Agriculture, pêche et alimentation, BAPSA.

**Vendredi 25 octobre 1996 :**  
Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :  
Services du Premier ministre : services généraux, SGDN,  
Conseil économique et social, Plan, Journaux officiels, rapatriés,  
action humanitaire d'urgence ;  
Outre-mer.

**Lundi 28 octobre 1996 :**  
Le matin, à 10 heures, et l'après-midi, à 15 heures :  
Affaires sociales et santé.

**Mardi 29 octobre 1996 :**  
Le matin, à 10 heures, et l'après-midi, à 15 heures, après  
les questions au Gouvernement.

**Mercredi 30 octobre 1996 :**  
Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures, après  
les questions au Gouvernement, et

**Jeudi 31 octobre 1996 :**  
Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :  
Discussion du projet de loi de financement de la sécurité  
sociale (n° 3014).  
(Les séances du mardi 15 au jeudi 31 octobre 1996 pourront  
être prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à 21 h 30.)

CALENDRIER RECTIFIÉ  
DE LA DISCUSSION DE LA DEUXIÈME PARTIE  
DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1997  
(Conférence des présidents du mardi 15 octobre 1996)

	Durée de séance prévisionnelle
<b>Mardi 22 octobre 1996</b> (après-midi) :	
Légion d'honneur et ordre de la Libération .....	0 h 20
Justice .....	4 h 20
<b>Mercredi 23 octobre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Justice ( <i>suite</i> ) .....	3 h 15
Fonction publique et réforme de l'Etat .....	3 h 20
Industrie .....	3 h 20
Poste et télécommunications .....	2 h 30
<b>Jeudi 24 octobre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Poste et télécommunications ( <i>suite</i> ) .....	9 h 15
Agriculture, pêche et alimentation ; BAPSA .....	9 h 15
<b>Vendredi 25 octobre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Services du Premier ministre : services généraux, SGDN, Conseil économique et social, Plan, Jour- naux officiels, rapatriés, action humanitaire d'ur- gence .....	3 h 20
Outre-mer .....	6 h
* <b>Lundi 28 octobre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Affaires sociales et santé .....	8 h 30
* <b>Mardi 29 octobre 1996</b> (matin et après-midi), <b>mercredi 30 octobre 1996</b> (matin et après-midi) et <b>jeudi 31 octobre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale .....	8 h 30
<b>Lundi 4 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Communication .....	3 h 05
Culture .....	3 h 35
Environnement .....	2 h 45
<b>Mardi 5 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Équipement, transports et tourisme .....	9 h 20
<b>Mercredi 6 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Défense .....	7 h
Aménagement du territoire, ville et intégration .....	8 h 30
<b>Jeudi 7 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Aménagement du territoire, ville et intégration ( <i>suite</i> ) Logement .....	5 h 15

	Durée de séance prévisionnelle
* <b>Vendredi 8 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Logement ( <i>suite</i> ) .....	5 h 20
Travail et emploi .....	5 h 20
<b>Mardi 12 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Jeunesse et sports .....	3 h 15
Intérieur et décentralisation .....	6 h
<b>Mercredi 13 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Affaires étrangères et francophonie .....	5 h 35
Affaires étrangères : coopération .....	3 h
<b>Jeudi 14 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche .....	9 h 45
<b>Vendredi 15 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Anciens combattants et victimes de guerre .....	3 h 30
Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat	4 h 15
<b>Samedi 16 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Économie et finances : charges communes, services financiers, Monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales ; commerce extérieur ..	5 h 05
<b>Lundi 18 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Articles non rattachés .....	9 h 45
<b>Mardi 19 novembre 1996</b> (matin et après-midi) :	
Articles non rattachés ( <i>suite</i> ) .....	9 h 45
Seconde délibération .....	9 h 45
<b>Mercredi 20 novembre 1996</b> (après-midi) :	
Explications de vote et vote sur l'ensemble .....	9 h 45

\* Les modifications sont signalées par un astérisque.

**TRANSMISSIONS DE PROPOSITIONS  
D'ACTES COMMUNAUTAIRES**

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communication du 10 octobre 1996

N° E 708. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire de l'accord de coopération en matière de pêches maritimes entre la Communauté européenne et la République islamique de Mauritanie, paraphé à Bruxelles le 20 juin 1996. Proposition de règlement (CE) du Conseil concernant la conclusion de l'accord de coopération en matière de pêches maritimes entre la Communauté européenne et la République islamique de Mauritanie et arrêtant des dispositions pour son application (9773/96 L Pêche – COM [96] 417 final).

N° E 709. – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole à la quatrième convention ACP-CE de Lomé à la suite de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne (COM [96] 447 final).

N° E 710. – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté, et le règlement (CEE) n° 574/72 fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71 (COM [96] 452 final).

N° E 711. – Projet de règlement (Euratom, CECA, CE) de la Commission modifiant le règlement n° 3418/93 de la Commission du 9 décembre 1993 portant modalités d'exécution de certaines dispositions du règlement financier du 21 décembre 1977 (SEC [96] 1356 final).

N° E 712. – Lettre rectificative n° 1 à l'avant-projet de budget pour 1997 (SEC [96] 1677 final).

Communication du 11 octobre 1996

N° E 713. – Proposition de directive du Conseil relative à la charge de la preuve dans des cas de discrimination fondée sur le sexe (945/96 L SOC 220) (COM [96] 340 final).

N° E 714. – Proposition de décision du Conseil autorisant certains Etats membres à appliquer ou à continuer à appliquer à certaines huiles minérales utilisées à des fins spécifiques des réductions ou des exonérations d'accise, conformément à la procédure prévue à l'article 8 paragraphe 4, de la directive (92/81/CEE) COM [96] 469 final).

## DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

*En application de l'article 61, alinéa 1<sup>er</sup> de la Constitution*

### Décision n° 96-382 DC du 14 octobre 1996

#### RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Conseil constitutionnel a été saisi, le 4 octobre 1996, par le président de l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de l'article 61, alinéa 1, de la Constitution, d'une résolution en date du 3 octobre 1996 modifiant le règlement de l'Assemblée nationale ;

Le Conseil constitutionnel,

Vu la Constitution dans sa rédaction résultant notamment de la loi constitutionnelle n° 96-138 du 22 février 1996 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la loi organique n° 96-646 du 22 juillet 1996 relative aux lois de financement de la sécurité sociale ;

Vu le code de la sécurité sociale en son article L.O. 111-3 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires dans sa rédaction résultant notamment de la loi n° 96-517 du 14 juin 1996 ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

#### *Sur l'article 1<sup>er</sup> de la résolution :*

Considérant que l'article 1<sup>er</sup> qui a pour objet de substituer au sein des articles 25 et 28 du règlement la dénomination de membre de l'Assemblée à celle de représentant de l'Assemblée pour qualifier les députés appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs au Parlement en vertu d'un texte législatif ou réglementaire n'est contraire à aucune disposition constitutionnelle ;

#### *Sur l'article 2 de la résolution :*

Considérant que l'article 2 comporte deux paragraphes ; que le I modifie l'intitulé de la deuxième partie du titre II du règlement afin de l'élargir aux lois de financement de la sécurité sociale ; que le II complète la deuxième partie du titre II par un chapitre IX *bis* intitulé « Discussion des lois de financement de la sécurité sociale » comportant deux articles numérotés 121-1 et 121-2 ;

Considérant que l'article 121-1 se borne à énoncer que la discussion des lois de financement de la sécurité sociale s'effectue dans les conditions prévues par le règlement de l'Assemblée et les dispositions constitutionnelles et organiques applicables ; que l'article 121-2 détermine la procédure selon laquelle sera déclarée l'irrecevabilité des amendements étrangers au domaine des lois de financement de la sécurité sociale tel que défini par l'article L.O. 111-3 du code de la sécurité sociale, en renvoyant aux règles concernant la recevabilité des amendements au regard de l'article 40 de la Constitution, prévues aux articles 92 et 98 du règlement ; qu'une telle procédure est conforme à la Constitution et que l'article 2 ne méconnaît dès lors aucune règle constitutionnelle ;

#### *Sur les articles 3 et 4 de la résolution :*

Considérant que les articles 3 et 4 ont pour objet de préciser les modalités d'application de l'article 5 *ter* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, inséré par la loi n° 96-517

du 14 juin 1996 tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques ; qu'en vertu de cet article 5 *ter*, les commissions permanentes ou spéciales peuvent demander à l'assemblée à laquelle elles appartiennent, pour une mission déterminée et une durée n'excédant pas six mois, de leur conférer les prérogatives attribuées aux commissions d'enquête définies par l'article 6 de l'ordonnance précitée, dans les conditions et limites prévues par cet article ;

Considérant qu'en raison des exigences propres à la hiérarchie des normes juridiques dans l'ordre interne, la conformité à la Constitution des règlements des Assemblées parlementaires doit s'apprécier au regard tant de la Constitution elle-même que des lois organiques prévues par celle-ci ainsi que des mesures législatives prises, en vertu du premier alinéa de l'article 92 de la Constitution alors en vigueur, pour la mise en place des institutions ; qu'entre dans cette dernière catégorie l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 susvisée relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ainsi que les modifications apportées par la loi à ladite ordonnance, postérieurement au 4 février 1959 ; que toutefois ces dernières ne s'imposent à une assemblée parlementaire lorsqu'elle modifie ou complète son règlement qu'autant qu'elles sont conformes à la Constitution ;

Considérant que l'article 3 de la résolution étend l'irrecevabilité, prévue à l'article 144 du règlement, des propositions tendant à la reconstitution, avant l'expiration d'un délai d'un an, d'une commission d'enquête ayant le même objet qu'une commission antérieure, aux propositions tendant à constituer dans le même délai une commission d'enquête sur un objet identique qu'une mission effectuée conformément aux conditions prévues à l'article 145-1, introduit par l'article 4 de la résolution ;

Considérant que l'article 4 comporte deux paragraphes ; que le I modifie l'intitulé du chapitre V de la première partie du titre III afin de l'élargir aux commissions spéciales ; que le II complète ce chapitre par six articles numérotés 145-1 à 145-6 ;

Considérant que l'article 145-1 détermine les conditions dans lesquelles une demande présentée par une commission permanente ou spéciale en application de l'article 5 *ter* précité doit être formulée ; que l'article 145-2 a trait aux conditions de notification de cette demande au garde des sceaux et, en cas de poursuites judiciaires, d'information du président de la commission l'ayant présentée ; que l'article 145-3 définit les modalités d'information du Gouvernement et des membres de l'Assemblée, et établit une procédure d'adoption de la demande, de manière tacite ou, si une opposition a été formulée, au terme d'un débat ; que l'article 145-4 définit les conditions dans lesquelles il est mis fin à une mission d'information lorsque le garde des sceaux fait connaître après l'adoption d'une demande qu'une information judiciaire est ouverte sur des faits l'ayant motivée ; que l'article 145-5 rend applicables aux travaux des commissions, lorsqu'elles exercent les prérogatives attribuées aux commissions d'enquête, les dispositions du règlement régissant ces dernières figurant aux articles 142, 142-1 et 143 ; qu'en particulier l'article 143 fixe à six mois le délai imparti aux commissions d'enquête pour déposer leur rapport ;

Considérant qu'aux termes du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 43 de la Constitution : « Les projets et propositions de loi sont, à la demande du Gouvernement ou de l'assemblée qui en est saisie, envoyés pour examen à des commissions spécialement désignées à cet effet » ; qu'il résulte de cette disposition que ces commissions cessent d'exister lorsque le Parlement s'est définitivement prononcé sur le texte qui a provoqué leur création ou lorsque ce dernier a été retiré ; que, dès lors, la durée maximale de six mois prévue par l'article 143, rendue applicable aux commissions spéciales lorsqu'elles exercent les prérogatives des commissions d'enquête en application de l'article 5 *ter* de l'ordonnance précitée du 17 novembre 1958 ne saurait être entendue comme leur permettant de poursuivre leurs travaux au-delà de la date de la décision définitive du Parlement sur le texte qui a provoqué leur création ou de la date de retrait de ce dernier ;

Considérant que, dès lors, l'ensemble des dispositions des articles 3 et 4 de la résolution qui ont pour objet de transposer aux commissions permanentes et spéciales, lorsqu'elles exercent les prérogatives attribuées aux commissions d'enquête, le régime applicable à ces dernières sont conformes à la Constitution pour

autant toutefois qu'elles n'attribuent aux commissions permanentes et spéciales qu'un simple rôle d'information pour permettre à l'Assemblée d'exercer, pendant les sessions ordinaires et extraordinaires, son contrôle sur la politique du Gouvernement dans les conditions prévues par la Constitution,

Décide :

Art. 1<sup>er</sup>. – Les dispositions du règlement de l'Assemblée nationale soumises à l'examen du Conseil constitutionnel sont déclarées conformes à la Constitution sous les réserves indiquées dans les motifs de la présente décision.

Art. 2. – La présente décision sera notifiée au président de l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 14 octobre 1996, où siégeaient : MM. Roland Dumas, président, Maurice Faure, Georges Abadie, Jean Cabannes, Michel Ameller, Jacques Robert, Alain Lancelot et Mme Noëlle Lenoir.







